

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026

DOSSIER : R-3986-2016

RÉGISSEURS : M. LAURENT PILOTTO, président
Me LOUISE ROZON,
Me SIMON TURMEL

DU 31 MAI 2017

VOLUME 5

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE FORTIN
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER
Me SIMON TURMEL
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale (section Québec) (ACEFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
procureurs de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de La Première Nation de
Whapmagoostui (PNW);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de l'Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DU ROÉÉ	13
JEAN-PIERRE FINET	13
INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	13
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	40
PREUVE DE SÉ-AQLPA	60
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	61
JACQUES FONTAINE	61
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	61
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	100
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	109
RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	135
PREUVE DU GRAME	140
VALENTINA POCH	140
NICOLE MOREAU	141
INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	141
INTERROGÉES PAR LA FORMATION	173

R-3986-2016
31 mai 2017

- 4 -

PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC FRASER	179
PLAIDOIRIE PAR Me DENIS FALARDEAU	263

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-RNCREQ-0039 :	Affidavit de M. Asa Hopkins 9
C-RNCREQ-0040 :	Témoignage supplémentaire de l'expert M. Asa Hopkins 9
C-ROEÉ-0018 :	Présentation de monsieur Jean- Pierre Finet du rapport d'analyse du ROEÉ 14
C-GRAME-0018 :	Présentation du GRAME 141
C-GRAME-0019 :	Extrait du rapport de la firme ICF International 142
C-GRAME-0020 :	Extrait du rapport de la firme San Diego Gas & Electric 143

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
2 unième (31e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trente et un
8 (31) mai deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-3986-2016. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement 2017-2026. Poursuite de
11 l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui. Bonjour.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.
16 Avec votre permission, le RN aimerait déposer un
17 bref complément au témoignage de son expert. On se
18 permet de faire la demande qui est un peu
19 inhabituelle étant donné les changements dans
20 l'ordre des présentations. Bien sûr, on sait que
21 ces changements-là étaient à notre bénéfice, donc
22 on fait la demande avec bien des égards. En fait,
23 les changements ont fait en sorte que le
24 Distributeur a terminé son témoignage après le
25 départ de l'expert. Et il y a une des questions qui

1 a été posée au Distributeur, suite au départ de
2 l'expert, qui touchait directement le sujet de
3 celui-ci. Donc, encore une fois, avec votre
4 permission, on aimerait déposer une réplique écrite
5 de l'expert à la réponse qui avait été donnée.

6 L'expert a accompagné sa réponse d'un affidavit
7 pour attester de l'authenticité de celle-ci. Donc,
8 je vous en fais la demande.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Oui. Bien, en fait, Monsieur le Président, on a une
11 certaine surprise face à cette demande qui nous est
12 formulée. Regardez, s'il y a eu un changement dans
13 l'ordre justement, dans l'ordre de présentation des
14 preuves, c'était justement pour accommoder l'expert
15 du RNCREQ. Donc, c'est peut-être un petit peu
16 particulier d'arriver avec de nouveaux éléments ici
17 ou une sorte de nouvelle preuve finalement pour
18 laquelle on ne pourra pas même contre-interroger
19 l'expert. Donc, c'est un petit peu tardif et
20 inhabituel comme façon de faire, Monsieur le
21 Président.

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 Bien, je suis effectivement consciente du caractère
24 inhabituel, l'ordre était inhabituel aussi. Donc,
25 je vous sou mets bien respectueusement, là, c'est

1 tout simplement étant donné que la question
2 touchait directement son sujet. Si on avait suivi
3 un ordre habituel, l'expert aurait témoigné après,
4 donc aurait eu l'occasion de se prononcer sur la
5 question, ce qui n'a pas été le cas ici. Alors, je
6 m'en remets à la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bien, écoutez, on va faire comme on fait
9 habituellement, on va prendre ça sous réserve et on
10 va prendre connaissance de la chose. Puis si
11 éventuellement le Distributeur souhaite remettre
12 quelqu'un dans la boîte des témoins pour réajuster
13 le tir, bien... on a encore du temps devant nous
14 d'ici vendredi. Ça fait qu'on va faire ça comme ça.

15 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 D'accord. Sous réserve du contenu donc. Alors, je
17 vais déposer...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 ... tout d'abord l'affidavit de l'expert. Je crois
22 que nous sommes à C-RNCREQ-0039, si je ne m'abuse.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui, c'est ça.

25

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Excusez-moi. Voilà! Asa Hopkins, A-S-A H-O-P-K-I-
3 N-S.

4

5 C-RNCREQ-0039 : Affidavit de M. Asa Hopkins

6

7 Et j'ai la réponse ici qui serait donc C-RNCREQ-
8 0040 et j'ai fait des copies additionnelles qui
9 peuvent être distribuées dès maintenant. Je vous
10 remercie.

11

12 C-RNCREQ-0040 : Témoignage supplémentaire de
13 l'expert M. Asa Hopkins

14

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. Maître Falardeau.

17 Me DENIS FALARDEAU :

18 Bonjour, Monsieur le Président. Denis Falardeau
19 pour l'ACEF de Québec. Le calendrier tel que prévu
20 faisait en sorte que je plaçais cet après-midi,
21 mais j'utilise le passé parce que je viens
22 d'apprendre que c'est demain matin et j'ai un
23 engagement de deux jours. J'ai une assemblée
24 générale de deux jours. J'aurais une autorisation à
25 vous demander.

1 Ma plaidoirie est déjà écrite, je l'ai déjà
2 déposée au dossier. Est-ce que ce serait possible
3 que je plaide par écrit? Dans le fond, tout est
4 déjà rédigé, j'ai même déjà la version papier à
5 vous remettre. Je peux vous la remettre tout de
6 suite, à moins que ça vienne casser les règles du
7 jeu.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et si vous la déposez tout de suite...

10 Me DENIS FALARDEAU :

11 C'est déjà fait.

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... vous vaqueriez à d'autres occupations
14 immédiatement?

15 Me DENIS FALARDEAU :

16 Non. J'aurais la politesse d'assister à l'audience,
17 au moins pour ce matin, là, puis en début de
18 l'après-midi. Oui, oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Bien, en fait, ce que je voulais vous dire,
21 c'est : attendons voir comment va se dérouler la
22 matinée parce que ça se peut qu'Hydro-Québec...

23 C'était combien de temps la plaidoirie annoncée? Ce
24 n'était pas précis, là.

25

1 Me SIMON TURMEL :
2 En fait, c'est une excellente question.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Oui.
5 Me SIMON TURMEL :
6 Je ne sais pas combien de temps... Je ne me
7 souviens pas combien de temps on avait annoncé,
8 mais j'ai l'impression que ça devrait être entre
9 une heure, une heure et demie, maximum. Ça ne
10 devrait pas être plus long que ça.
11 (9 h 06)
12 LE PRÉSIDENT :
13 Bon. Alors, je vous dirais, Maître Falardeau,
14 attendons jusqu'à la fin de la matinée. Si on
15 débute avec la plaidoirie d'Hydro dès le retour du
16 lunch, il n'est pas impossible que vous puissiez
17 plaider.
18 Me DENIS FALARDEAU :
19 Parfait.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Puis si ce n'est pas possible, bien, on utilisera
22 votre plaidoirie écrite comme vous le souhaitez. Je
23 ne pense pas que ça pose un problème à Hydro-
24 Québec.
25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Dans la mesure où elle est déposée avant notre

3 réplique, le Distributeur n'a aucun problème.

4 Me DENIS FALARDEAU :

5 Elle est déjà déposée.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je pense qu'elle sera même déposée avant votre

8 propre plaidoirie.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Avant notre propre plaidoirie. Bon. C'est encore

11 mieux.

12 Me DENIS FALARDEAU :

13 C'est ça. Vous allez pouvoir répliquer avant que

14 j'aie parlé. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Falardeau. Maître Gertler, vous ne

17 voulez pas laisser parler maître Ouellet?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Non, pas ce matin, Monsieur le Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Il est en pénitence?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 C'est ça. Je ne sais pas s'il y a d'autres

24 personnes dans la salle qui veulent passer avant

25 moi. Les gens avaient peur peut-être que je dois en

1 retard, alors ils se sont arrangés pour prendre du
2 temps avant. Alors, nous sommes rendus maintenant à
3 la preuve du ROÉÉ. Et notre témoin, l'analyste
4 Jean-Pierre Finet, est installé. On pourrait
5 peut-être procéder immédiatement à son
6 assermentation.

7

8 PREUVE DU ROÉÉ

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
11 unième (31e) jour du mois de mai, A COMPARU :

12

13 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
14 d'affaires au 4568, rue Boyer, appartement E,
15 Montréal (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Maintenant, Monsieur le Président, on a une pièce
22 complémentaire à déposer ce matin. Il s'agit de la
23 présentation que vous voyez à l'écran, la
24 présentation de monsieur Finet du rapport d'analyse
25 du ROÉÉ. Et madame la greffière m'informe gentiment

1 que ça devrait être coté le C-ROEÉ-0018. On
2 pourrait le distribuer. Et on va procéder rondement
3 à l'adoption de la preuve. On avait jugé, comme on
4 a indiqué dans la correspondance à la Régie, que
5 puisqu'on avait déjà adopté de toutes les manières
6 la présentation, puis que notre preuve n'est pas
7 très volumineuse, on n'a pas procédé par
8 assermentation ou par affirmation solennelle
9 écrite. J'espère que ça ne froisse pas la Régie.

10

11 C-ROEÉ-0018 : Présentation de monsieur Jean-
12 Pierre Finet du rapport d'analyse
13 du ROEÉ

14

15 Q. [1] Alors, Monsieur Finet, je vous réfère à quatre
16 pièces. D'abord le C-ROEÉ-0014, qui est le rapport
17 d'analyse pour le ROEÉ par Jean-Pierre Finet du six
18 (6) avril déposé, comme j'ai dit, sous, je pense,
19 C-ROEÉ-0014. Je vous réfère également à deux pièces
20 que nous avons déposées en contre-interrogatoire.
21 Il s'agit de la lettre de monsieur Baril au
22 ministre Heurtel, qui est le C-ROEÉ-0016. Et
23 ensuite du site du BAPE l'annonce de la
24 consultation publique sur les enjeux liés à
25 l'implantation d'éoliennes dans l'habitat

1 floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-
2 la-Madeleine, il s'agit du C-ROEÉ-0017. Et enfin
3 votre présentation, le C-ROEÉ-0018 qu'on vient de
4 coter. Alors, pour les pièces 14, c'est-à-dire la
5 preuve écrite et 18, ce sont des documents qui ont
6 été préparés par vous ou sous votre supervision?

7 R. Oui.

8 Q. **[2]** Et est-ce que vous avez des ajouts ou des
9 corrections à y apporter, à attirer l'attention de
10 la Régie ce matin?

11 R. Non.

12 Q. **[3]** Non. O.K. Alors, est-ce que, à ce moment-là,
13 vous les adoptez ces deux pièces-là, 0014, 0018 et
14 ainsi que les deux pièces mentionnées, c'est-à-dire
15 le 16 et le 17, pour valoir, pour faire partie de
16 votre preuve ici devant la Régie dans la présente
17 audience?

18 R. Oui.

19 Q. **[4]** Très bien. Alors, je vous inviterais à ce
20 moment-là... puis je pense qu'on peut y aller
21 lentement, parce que le temps, on a réservé un peu,
22 on n'ambitionnera pas, mais on peut prendre notre
23 temps puis présenter vos remarques s'il vous plaît.

24 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et
25 Madame les régisseurs.

1 (9 h 12)

2 Je vais débiter sans plus tarder la présentation.
3 Juste quelques mots sur la prévision de la demande.
4 Bien justement, on constate que la... comme Hydro-
5 Québec, là, que la tendance observée l'an dernier
6 s'est poursuivie. La preuve, d'ailleurs, Hydro-
7 Québec a annoncé l'abandon du recours à la centrale
8 de TransCanada, à Bécancour, en période de pointe.
9 Et, bien on croit qu'il est réellement temps
10 qu'Hydro-Québec améliore la prévision de la demande
11 plutôt que de constater son évolution a posteriori.
12 Il y a définitivement des lacunes.

13 En ce qui a trait à la gestion de la
14 demande en puissance, en particulier, là, sur le
15 programme de chauffe-eau interruptibles, Hydro-
16 Québec estime le potentiel commercial à quatre cent
17 cinquante mégawatts (450 MW) pour ce programme-là.
18 On ne sait pas comment, comme par exemple, moi je
19 n'ai pas réussi à trouver sur quelle base est
20 estimé ce potentiel commercial là et je fais
21 référence un peu à la présentation du docteur
22 Hopkins qui disait, là, que ça serait bien
23 d'établir un potentiel non seulement technico-
24 économique, mais pour chacune des mesures,
25 comment... quel sont les critères pour établir un

1 potentiel commercialement réalisable. Mais moi,
2 quand j'ai lu l'article dans la presse qui disait
3 que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des clients
4 d'Hydro-Sherbrooke avaient été sondés et qu'ils
5 étaient favorables à faire interrompre leur
6 chauffe-eau tant que ça n'affecte pas leur confort,
7 bien ils n'ont pas précisé le temps que n'affectait
8 pas leur confort, en tout cas, pas dans l'article,
9 là. Mais si on appliquait ce chiffre-là, de quatre-
10 vingt-dix pour cent (90 %) de la clientèle d'Hydro-
11 Québec sur les deux point huit millions (2,8 M) de
12 chauffe-eau existants, bien le potentiel serait
13 beaucoup plus vaste que ce qu'Hydro-Québec allègue,
14 à quatre cent cinquante (450). Si ce n'est pas
15 mille (1000)... Bien moi j'ai calculé, là, comme il
16 avait été calculé, là, dans ma preuve, en fonction
17 de la réponse qu'Hydro-Québec avait donné à la
18 Régie de l'énergie dans une demande de
19 renseignements, là, à point sept kilowatts (0,7 KW)
20 par chauffe-eau et c'est ça que ça donne, là. Peut-
21 être qu'il y a d'autres constellations qui feraient
22 en sorte que ça pourrait être un peu moins que ça,
23 mais quant à moi, c'est sûrement beaucoup plus
24 élevé que le quatre cent cinquante mégawatts
25 (450 MW) qu'Hydro-Québec véhicule.

1 Hydro-Québec, dans cette cause-ci, a
2 précisé, justement, que la... bon, la solution
3 qu'ils préconisent, eux, pour pouvoir faire de la
4 gestion de la demande en puissance avec les
5 chauffe-eau, ça réside dans le design des chauffe-
6 eau. Donc, c'est strictement les nouveaux chauffe-
7 eau. Puis premièrement, donc, on abandonne, là,
8 puis on nous a confirmé en audience, je ne sais pas
9 si c'est monsieur Zayat ou monsieur Lagrange qui
10 ont dit qu'on est rendu là dans le sens que ça nous
11 ferme la porte des chauffe-eau existants. Donc, les
12 chauffe-eau existants deviennent... ne sont plus un
13 marché pour nous puisqu'il faut un nouveau type de
14 chauffe-eau pour nous faire permettre de faire de
15 l'intervention dans le parc de chauffe-eau. C'est
16 majeur, là. Premièrement, on abandonne un potentiel
17 énorme en vue d'une technologie qui n'existe pas
18 encore, qui n'a même pas... qui ne s'est même pas
19 montré le bout du nez, là, sur laquelle on ne sait
20 même pas exactement quel type de technologie, s'il
21 va pouvoir... si ça va pouvoir se faire, de toute
22 façon. Et donc, ça c'est très inquiétant. Ça veut
23 dire que le potentiel de gestion de la demande en
24 puissance, pour les chauffe-eau, là, on ne verra
25 pas ça avant qu'il y ait un remplacement total du

1 parc de chauffe-eau existants, là. Ça va être quoi?
2 Quinze (15) ans? C'est tragique, là, ce qui arrive
3 en ce moment. Puis quand monsieur Zayat, je crois,
4 vous disait que : « Ah, bien ce n'est pas si pire,
5 de toute façon, on a le chauffage. L'eau chaude ce
6 n'est pas si mal, ce n'est pas une si grosse
7 charge, là, on a tout le chauffage », l'eau chaude,
8 là, c'est la possibilité de stocker de l'énergie
9 justement dans le but de l'utiliser plus tard. Le
10 chauffage, avec des plinthes électriques, là, la
11 marge de manoeuvre n'est vraiment pas aussi grande.
12 En tout cas, j'aimerais ça voir le potentiel là-
13 dessus, commercialement réalisable, justement, sans
14 affecter le confort des clients. Donc, ce n'est pas
15 évident de dire, là, que... puis ce n'est pas... tu
16 sais... il voulait dire : « Ce n'est pas grave, là,
17 l'eau chaude, on va se reprendre avec le
18 chauffage. » La marge de manoeuvre, quant à moi,
19 elle n'est pas aussi grande, là. Ça, le chauffe
20 eau, on voit qu'il y a moyen de le faire sans
21 affecter le confort des clients.

22 (h 16)

23 En plus, bien on sait qu'il y a trente pour cent
24 (30 %) des chauffe-eau existants qui seraient
25 contaminés par la légionellose, on en avait parlé

1 dans le précédent dossier tarifaire, 3980. Et donc,
2 que c'est une réalité qui devrait préoccuper la
3 Régie de l'énergie et Hydro-Québec, là, c'est... Il
4 y a d'une... il y aurait, selon les chiffres de
5 l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du
6 Québec, de une à sept personnes qui en meure
7 annuellement de ça, là. Et pourtant, on n'entend
8 pas parler Hydro-Québec de ce sujet-là du tout, là,
9 tu sais, on dit aux gens de faire attention quand
10 ils ramassent les feuilles dans leur piscine, de ne
11 pas prendre de ne pas prendre leur bain avec leur
12 toaster. Mais c'est assez inquiétant qu'il n'y a
13 rien qui se passe là-dessus. Et à l'époque, Hydro-
14 Québec avait développé avec le LTEE un -dans le
15 temps il y avait deux « E »- une bande chauffante
16 pour aller dans le bas des chauffe-eau puis, bon,
17 ça accélérât le... c'est-à-dire ça réduisait la
18 durée de vie utile des chauffe-eau. Il y avait eu
19 des problèmes. Je ne sais pas exactement lesquels.
20 Mais à l'époque, Hydro-Québec avait démontré quand
21 même un certain intérêt à essayer de régler le
22 problème.

23 Je sais que « beyond the meter » comme on
24 dit en anglais, ce n'est pas leur responsabilité
25 légale. Mais tant qu'à moi, il y a un peu de... il

1 devrait y avoir une préoccupation morale. Et donc,
2 la solution qu'on propose, nous, puis c'est une
3 solution qui est proposée d'ailleurs par d'autres
4 organismes entre autres dans les chauffe-eau, entre
5 autres dans les réseaux d'eau chaude des hôpitaux,
6 c'est d'augmenter, de faire un choc thermique,
7 d'augmenter la température de l'eau à soixante-dix
8 degrés Celsius (70 °C) pendant trente (30) minutes.

9 Là, notre but, nous, ce n'est pas
10 d'éliminer la légionellose au complet au Québec.
11 Mais c'est de faire d'une pierre deux coups, c'est-
12 à-dire répondre aux préoccupations de l'INSPQ qui
13 dit, regarde, moi, si tu la descends en bas de
14 soixante degrés Celsius (60 °C), puis tu attends à
15 cinquante (50) pour la repartir, j'ai peur que ça
16 accélère la prolifération de ces bactéries-là. Ce
17 n'est pas à nous. Faisons justement plutôt du
18 stockage proactif de chaleur, augmentons la
19 température de ces chauffe-eau là à soixante-dix
20 degrés Celsius (70 °C). D'ailleurs, la règle de la
21 RBQ, en passant, dans les hôpitaux, c'est de dire
22 soixante-dix degrés Celsius (70 °C) plus ou moins
23 dix degrés Celsius (10 °C). De sorte à ce que ça ne
24 soit pas en bas de soixante degrés Celsius (60 °C).

25 C'est ça. Stockons de la chaleur en

1 prévision des pointes et délestons à soixante-dix
2 degrés Celsius (70 °C) quand la pointe arrive et
3 faisons en sorte que le chauffe-eau redémarre à
4 soixante degrés Celsius (60 °C). Puis ce n'est pas
5 vrai que les gens vont se brûler. On en avait parlé
6 aussi la dernière fois justement des mitigeurs que
7 la loi même demande maintenant d'installer à la
8 sortie des chauffe-feu, de sorte que l'eau ne soit
9 pas plus chaude que quarante-neuf degrés Celsius
10 (49 °C) quand les usagers la touchent.

11 Monsieur Zayat, je crois qu'il parlait que
12 c'était de compétence fédérale la température de
13 l'eau. Si je ne m'abuse, ce n'est pas vrai,
14 premièrement. C'est une décision strictement
15 provinciale. D'ailleurs, la seule province au
16 Canada qui interdit le préchauffage de l'eau
17 froide, par exemple, avec les récupérateurs de
18 chaleur des eaux grises, c'est le Québec. Partout
19 ailleurs au Canada, on peut préchauffer les deux.
20 Même en France, on peut... Pour dire que le Québec
21 est plus catholique que la France en ce moment en
22 ce qui a trait aux légionelloses. Et c'est la RBQ,
23 sur la base des avis de l'INSPQ, qui émet ses
24 directives quant à la température de l'eau. Et
25 c'est pour ça que, maintenant, ils prescrivent le

1 soixante (60 °C) et le quarante-neuf degrés Celsius
2 (49 °C).

3 En ce qui a trait à la gestion de la
4 demande en puissance aussi. Bon, bien, c'est ça, on
5 a étudié le rapport du docteur Asa Hopkins. Et on a
6 participé aussi à la conférence téléphonique avec
7 d'autres intervenants sur le sujet de son rapport.
8 Et on est d'accord avec la majorité, sinon la
9 totalité des recommandations qui ont été
10 effectuées.

11 Entre autres, bon, cibler l'ensemble du
12 potentiel rentable et commercialement réalisable,
13 et non pas un peu comme c'est fait là en ce moment
14 dans l'étude de... c'est-à-dire pour les coûts
15 évités d'Hydro-Québec, on dit vingt pour cent
16 (20 %) « overall », t'sais. Ça devrait être vingt
17 pour cent (20 %) ICF International. Mais ce serait
18 bien de l'avoir par mesure. Parce que chacune des
19 mesures comporte ses barrières à l'adoption qui lui
20 sont propres. Donc, on ne peut pas, quant à moi,
21 faire un « one size fits all » comme ça.

22 Réaliser des mises à jour régulières des
23 études de potentiel. Tout à fait. Il y a des
24 innovations technologiques qui se font
25 régulièrement. Et d'ailleurs, vous donner un autre

1 exemple, le Massachusetts, je crois, ou... en tout
2 cas, dans le nord-est, la Nouvelle-Angleterre, on
3 vient de signer seize point quatre mégawatts
4 (16,4 MW) de batteries en stockage. Et, ça, c'en
5 est un moyen de gestion de la demande en puissance.
6 Ça arrive pour vrai dans les autres législations.
7 On en tient compte. On le prévoit. On l'utilise
8 même. On commence déjà à utiliser du stockage
9 électrique. Mais ici, ça ne fait pas partie de
10 notre étude de potentiel, puis elle n'a pas été
11 mise à jour depuis deux mille douze (2012).

12 Établir une cible de long terme. Aussi ce
13 serait bien justement de dire, bien, écoute, on
14 veut attaquer tant de pourcent du potentiel la
15 première année, deuxième année, troisième année, et
16 les stratégies qui peuvent aller avec, en fonction
17 des barrières qu'on étudie.

18 Développer un portefeuille de programmes.
19 Hydro-Québec en a déjà, oui, des programmes de
20 gestion de la demande en puissance. Mais c'est rien
21 qui est fait à partir d'une planification intégrée.

22 Et établir aussi des cibles annuelles dans
23 le cadre du plan d'appro. On en a, là en ce moment.
24 (9 h 22)

25 En ce qui a trait à l'étude sur les coûts

1 évités dans les réseaux autonomes, on a étudié
2 justement le rapport d'ICF International, on a
3 participé aussi à la rencontre du vingt-huit (28)
4 février chez Hydro et on partage l'avis d'Hydro là-
5 dessus, là, en faveur du maintien de la méthode
6 actuelle.

7 En ce qui a trait à la conversion des
8 réseaux autonomes, plus particulièrement en ce qui
9 a trait au raccordement du réseau des Îles-de-la-
10 Madeleine au réseau intégré d'Hydro-Québec, Hydro-
11 Québec réalise présentement une étude avant projet,
12 bon, qui arrache son prestige et des sommes
13 importantes et risque de porter préjudice au projet
14 d'énergie renouvelable, selon nous. On pense que
15 c'est peut-être à cause de... puis c'est un
16 scénario, comme vous l'avez soulevé, Madame le
17 Régisseur, que nous, en tout cas, à tout le moins,
18 on pense qu'Hydro-Québec semble privilégier, peut-
19 être pour une question d'écouler les surplus, une
20 autre façon d'écouler les surplus.

21 Nous, quant à nous, c'est une solution
22 totalement improbable. Puis entre autres, à
23 cause... bien, surtout à cause des coûts qui sont
24 présumément trop élevés. Je fais référence à
25 Maritime Link qui lierait Terre-Neuve à la

1 Nouvelle-Écosse, qui est d'un point cinq (1,5)...
2 bien, qui est estimé à un point cinq milliard de
3 dollars (1,5 G\$), et mon confrère Nicholas a
4 vérifié, la distance de ce câble-là est de cent
5 soixante-dix kilomètres (170 km) et le projet de
6 câble d'Hydro-Québec est de deux cent dix
7 kilomètres (210 km). Donc, il est plus court, en
8 plus, que celui d'Hydro-Québec, juste pour dire ça
9 comme ça.

10 Donc c'est ça, quant à nous, c'est peu
11 probable que ce soit un scénario même considérable.
12 Hydro-Québec, je sais que la... Ce n'est pas la
13 première fois qu'Hydro-Québec a considéré ça. Moi
14 je sais qu'il y a peut-être même trente (30) ans ça
15 a été fait, ça a été étudié, là. Ça revient
16 périodiquement, comme à peu près tout revient
17 périodiquement chez Hydro.

18 Conversion des réseaux autonomes, encore,
19 là, en termes de solution alternative au projet de
20 raccordement, bien nous on dénonce le fait qu'il
21 n'y a pas d'étude d'avant-projet pour les autres
22 solutions potentielles de conversion des... de la
23 centrale des Îles, bon, comme justement les
24 éoliennes, la conversion de la centrale à d'autres
25 combustibles comme la biomasse, ou le stockage

1 d'énergie qui va avec aussi, donc il n'y a rien de
2 ça. Et on déplore ça, puis, bon, vous avez parlé de
3 balisage, entre autres, là, il n'y a pas juste du
4 mazout qui produit de l'électricité dans les
5 réseaux autonomes, là. Entre autres, au Danemark,
6 je pense qu'il y a trois îles qui produisent... qui
7 s'alimentent strictement à l'énergie renouvelable,
8 puis je pense même qu'il y en a une qui fournit, en
9 plus, deux ou trois pays. Donc... Puis... mais bon.
10 On ne va pas amener de la nouvelle preuve, mais
11 oui, il y en a d'autres, à ma connaissance, là,
12 d'autres modèles intéressants, au moins, de voir ce
13 que ça a coûté, comment ils ont réalisé la
14 transition énergétique et tout ça.

15 Il y a un appel de propositions, et non pas
16 d'offres, qui est prévu pour deux mille dix-huit
17 (2018), échéancier en deux mille dix-neuf (2019).
18 Je pense que c'est vous, Monsieur le Président, qui
19 aviez questionné pourquoi... pourquoi attendre si
20 tard, là, tu sais. C'est vrai. Et nous, on aimerait
21 ça, justement, on demande que ce soit agencé dans
22 le temps, là, l'étude d'avant-projet et l'appel
23 d'offres et demander à Hydro de les mettre sur des
24 pieds d'égalité, là.

25 Q. [5] Monsieur Finet, je pense qu'il y a peut-être

1 une coquille, « appel », ça devrait être « appel de
2 propositions »?

3 R. Appel de propositions, oui.

4 Q. [6] Oui, oui, c'est ça.

5 R. Désolé, désolé, mea culpa. Mea maxima culpa.

6 Q. [7] Tant qu'on n'aura pas établi vraiment la
7 différence entre les deux, alors on va continuer.

8 R. En termes d'acceptabilité sociale, Hydro-Québec,
9 bon, bien Hydro-Québec a un partenaire municipal,
10 je pense, puis a l'air de s'en satisfaire, là. Ils
11 ont créé une table d'échanges avec des acteurs de
12 la municipalité qui est supposée exister, bon,
13 depuis novembre deux mille seize (2016) jusqu'à la
14 fin deux mille dix-sept (2017). Il y a même une
15 date de fin de prévue à cette collaboration-là.
16 Pourtant, la transition énergétique ne sera pas
17 faite en décembre deux mille dix-sept (2017), là.
18 Selon le ROÉÉ, bien c'était insuffisant pour
19 garantir l'acceptabilité sociale. La table
20 d'échanges devrait être inclusive, devrait, oui,
21 intégrer beaucoup plus d'acteurs de la communauté,
22 là. C'est pas quelque chose qui passe comme une
23 lettre à la poste. C'est un sujet très sensible aux
24 îles-de-la-Madeleine, l'énergie, les éoliennes. Il
25 y a eu plusieurs histoires dans le temps et

1 plusieurs plusieurs débats puis il y a eu des
2 rejets déjà de cette technologie-là à cause des
3 emplacements. Donc, c'est un sujet sensible, on ne
4 peut pas juste intervenir comme on veut là-bas.

5 (9 h 27)

6 Suite à des représentations d'un des
7 membres du ROÉÉ, l'AMSÉE qui est l'Association
8 madelinienne pour la sécurité énergétique et
9 environnementale, la Régie intermunicipale de
10 l'énergie de Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine a
11 finalement créé un comité de liaison pour justement
12 essayer de... je pense, un peu compenser pour ce
13 qu'Hydro-Québec ne fait pas en termes de
14 consultation de la communauté.

15 Donc, nous, on demande à ce qu'Hydro-Québec
16 inclue dorénavant les intervenants du milieu dans
17 ses échanges avec les autorités municipales et que
18 ces échanges se poursuivent pendant la durée de la
19 transition énergétique et non pas que ça arrête au
20 trente et un (31) décembre deux mille dix-sept
21 (2017).

22 En ce qui a trait au PUEÉ, on préfère... on
23 réitère la nécessité d'intégrer les systèmes à la
24 biomasse parmi les équipements admissibles au PUEÉ,
25 surtout si on veut faire une transition énergétique

1 aux îles, bien, oui, ce serait bien de la faire
2 complète et incluant aussi les systèmes de
3 chauffage autres qu'à l'électricité.

4 Donc... et nous, tant qu'à nous, bien,
5 c'est certain que, oui, il faut maintenir le PUEÉ
6 avec une centrale thermique si c'était du gaz
7 naturel, ce qu'on ne souhaite pas, là, à liquéfier
8 ou si c'était de la biomasse, ça ferait du sens
9 quand même, tant qu'à nous. Même la biomasse par
10 exemple, il y a moyen de l'utiliser de façon plus
11 efficace directement chez les clients qu'en
12 produisant de l'électricité. Oui, on peut récupérer
13 une partie de la chaleur utile avec une centrale à
14 la biomasse, mais quand même.

15 Et même dans le cadre d'une transition
16 énergétique, dépendamment du niveau de la
17 transition, il va falloir analyser justement la
18 logique. Éventuellement, peut-être que ça va être
19 possible de chauffer à l'électricité renouvelable
20 aux îles si on utilise entre autres le stockage.

21 En termes de mesurage net, bien il y a un
22 manque d'empressement d'Hydro-Québec à promouvoir
23 la production décentralisée d'énergie renouvelable
24 aux îles-de-la-Madeleine, on sait que c'est
25 rentable. Puis il y a un premier citoyen qui est

1 sympathisant de l'AMSÉE aussi qui, lui, a commandé
2 son stock pour s'installer pour bénéficier du
3 mesurage net d'Hydro-Québec avant même que soit
4 annoncée la bonification. Lui, là, c'est une
5 question de conviction puis c'est comme ça.

6 Donc, c'est ça. Nous, on recommande la
7 réalisation d'une analyse coût/bénéfice sur la
8 production d'énergie renouvelable décentralisée aux
9 îles, afin de mieux bonifier, entre autres.

10 En ce qui a trait à l'appel de propositions
11 pour les centrales éoliennes aux Îles-de-la-
12 Madeleine, il s'agit d'une puissance installée de
13 six mégawatts (6 MW). Mais, Hydro-Québec a
14 restreint justement, dans ce cas-là en particulier,
15 l'enjeu de l'acceptabilité sociale à la réalisation
16 d'un partenariat avec les autorités municipales. Et
17 donc comme, Monsieur le Président, vous interrogiez
18 le représentant d'Hydro-Québec, je pense c'est
19 monsieur Zayat qui disait que, oui, ça paraissait
20 être l'intervenant naturel. Oui, mais c'est pas
21 suffisant. C'est pas parce que ces gens-là ont été
22 élus une fois aux quatre ans qu'ils ont une carte
23 blanche pour décider de l'avenir de la communauté
24 de façon avec un chèque en blanc. Et donc, c'est
25 vraiment pas suffisant. C'est pas ça que...

1 l'acceptabilité sociale, comme critère, ça ne
2 s'arrête pas aux portes du Conseil de ville.

3 L'appel de propositions, en plus, impose un
4 site d'implantation qui se trouve dans un milieu
5 d'une aire abritant une espèce floristique menacée,
6 ce qui est en contradiction avec un des quatre
7 critères énoncés par Hydro-Québec pour les projets
8 de conversion des réseaux autonomes. C'est-à-dire
9 que l'un des critères, c'est que ce soit acceptable
10 au point de vue environnemental. Mais là, ils ont
11 décidé de parker les éoliennes dans une...
12 exactement où est située une plante menacée qui est
13 le Corème de Conrad pour laquelle il y avait eu
14 d'ailleurs des audiences publiques du Bureau
15 d'audience publique sur l'environnement le trois
16 (3) mai dernier.

17 Bien, justement c'est rendu là. Et donc
18 c'était une commission du BAPE pas sur l'éolienne,
19 mais sur les enjeux liés à l'implantation
20 d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de
21 la dune du nord aux Îles-de-la-Madeleine et ce
22 n'est pas évident que le ministre va donner une
23 autorisation là-dessus. Il y a eu du cafouillage un
24 peu. La Municipalité a déposé un schéma
25 d'aménagement où elle a omis de spécifier qu'il y

1 avait une zone protégée là. Puis, bon, et caetera,
2 et caetera. Il y a eu un peu de cafouillage.

3 (9 h 32)

4 Il y a beaucoup d'avis divergents qui ont
5 été exprimés lors de ces audiences-là. Entre
6 autres, le fait qu'il existe un site alternatif
7 hors de la zone qui est problématique, qui est à
8 Grosse-Île. Je vais y venir. Le fait aussi qu'il y
9 a un projet de conversion de la centrale à court ou
10 moyen terme. Donc, c'est quoi la pertinence
11 d'endommager un territoire protégé si, par exemple,
12 on était pour passer un câble sous-marin, un peu
13 comme vous faisiez allusion lors du contre-
14 interrogatoire du panel d'Hydro-Québec, Monsieur le
15 Président.

16 En plus, bien, il n'y a pas de possibilité
17 d'expansion du parc. Donc, si on fait un appel de
18 propositions pour la conversion de la centrale,
19 bien, oubliez ça, les éoliennes, il n'y a pas de
20 possibilité d'en mettre plus là. C'est une zone
21 floristique protégée. Donc, c'est un peu... T'sais,
22 on dit que si on veut tuer son chien, on a juste à
23 dire qu'il a la rage. C'est un peu de mal
24 positionner le dossier des éoliennes en partant.
25 C'est de le handicaper un peu que de le situer dans

1 ce territoire-là.

2 Il y a de l'inquiétude aussi quant au
3 précédent que ça représenterait la construction
4 d'un ouvrage dans un territoire protégé comme ça.
5 Donc, ce n'est pas qu'une petite décision, une
6 petite dérogation puis dire, ce n'est pas grave, on
7 va les déplacer ces « patches » d'herbe là. Ce
8 n'est pas comme ça que ça fonctionne.

9 Et donc, c'est ça, est-ce qu'on veut
10 réaliser une réduction de GES absolument au
11 détriment des territoires protégés. L'audience a
12 duré plus que cinq heures, en passant. Elle a
13 commencé à sept heures (7 h) le soir, à dix-neuf
14 heures (19 h), et fut terminée après minuit. Juste
15 pour vous dire que c'est... Il y a eu une dizaine
16 de mémoires de déposés. Puis donc, on est en
17 attente de la décision du ministre Heurtel qui doit
18 décider, je pense, en fonction de l'article 19 de
19 la Loi sur le... LEMV... Je ne me rappelle pas de
20 l'acronyme. En tout cas!

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Sur les espèces menacées et vulnérables.

23 R. C'est ça. Oui. Donc, il y a eu... Il y a un projet
24 d'implantation d'éoliennes aux mines Seleine,
25 qu'Hydro-Québec ne mentionne pas du tout dans son

1 Plan d'approvisionnement. Ce projet-là est situé à
2 Grosse-Île. Puis ça serait d'abord et avant tout
3 pour alimenter le premier client en importance
4 d'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine, donc la
5 mine Seleine.

6 Mais il est inadmissible à l'appel de
7 propositions d'Hydro-Québec, parce qu'il n'est pas
8 dans le territoire visé et parce qu'il n'est pas
9 avec le bon partenaire. T'sais, les Îles-de-la-
10 Madeleine, là, oui, il y a une agglomération qui
11 s'occupe des deux municipalités, mais il y a
12 vraiment deux municipalités, les Îles-de-la-
13 Madeleine qui est quatre-vingt-seize pour cent
14 (96 %) du territoire de population à peu près, puis
15 la Grosse-Île qui est le petit bout où mine Seleine
16 est située.

17 Donc, c'est ça, on se trouve finalement,
18 Hydro-Québec a privilégié un territoire finalement
19 protégé au détriment d'un autre territoire où, là,
20 toutes les conditions sont favorables mais, ah,
21 non, ce n'est pas dans mon appel d'offres, ça
22 n'existe pas, je refuse. Pourtant ce client-là a
23 évoqué même son désir pendant les audiences du BAPE
24 à discuter avec la Régie intermunicipale des Îles-
25 de-la-Madeleine, Gaspésie et Hydro-Québec sur un

1 moyen de satisfaire aux exigences même économiques
2 avec des redevances pour aller à la municipalité ou
3 aux autorités municipales et de consentir justement
4 aux exigences techniques et économiques du milieu.

5 Donc, ils font preuve de bonne volonté.
6 Sauf qu'eux autres se trouvent à avoir un projet
7 qui est réalisable, qui est souhaitable même. Nous,
8 on n'a pas, en passant, de parti pris. Nous, on en
9 veut le plus possible d'éoliennes, que ce soit eux
10 ou autres, t'sais. Mais on dirait qu'Hydro-Québec a
11 tendance à "s'autopelures de bananiser", comme
12 dirait Parizeau, dans ce dossier-là. C'est un peu
13 comme on le voit venir, t'sais.

14 Donc c'est ça. Donc, c'est dommage. Et,
15 nous, on voudrait que soit Hydro-Québec modifie son
16 appel d'offres ou soit qu'il s'entende avec la...
17 Puis, là, je laisserai maître Gertler argumenter
18 sur ce point juridique là. Mais je sais qu'il y a
19 l'article 74.3, je pense, qui permet de revendre à
20 Hydro-Québec, d'acheter des surplus de production
21 d'énergie renouvelable, bon, bien, et caetera, mais
22 que... Écoutez, qu'on trouve une solution, là,
23 c'est pas... t'sais, c'est vraiment de... en tout
24 cas. Il n'y a pas une problématique à tout casser
25 là-dedans, là, t'sais, c'est...

1 (9 h 37)

2 Donc, c'est ça. Selon nous, justement
3 Hydro-Québec ne devrait pas se limiter à six
4 mégawatts (6 MW) la production d'énergie éolienne
5 aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que c'est pour
6 échapper au BAPE? Parce que le BAPE, quand c'est en
7 dessous de dix mégawatts (10 MW), bien, n'a pas
8 juridiction ou... Pourtant, le creux de la charge à
9 l'été deux mille seize (2016), comme a répondu
10 Hydro-Québec à une de nos DDR, était dix point
11 trois mégawatts (10,3 MW). Donc, le double de ce
12 qu'Hydro-Québec va chercher...

13 Bien, ce qu'Hydro-Québec fait en ce moment
14 ne serait pas... ne serait pas exagéré et ça
15 représenterait qu'une partie de toute façon du
16 soixante, soixante-six mégawatts (60-66 MW) de
17 puissance installée aux Îles.

18 Donc, c'est ça. Comme je disais tout à
19 l'heure, Hydro-Québec devrait soit modifier son
20 appel de propositions, soit négocier avec Mines
21 Tugliq, Mines Seleine des Îles-de-la-Madeleine,
22 Grosse-Île. Tugliq... Grosse-Île, la municipalité
23 de Grosse-Île a déjà adopté une résolution au
24 conseil de ville pour donner son accord et son
25 appui au projet de Tugliq, là, t'sais. C'en est

1 pratiquement triste.

2 Donc, c'est ça. Sous la réserve de
3 l'argumentation des aspects juridiques, selon le
4 ROÉÉ, il est nécessaire que les exigences de la
5 planification et les appels d'offres, ainsi que la
6 possibilité de l'achat de surplus auprès de
7 producteurs d'énergie renouvelable, s'appliquent en
8 réseau autonome autant qu'en réseau intégré.

9 Pour des raisons d'équité puis de
10 traitement impartial des sources, des fournisseurs
11 et des clients d'Hydro-Québec, des questions de
12 transparence afin d'éviter des situations de
13 conflits d'intérêts. Question aussi d'aller
14 chercher le pouls optimal et une question aussi de
15 favoriser par tous les moyens possibles la
16 conversion, la faible empreinte environnementale et
17 l'autonomie énergétique en réseau autonome.

18 C'est tout. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 S'il vous plaît, un instant.

23 Q. **[8]** Monsieur Finet, merci. Juste une ou deux
24 petites questions de clarification. Je pense que
25 monsieur Zayat avait, puis là je n'ai pas la

1 référence exacte, mais vous allez vous souvenir, je
2 pense, a parlé en termes finalement du fait que
3 l'appel de propositions était pour fournir comme un
4 balisage ou donner toutes les possibilités. Alors,
5 on n'avait pas besoin d'étudier plus. J'aimerais
6 juste savoir si vous pouvez commenter cet aspect-
7 là, s'il vous plaît.

8 R. Bien, comme je disais tout à l'heure, en donnant
9 les exemples des îles au Danemark, c'est... il
10 serait intéressant de voir justement ce qui s'est
11 fait ailleurs puis de voir les coûts puis les
12 problématiques rencontrées ailleurs. C'est peut-
13 être pas juste une question de coûts, mais c'est
14 une question d'expérience aussi et de voir c'est
15 quoi les choix technologiques et autres. Donc, moi,
16 je pense que ça pourrait être pertinent et dans la
17 mesure où c'est pas tout le monde qui utilise du
18 mazout.

19 Q. **[9]** O.K. C'est bien, Monsieur le Président, je n'ai
20 pas d'autres questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Gertler.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Le témoin évidemment est...

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Évidemment. J'allais demander...
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :
4 ... prêt pour les contre-interrogatoires.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Merci. Donc, y a-t-il des intervenants dans la
7 salle qui souhaitent interroger monsieur Finet?
8 M. JEAN-PIERRE FINET :
9 R. Non.
10 Q. **[10]** Merci. Merci de vous pencher. Maître Turmel.
11 Me SIMON TURMEL :
12 Aucune question pour le Distributeur.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Merci. Maître Fortin?
15 Me PIERRE FORTIN :
16 Je n'ai pas de question, Monsieur le Président.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Merci.
19 INTERROGÉ PAR LA FORMATION
20 Me SIMON TURMEL, régisseur :
21 Merci, Monsieur le Président.
22 Q. **[11]** Bonjour, Monsieur Finet.
23 R. Bonjour.
24 Q. **[12]** Je me demandais la question « est-ce que j'ai
25 une question ou non », mais peut-être que je vais

1 m'aventurer dans la question suivante. Sur le coup,
2 je n'avais pas de question, mais je me suis dit,
3 bon, mon tour est arrivé vite, alors je n'ai plus
4 le temps de réfléchir, donc je vais poser la
5 question.

6 (9 h 43)

7 Je vous écoutais sur ce qui se passe aux
8 îles-de-la-Madeleine et l'acceptabilité sociale et
9 tout ça puis le dossier du BAPE. La question que je
10 me posais, il y a déjà un dossier devant le BAPE,
11 avec une décision à venir du ministre. Que peut
12 faire la Régie dans tout ça, vous interpellez la
13 Régie, vous dites : « Un milieu sensible, un milieu
14 vulnérable, le ministre s'en vient avec une
15 décision, on voudrait que Régie, on voudrait que
16 Régie », mais que peut faire la Régie si le
17 ministre est déjà saisi du dossier?

18 R. Bien c'est justement, c'est-à-dire de demander à
19 Hydro-Québec d'ouvrir le territoire, là, de façon
20 plus inclusive de sorte à ce que le projet de...
21 c'est-à-dire que les éoliennes puissent même
22 s'installer ailleurs, aux îles-de-la-Madeleine, pas
23 juste Tugliq, mais que d'autres proposants, même,
24 puissent proposer des éoliennes sur le territoire
25 de Grosse-Île, par exemple. Donc, ça demande juste

1 un amendement à l'appel d'offres, par exemple, pour
2 dire : « Bien regarde, dorénavant, ça ne sera plus
3 dans les... à la Dune du Nord qu'on va restreindre
4 l'implantation d'éoliennes, mais on va le permettre
5 là aussi parce que c'est... » Et donc, déjà, en
6 partant, ça serait quelque chose qui serait... tu
7 sais, même si on rentrait, par exemple, un câble
8 sous-marin puis qu'il y avait... puis plusieurs
9 éoliennes aux îles.

10 D'ailleurs, Grosse-Île, peut-être,
11 permettrait pratiquement une installation, puis là,
12 je dis ça sous toutes réserves, là, mais
13 permettrait justement peut-être plus une expansion
14 de sorte à ce que le scénario d'une conversion des
15 îles-de-la-Madeleine à l'énergie éolienne avec
16 stockage puisse se faire de façon concentrée aux
17 alentours de Grosse-Île puis qu'on aille chercher
18 la puissance nécessaire avec stockage, là,
19 seulement là. Là, en ce moment, il n'y a pas de...
20 on est restreint, là, on est peinturé dans un coin,
21 là. Donc, il faudrait demander à Hydro-Québec de
22 faire preuve d'ouverture et, justement, d'amender
23 son appel d'offres de sorte à ce que le territoire
24 change, là, pour qu'il puisse se faire d'autres
25 projets, des projets ailleurs que dans la Dune.

1 Q. **[13]** Vous avez dit, tout à l'heure, que Mines
2 Seleine était d'accord pour aller de l'avant avec
3 un projet. Est-ce que Tugliq et Mines Seleine...
4 Tugliq c'est un mandataire de Mines Seleine?

5 R. Je ne connais pas les détails de leur entente. Je
6 sais qu'en ce moment, Tugliq proposait de vendre de
7 l'électricité à Mines Seleine, mais je ne connais
8 pas les détails. Mais il reste que dans ce cas-là,
9 si Hydro-Québec ouvrait son appel d'offres, par
10 exemple, à l'ensemble du territoire des îles-de-la-
11 Madeleine où c'est possible de le faire, là,
12 justement, parce qu'un des critères, c'est
13 l'acceptabilité sociale, environnementale, et
14 caetera, donc si on permettait l'érection
15 d'éoliennes sur Grosse-Île, bien là, on n'aurait
16 même plus cette question-là à savoir si la relation
17 entre Mines Seleine et Tugliq, là. Tugliq serait
18 comme n'importe quel autre fournisseur qui dit :
19 « Bien regarde, moi je veux en installer là, voici
20 ma proposition. »

21 Q. **[14]** Parce que je suis allé voir sur le site hier,
22 du BAPE et je ne voyais pas les interventions de...
23 le maire de... ou le maire, ou le conseiller
24 municipal de Grosse-Île, ni de Mines Seleine.

25 R. Ah, pourtant je...

1 Q. **[15]** Les deux sont là, oui?

2 R. Non, mais c'est-à-dire que j'ai une référence. Dans
3 les documents que j'ai regardés, moi, il y a une
4 référence à l'adoption d'une résolution puis même
5 la résolution de Grosse-Île est dans un des
6 documents déposés en mémoire par un ou l'autre des
7 intervenants, là. Ce n'est pas nécessairement la
8 municipalité de Grosse-Île qui a déposé sa
9 résolution, là.

10 Q. **[16]** Je comprends.

11 R. C'est plein de gens plein de bonnes intentions qui
12 essayent de diffuser l'information au maximum
13 parfois.

14 Q. **[17]** Merci.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Monsieur le Président, on pourrait, si on le juge
17 utile, déposer la bonne référence ou fournir la
18 bonne référence.

19 Me SIMON TURMEL, régisseur :

20 Non, je n'ai pas besoin. Tout simplement, c'est que
21 j'essaie de faire écho à ce que monsieur Finet
22 avait dit.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Très bien. Merci.

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 Tant qu'à moi, je n'ai pas besoin. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Excusez-moi, de toute façon, on parle

5 d'informations publiques, on va la retrouver, je

6 suis certain, là.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Très bien.

9 Me LOUISE ROZON :

10 Merci. Je vais avoir deux ou trois questions,

11 Louise Rozon pour la formation.

12 Q. **[18]** Monsieur Finet, bonjour. La planche... à la
13 planche 5 de votre présentation, vous parlez, bon,
14 des programmes de gestion de la demande en
15 puissance et vous dites que le Distributeur, si
16 j'ai bien saisi, bon, n'a pas de planification
17 intégrée. Concrètement, qu'est-ce que le
18 Distributeur devrait faire de plus que ce qu'il
19 fait actuellement pour planifier les projets en
20 gestion de la demande en puissance et répondre aux
21 meilleures pratiques dans ce domaine-là? Parce
22 qu'ils semblent, eux, considérer qu'ils ont déjà
23 les bonnes pratiques, mais selon vous, ce n'est pas
24 le cas?

25 (9 h 48)

1 R. Non, exactement. Les études de potentiel sont
2 restreintes à des études de potentiel technico-
3 économiques, donc il n'y a pas l'aspect d'études de
4 commercialisation de chacune des mesures et d'en
5 dire le potentiel pour chacune des mesures et de
6 temps. C'est donc bien que le potentiel... Et
7 d'ailleurs, on nous met même... on nous rajoute une
8 couche de complexité en disant : « Bien écoutez,
9 ces potentiels-là ne sont pas cumulables, je suis
10 d'accord, mais on peut quand même les séparer entre
11 poste, par exemple. Qu'on intervienne chez vous
12 avec de la biénergie avec un « backup » ou qu'on
13 intervienne chez vous avec une biénergie
14 télécommandée ou qu'on intervienne chez vous en
15 stockant dans d'autre chose, de la chaleur ou...
16 Donc c'est ça. Il y a moyen de dire, bien, pour
17 l'aspect chauffe, le maximum du potentiel technico-
18 économique, c'est tant; et pour chacune des
19 mesures, bien, voici, par exemple pour la
20 biénergie, bien, voici ce qui nous limite, c'est...
21 Bon. La problématique, c'est le fait que les
22 chauffe... c'est-à-dire les systèmes au mazout
23 arrivent à la fin de leur vie utile. Les gens ne
24 veulent pas renouveler ça. Ils convertissent tout
25 électrique.

1 Bon. Les solutions pourraient être ça, ça,
2 ça et, entre autres, changer de combustible
3 d'appoint. Comme on l'avait suggéré. Un des membres
4 du ROÉÉ d'ailleurs - juste une parenthèse - avait
5 suggéré à Hydro-Québec de faire un projet avec de
6 la biomasse en combustible d'appoint dans le cadre
7 de la biénergie. Puis Hydro-Québec vient de dire de
8 mettre ça sur le « back burner », mais bon. En tout
9 cas.

10 Donc c'est ça, Hydro-Québec devrait, pour
11 chacune des mesures, établir c'est quoi le
12 potentiel technico-économique et le potentiel
13 commercialement réalisable. C'est pour ça que... Et
14 de justement viser un pourcentage de réalisations
15 de ce potentiel-là et de viser, comme dit le
16 docteur Hopkins, le maximum réalisable de ce
17 potentiel commercialement réalisable.

18 Q. **[19]** Est-ce que cette planification-là devrait se
19 faire uniquement à l'interne ou il devrait y avoir
20 une structure plus ouverte pour permettre une
21 planification qui soit plus inclusive?

22 R. Moi, je suis certain que les intervenants seraient
23 prêts à collaborer justement là-dessus. Mais il
24 faut au moins qu'il y ait un partage
25 d'informations, puis au moins qu'il y ait une vigie

1 qui se fasse régulièrement. Je vous donnais un
2 exemple de stockage tout à l'heure. Bientôt, le
3 stockage va faire concurrence à de l'électricité
4 interruptible, à l'achat d'électricité sur les
5 marchés de court terme. Au soixante-dix dollars
6 (70 \$) qu'on donne aux agrégateurs, et caetera, et
7 caetera.

8 Donc, c'est quelque chose qui va venir
9 bouleverser le... Et qui commence déjà dans les
10 autres juridictions à faire sa marque. Pourtant,
11 ici, on n'en a aucune idée. Tout ce qu'on entend,
12 c'est des criquets, à propos du stockage, là. Et
13 pourtant Hydro-Québec est un acteur majeur en
14 termes de développement de ces batteries-là avec
15 Sony. Mais les autres réseaux, il faut croire, sont
16 plus vite que nous. Mais, nous, à tout le moins,
17 sans déjà avoir du stockage qui existe, il serait
18 bien quand même de le planifier, de le voir venir,
19 t'sais.

20 Q. **[20]** Une dernière question. Le Distributeur a
21 mentionné lors de son témoignage que quatre-vingt-
22 dix pour cent (90 %) environ du coût
23 d'approvisionnement aux Îles-de-la-Madeleine... pas
24 aux Îles-de-la-Madeleine, mais dans les réseaux
25 autonomes, provient du coût du mazout.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[21]** Est-ce que vous êtes... ça vous surprend cette
3 donnée-là ou vous considérez que c'est plausible?

4 R. Bien, c'est-à-dire que c'est vrai, ce n'est pas
5 faux, c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
6 réseaux autonomes qui utilise du combustible pour
7 alimenter leurs centrales. Quatre-vingt-dix pour
8 cent (90 %) de ce coût-là va être le combustible.
9 Mais il y a d'autres réseaux autonomes qui ne
10 fonctionnent pas à partir de combustible. Et c'est
11 ceux-là qu'on veut surtout savoir. Je ne veux pas
12 savoir, moi... T'sais, dans le fond, tout...
13 T'sais, c'est évident qu'il va y avoir une
14 similitude, puis qu'il va être relié, entre autres,
15 au prix de l'énergie puis aux taxes qui vont être
16 dans chacune des provinces, et caetera. Mais ce
17 n'est pas tellement eux autres qu'on veut étudier.
18 C'est plus, on veut voir ceux qui sont rendus plus
19 loin.

20 Q. **[22]** C'est bon. Merci beaucoup.

21 R. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[23]** Quelques questions de ma part. Je vais revenir
24 sur la question de mine Seleine un peu plus loin.

25 D'abord, je veux parler de chauffe-eau. Parce que

1 je veux bien comprendre votre recommandation par
2 rapport aux soixante-dix degrés (70°).

3 R. Oui.

4 Q. **[24]** On s'entend, la température de consigne du
5 chauffe-eau, ce n'est pas télécommandable, en tout
6 cas, pas à ma connaissance. Le chauffe-eau est
7 « setté » à soixante-dix degrés (70°) ou à soixante
8 (60) ou à soixante-cinq (65). En fait, il est
9 « setté » à une certaine température en usine. On
10 peut le réajuster par la suite. Mais, là, vous
11 parlez de télécommander la température du chauffe-
12 eau?

13 R. Bien, c'était ce qui était sous-entendu avec le
14 programme de télédélestage d'Hydro-Québec qui
15 faisait passer la température de soixante (60) à
16 cinquante (50) pour la redémarrer à distance à
17 cinquante (50) aussi, et pour qu'elle remonte
18 automatiquement à soixante (60) après la pointe.
19 Tout ce qu'on dit, c'est, plutôt que de le délester
20 de soixante (60) puis de faire redémarrer à
21 cinquante (50), on le fait par télécommande
22 augmenter à soixante-dix (70) en prévision de la
23 pointe et on le déleste rendu à la pointe, de sorte
24 à ce qu'il revienne à soixante (60) tranquillement,
25 à soixante degrés (60) pendant la pointe.

1 (9 h 53)

2 Q. **[25]** Oui, mais...

3 R. Jusqu'après la pointe.

4 Q. **[26]** Excusez-moi, là, peut-être que j'en manque un
5 bout en matière de chauffe-eau, là, mais ce
6 qu'Hydro-Québec... puis vous évoquez un potentiel
7 plus grand que le quatre cent cinquante mégawatts
8 (450 MW) qu'Hydro-Québec envisage, mais le quatre
9 cent cinquante mégawatts (450 MW), ou votre mille
10 sept cent soixante-quatre (1764) est basé sur le
11 parc de chauffe-eau actuel?

12 R. Oui.

13 Q. **[27]** Le parc de chauffe-eau actuel, à ma
14 connaissance, ce sont des chauffe-eau à température
15 préétablie, c'est-à-dire avec un tournevis, on peut
16 ouvrir le panneau du chauffe-eau puis aller changer
17 la température de consigne du chauffe-eau, mais ça,
18 c'est une intervention manuelle du propriétaire du
19 chauffe-eau.

20 R. Oui, mais là...

21 Q. **[28]** Bon. Une fois qu'il est établi à soixante-dix
22 (70), ça va, ça veut dire que ce chauffe-eau là va
23 toujours produire de l'eau à soixante-dix degrés
24 Celsius (70 °C) à la sortie du chauffe-eau, sauf
25 lorsque le chauffe-eau est éteint puis que sa

1 température interne va descendre à un certain
2 niveau de degrés, puis c'était ça la mesure
3 envisagée, non?

4 R. Bien... Mais Hydro-Québec ne se rendait pas chez
5 les clients pour aller baisser manuellement le
6 thermostat des chauffe-eau, ils installaient un
7 bidule à distance qui contrôlait la température,
8 justement. Et ce qui est possible, c'est possible
9 techniquement de le faire, c'est d'augmenter la
10 température à distance et de la délester à distance
11 aussi.

12 Q. **[29]** Oui, mais enfin, là on fait une discussion
13 technique, là, mais...

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Monsieur le Président, si je peux aider, là...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Des fois vous m'aidez. Je pense que ma
20 compréhension, puis je ne suis pas tellement mieux
21 que vous, là, par rapport à ces aspects techniques,
22 mais ma compréhension c'était que le programme qui
23 a été proposé par Hydro-Québec, qui est maintenant
24 abandonné, ou sur les tablettes, c'était justement
25 d'installer un dispositif qui permettait une

1 télécommande à distance. Et là, ils proposent
2 simplement un autre type de régime de télécommande,
3 si je comprends bien, là, si c'est... je ne sais
4 pas si c'est... On pourrait peut-être lui poser la
5 question de cette façon-là pour mieux comprendre.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ma compréhension personnelle de ça n'est pas la
8 même que la vôtre. Mais de toute façon...

9 Q. **[30]** Mais je voulais surtout comprendre c'était
10 quoi votre proposition, alors... Mais peu importe
11 qui a raison en matière de télécommande de la
12 température, mais ce que vous, vous proposez, c'est
13 de fonctionner avec une température de consigne de
14 soixante-dix degrés C (70°C)?

15 R. Non. Bien... non, pas nécessairement, pas en
16 permanence, là. Ce n'est pas nécessaire de le faire
17 en permanence, là. On pourrait le faire en
18 permanence puis le délester à soixante (60) puis ça
19 stockerait... c'est une façon de stocker de
20 l'énergie. De toute façon, il y a un mitigeur qui
21 va mixer les deux températures à la fin, ça va
22 coûter un petit peu plus cher, j'imagine, mais il y
23 a moyen de le faire de façon intermittente en
24 stratégie de stockage d'énergie en prévision des
25 pointes seulement.

1 Q. **[31]** O.K. C'est juste pour...

2 R. Mais il reste que c'est possible, aussi, à
3 soixante-dix (70). Mais ça aurait peut-être un
4 effet sur la durée de vie utile des chauffe-eau,
5 cependant, je... il faudrait vérifier ce point-là.
6 Mais ça serait possible.

7 Q. **[32]** Votre comparatif, là, avec Maritime Link, là,
8 je suis d'accord avec vous, là, un point cinq
9 milliard (1,5 G). Là vous comparez juste la
10 distance, mais il y a aussi une question de transit
11 d'énergie, on s'entend-tu que Maritime Link c'était
12 probablement pour transiter des capacités pas mal
13 supérieures à ce que les Îles-de-la-Madeleine
14 consomment, là?

15 R. Je suis d'accord, puis je ne suis pas un
16 spécialiste de la chose, mais vous pourrez
17 interroger mon collègue, monsieur Deslauriers, sur
18 le sujet. J'en ai discuté avec lui puis il me
19 disait justement que ça va prendre, pour le Québec
20 à tout le moins, du DC qui coûte plus cher, mais
21 vous aurez le loisir, justement, de le griller là-
22 dessus si vous voulez. Tout ce que je voulais
23 offrir, c'était un comparatif. Oui, le câble va
24 peut-être être un peu plus gros, mais il reste
25 qu'il y a des coûts qui... La grosseur du câble a

1 peut-être à jouer là-dessus, mais ça ne devrait pas
2 faire une différence si catastrophique que ça, mais
3 bon, c'est un comparatif que j'ai trouvé quand
4 même.

5 Q. **[33]** On va arrêter là notre conversation de
6 néophytes. Quand vous évoquez l'acceptabilité
7 sociale aux Îles-de-la-Madeleine, puis
8 effectivement, j'ai posé la question aux témoins
9 d'Hydro-Québec parce que je voulais savoir... En
10 fait, ce qui me préoccupait, c'est comment ils
11 avaient réussi à obtenir un interlocuteur qu'ils
12 considéraient comme étant valable et représentatif.
13 Bon, ils nous ont répondu que, oui, ils avaient
14 confiance que l'interlocuteur qu'ils avaient était
15 le bon. Vous semblez avoir des doutes là-dessus,
16 mais...

17 (9 h 58)

18 R. Ah! Je n'ai pas... bien, pas nécessairement.

19 Q. **[34]** Mais, Hydro-Québec, elle ne peut pas prendre
20 sur ses épaules la totalité de la consultation.
21 Enfin, c'est même préférable que ça ne soit pas
22 juste elle qui soit au bat, mais plutôt que la
23 communauté se prenne en main puis qu'elle... Alors,
24 vous semblez dire « le cercle n'est pas assez
25 large, ça devrait inclure plus de monde. »

1 R. Oui. Bien, c'est-à-dire que la...

2 Q. **[35]** En fait, j'essaie de voir la position que la
3 Régie peut prendre par rapport à ça. Est-ce que la
4 Régie peut aller jusqu'à imposer à Hydro-Québec
5 « non, non, tu dois absolument avoir une
6 consultation plus large » sans... C'est bien de
7 prendre les gens par la main, mais il y a une
8 limite, là.

9 R. Ah! Tout à fait. Sauf qu'on ne s'affranchit pas...
10 Hydro-Québec, ça ne s'affranchit pas de
11 l'acceptabilité sociale en choisissant un
12 partenaire municipal et en discutant strictement
13 avec ce partenaire municipal là. Ça fait un peu en
14 catimini. Donc, ça exclut de facto tous les autres
15 groupes qui sont intéressés. Puis comme je vous
16 disais, aux Îles en particulier, c'est un sujet
17 particulièrement sensible. Et donc Hydro-Québec
18 aurait intérêt... Vous pourriez recommander à
19 Hydro-Québec, fortement suggérer, là, d'ouvrir la
20 consultation aux autres intervenants, là, et
21 d'accompagner la municipalité, même d'être présente
22 là-dedans. La municipalité justement a créé un
23 comité de liaison.

24 Les gens ne demandent pas énormément, ils
25 veulent juste être considérés, ils veulent juste

1 comprendre, ils veulent juste qu'Hydro-Québec leur
2 explique et pouvoir échanger avec eux et trouver
3 des solutions ensemble. C'est pas... on n'essaie
4 pas d'alourdir le processus ou autre. C'est juste
5 que ça fait l'effet contraire quand on exclut des
6 groupes, donc...

7 Q. **[36]** Je vous entends, mais en même temps, et sans
8 faire de jeu de mots plat, mais c'est un panier de
9 crabes, ça. T'sais, c'est parce qu'Hydro-Québec
10 doit s'assurer d'avoir les interlocuteurs valables
11 et représentatifs, mais à un moment donné il faut
12 qu'elle fasse confiance à cet interlocuteur-là qui
13 va faire ce qui est nécessaire pour consulter la
14 population ou les différents intervenants et
15 communautés.

16 R. Oui.

17 Q. **[37]** Parce que sinon, là, c'est...

18 R. Mais, ça ne coûte pas cher de faire une ou deux
19 séances d'informations de temps en temps, là, puis
20 de... C'est ça. C'est pas, c'est pas
21 catastrophique, là, c'est quelque chose qui est
22 tout à fait réalisable et dans le domaine du
23 normal, plus normal que juste retreindre ça avec la
24 municipalité puis dire « bien, regarde, écoutez,
25 venez pas m'en parler, là, j'ai parlé... allez voir

1 votre maire. » C'est pas comme ça que ça
2 fonctionne, là, c'est...

3 Q. **[38]** Je vous entends, mais en même temps, j'imagine
4 que dans ce domaine-là tout le monde marche sur des
5 oeufs.

6 R. Eh! Oui.

7 Q. **[39]** En dehors du panier de crabes, oui.

8 R. Oui.

9 Q. **[40]** Vous avez évoqué la décision du ministre
10 Heurtel, mais j'imagine qu'avant la décision du
11 ministre Heurtel il va y avoir un rapport du BAPE.

12 R. Oui.

13 Q. **[41]** Et avez-vous une idée de... Est-ce qu'il y a
14 une date d'annoncée ou...

15 R. Je pense, c'est en juillet, me semble. Normalement,
16 c'est trois mois après les audiences qu'ils ont...

17 Q. **[42]** Hum, hum.

18 R. ... il me semble. Oui. Il me semble que ça devrait
19 être en juillet, à peu près.

20 Q. **[43]** En juillet, aux îles, c'est une belle date
21 pour aller présenter un rapport. Finalement, oui,
22 je reviens avec la Mine Seleine. Un des articles
23 que vous citez dans votre mémoire semble dire que
24 bien que la Mine Seleine elle-même en partenariat
25 ou je ne sais pas trop comment avec Tugliq dans le

1 décor, là, puis peu importe les relations, mais ils
2 ne peuvent pas faire ça en autarcie, c'est-à-dire
3 qu'ils sont intéressés à aller de l'avant avec un
4 projet d'éoliennes sur leur site, bon, ils
5 disposent d'un espace, ils ont peut-être moins de
6 problèmes d'acceptabilité sociale en termes de
7 localisation vu qu'ils sont propriétaires du
8 terrain, il y a peut-être des questions de schéma
9 d'aménagement à respecter, mais je comprends bien
10 que ce projet-là ne pourrait voir le jour que si
11 Hydro-Québec l'intègre à son réseau, là. On ne
12 parle pas d'une mine, comme à la mine Raglan, là,
13 où là il n'y a pas de réseau, la mine, elle
14 construit sa propre capacité de production
15 d'électricité puis elle l'intègre à ses besoins, à
16 son réseau. Mais là dans le cas de la mine Seleine,
17 le projet qui est envisagé, là, c'est
18 nécessairement quelque chose qui est raccordé au
19 réseau d'Hydro-Québec, là.

20 (10 h 03)

21 R. Mon point de vue économique, selon moi, c'est ce
22 qui semblait être le cas, ce serait surtout
23 rentable si c'était justement lié avec le réseau,
24 parce que seulement pour l'utilisation de la mine,
25 ce ne serait pas rentable. Ou je ne sais pas si

1 c'est une question de charge ou autre, ou de profil
2 de consommation de la mine non plus. On n'a pas eu
3 accès à ces données-là de la part d'Hydro-Québec.

4 Q. **[44]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Merci
5 beaucoup.

6 R. Merci beaucoup.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Avez-vous un réinterrogatoire?

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Non, Monsieur le Président. On est passé par le
11 panier de crabes. Et je ne vais pas m'aventurer sur
12 le troupeau de phoques. Ce serait encore plus
13 dangereux peut-être. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ne ramenez pas le fantôme de Brigitte Bardot dans
16 le décor. Monsieur Finet, vous êtes libéré. Vous
17 pouvez aller prendre votre avion.

18 Nous sommes rendus au GRAME. Maître Paquet? Ah! Ou
19 c'est maître Neuman. Ah! C'est bien. Nous
20 entendrons donc la preuve de SÉ-AQLPA.

21

22 PREUVE DE SÉ-AQLPA

23

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et

1 Monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour
2 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
3 de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
4 avons deux témoins : monsieur Jacques Fontaine et
5 monsieur Jean-Claude Deslauriers, qui sont prêts à
6 être assermentés.

7

8 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
9 unième (31e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

10

11 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
12 ayant une place d'affaires au 2500, rue des
13 Fresnes, Chertsey (Québec);

14

15 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
16 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
17 (Québec);

18

19 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Q. **[45]** Bonjour, messieurs Fontaine et Deslauriers. Je
24 vous demanderais d'abord d'identifier les documents
25 qui ont été déposés au dossier. Le premier

1 document, c'est le rapport sur le réseau intégré,
2 donc le rapport C-SÉ-AQLPA-0014 (SÉ-AQLPA-1,
3 Document 1) de Jacques Fontaine avec la
4 collaboration de Jean-Claude Deslauriers intitulé
5 « La prévision de la demande 2017-2026 du réseau
6 intégré d'Hydro-Québec Distribution et l'écart type
7 de l'hydraulicité du Producteur ». Et il y a un
8 erratum d'une page qui a été déposé ce matin
9 concernant un paragraphe de ce document qui porte
10 la cote 0024. Donc, est-ce que vous reconnaissez ce
11 document comme ayant été préparé par vous et sous
12 votre supervision?

13 M. JACQUES FONTAINE :

14 R. Oui, je le reconnais.

15 (10 h 08)

16 Q. **[46]** Donc, est-ce que vous reconnaissez ce document
17 comme ayant été préparé par vous et sous votre
18 supervision?

19 R. Oui, je le reconnais.

20 Q. **[47]** Oui. Oui. Avec la collaboration de monsieur
21 Deslauriers? Oui.

22 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

23 R. Oui, je le reconnais.

24 Q. **[48]** Merci. Et le deuxième, c'est le document C-
25 SÉ/AQLPA-0015, SÉ/AQLPA-2 Document-1, de Jean-

1 Claude Deslauriers intitulé « L'Approvisionnement
2 des réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution
3 2017-2026. » Donc, Monsieur Deslauriers, est-ce que
4 vous reconnaissez ce document?

5 R. Oui, certainement, je le reconnais.

6 Q. [49] Oui. Comme ayant été préparé par vous et sous
7 votre supervision?

8 R. Tout à fait.

9 Q. [50] Également, il y a quelques erreurs cléricales
10 uniquement des fautes d'orthographe. Il y en a
11 malheureusement plusieurs dans ce document. Et avec
12 la permission de la Régie, nous pourrions déposer
13 une correction, mais qui porterait uniquement sur
14 les... c'est uniquement des fautes d'orthographe
15 que nous désirons corriger dans ce document que
16 nous pouvons déposer, aujourd'hui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Là tout de suite ou dans...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Pas tout de suite. Pas tout de suite, mais...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ah! Plus tard.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 ... il y avait un petit problème d'impression,
25 mais, en tout cas, ce sera... c'est uniquement des

1 fautes d'orthographe. Il n'y a pas de changement de
2 sens ou quoi que ce soit.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Dans la mesure où c'est que des fautes
5 d'orthographe...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous nous l'assurez, Maître Neuman?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Absolument. Oui.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Donc, c'est plusieurs erratum dans un seul document
14 ou...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Ce sera le document en corrigeant, toujours en
17 soulignant à chaque fois qu'il y a un mot qui est
18 corrigé ou une virgule ou... à chaque fois, c'est
19 souligné, à chaque fois qu'il y a un tel
20 changement.

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K. Et qui remplacerait le 015.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui, c'est ça. Oui, c'est ça. Donc, ce serait le
25 025, j'imagine, lorsque ça va arriver. O.K. Et

1 également nous avons déposé des documents de
2 référence. Ce ne sont pas les témoins qui en sont
3 les auteurs, c'est les pièces C-SÉ/AQLPA-0017
4 jusqu'à 0023 qui ont été déposées. Il y en a
5 plusieurs qui ont été déposées la semaine dernière.
6 Il y a deux documents de référence qui ont été
7 déposés aujourd'hui et les témoins vont parler de
8 certains de ces documents et certains ont été cités
9 la semaine dernière aussi.

10 Q. **[51]** Donc, Monsieur Fontaine, ma première question.
11 Donc, ma première question porte sur votre rapport
12 que vous avez rédigé conjointement avec monsieur
13 Deslauriers qui porte sur la prévision de la
14 demande deux mille dix-sept, deux mille vingt-six
15 (2017-2026) du réseau intégré. D'où viennent vos
16 doutes quant aux facteurs de révision à la baisse
17 de la demande du secteur résidentiel que présente
18 Hydro-Québec Distribution dans sa preuve au présent
19 dossier?

20 M. JACQUES FONTAINE :

21 R. Bien, principalement à cause de l'éclairage, les
22 gains d'efficacité liés à l'éclairage. Cette usage-
23 là représente un très très gros effet croisé de
24 l'ordre de soixante-quatre pour cent (64 %). Ça, ça
25 veut dire que si je sauve cent kilowattheures

1 (100 kWh) mettons, mais en réalité j'en sauve juste
2 trente-six (36), je couvre juste le complément de
3 soixante-quatre pour cent (64 %) par rapport à cent
4 (100 %). Alors, on a interrogé le...

5 Q. **[52]** Excusez-moi, je veux être sûr que c'est bien
6 compris. Pourquoi... où va le soixante-quatre pour
7 cent (64 %)? Il sert à quoi?

8 R. Bien, mettons si on prend une lampe incandescente,
9 c'est cinq pour cent (5 %) de lumière, quatre-
10 vingt-quinze pour cent (95 %) de chaleur. Je la
11 remplace par une lampe très efficace, bien je perds
12 la production de chaleur que je dois remplacer à
13 quelque part dès que j'ai besoin de chauffage. Et
14 l'évaluation reçue, c'est soixante-quatre pour cent
15 (64 %), ce que je dois compenser en chauffage.

16 Cependant, en réponse à nos questions, le
17 Distributeur, lui, il nous avance qu'il a utilisé
18 un niveau d'effet croisé de seulement quarante pour
19 cent (40 %), c'est dans notre rapport. La seule
20 explication qu'on peut voir, c'est qu'il y a eu
21 beaucoup d'ampoules DEL qui ont été posées à
22 l'extérieur. Parce que là à l'extérieur, bien là,
23 on n'a pas l'effet croisé, on a cent pour cent
24 (100 %).

25 Mais, la rentabilité des ampoules

1 installées à l'extérieur est évidemment plus grande
2 et puis les clients vont être incités, s'ils ont de
3 l'éclairage à mettre à l'extérieur, de procéder
4 d'abord avec ces ampoules-là et avant de les mettre
5 à l'intérieur.

6 Alors, nous concluons cependant qu'à terme,
7 la proportion d'ampoules efficaces installées à
8 l'intérieur devrait augmenter puisqu'on a fait, au
9 début, celles qui étaient plus rentables puis qu'on
10 place à l'extérieur. Et si par exemple en deux
11 mille vingt-six (2026), cent pour cent (100 %) des
12 ampoules efficaces étaient installées à
13 l'intérieur, bien l'impact serait d'augmenter la
14 demande au secteur résidentiel de quatre cent
15 cinquante gigawattheures (450 Gwh).

16 (10 h 12)

17 Quatre cent cinquante gigawattheures (450 GWh),
18 c'est quand même de l'ordre de dix pour cent (10 %)
19 de la croissance du secteur résidentiel sur le dix
20 ans. C'est quand même pas négligeable.

21 Q. **[53]** Excusez-moi! Serait augmenté de quatre cent
22 cinquante gigawattheures (450 GWh) par rapport à
23 quoi?

24 R. Par rapport à la situation où l'effet croisé du
25 Distributeur est maintenu à quarante pour cent

1 (40 %).

2 Q. **[54]** Monsieur Fontaine, on constate que vous
3 accordez beaucoup d'importance dans votre rapport
4 au processus de normalisation de la demande en
5 énergie par rapport aux événements climatiques.
6 Est-ce que vous pourriez élaborer sur ce sujet?

7 R. C'est que la normalisation, on l'a vu en deux mille
8 quatorze (2014) puis en deux mille quinze (2015),
9 ça peut être pas mal important. On a vu des ordres
10 de grandeur de trois, quatre térawattheures (3-
11 4 TWh) de normalisation. Et puis ça peut atteindre
12 jusqu'à quarante pour cent (40 %) de la croissance
13 totale prévue à l'horizon deux mille vingt-six
14 (2026). Pour les ventes, c'est sept virgule six
15 térawattheures (7,6 TWh) cette croissance-là.

16 Q. **[55]** Mais vous parlez de croissance annuelle ou la
17 croissance des dix ans?

18 R. Non, la croissance totale sur les dix ans, à
19 l'horizon deux mille vingt-six (2026), deux mille
20 seize-deux mille vingt-six (2016-2026). Le
21 Distributeur, en réponse à nos questions, nous
22 affirme qu'il raffine et améliore sa méthode de
23 normalisation, notamment par l'automatisation ou de
24 la relocalisation de certaines stations
25 météorologiques. Ça, c'est un progrès par rapport

1 au passé.

2 Mais nous croyons que la Régie devrait
3 demeurer vigilante compte tenu de l'importance de
4 l'exercice de normalisation surtout dans un
5 contexte de faible croissance. Jouer avec les
6 quatre térawattheures (4 Twh), on se trompe de dix
7 pour cent (10 %), bien quatre cents gigawattheures
8 (400 GWh). C'est le même ordre de grandeur. Peut-
9 être l'erreur qu'ils ont faite sur les ampoules
10 DEL.

11 Q. **[56]** Merci. Monsieur Fontaine, pourquoi êtes-vous
12 dubitatif devant les scénarios d'encadrement du
13 Distributeur?

14 R. Bien, nous ne comprenons pas que les scénarios
15 faibles et forts soient symétriques en termes de
16 volume dans le présent plan d'Hydro-Québec
17 Distribution par rapport au scénario de base. Alors
18 qu'il est au contraire bien établi que le scénario
19 faible à probabilité égale devrait être plus bas.
20 Le Distributeur l'avait lui-même déjà confirmé au
21 ROÉÉ dans le dossier R-3648-2007. Et c'est
22 d'ailleurs aussi l'orientation qu'avait prise Gaz
23 Métro dans sa cause tarifaire actuelle, la
24 R-3987-2016 Phase 2 où le scénario faible est deux
25 fois plus éloigné du scénario de base que le

1 scénario fort. Alors, d'un bord, il y a mettons
2 cinq pour cent (5 %) puis l'autre bord, il y a dix
3 pour cent (10 %).

4 Nous recommandons à la Régie de requérir
5 qu'Hydro-Québec Distribution s'inspire de Gaz Métro
6 et rétablisse une asymétrie dans ses scénarios
7 d'encadrement. Nous croyons que l'écart entre
8 chacun des scénarios d'encadrement et la prévision
9 moyenne de la demande devraient être équivalents en
10 termes de probabilité et non en termes de volume.

11 Q. [57] Merci, Monsieur Fontaine. Pourquoi considérez-
12 vous que les seuils de probabilité de soixante-
13 quatre térawattheures (64 TWh) sur deux ans et de
14 quatre-vingt-dix-huit térawattheures (98 TWh) sur
15 quatre ans, quant aux équipements de production du
16 Producteur, devraient être remis en cause?

17 R. Bien, déjà dans le dossier précédent, le
18 R-3864-2013, nous avons cru déceler que l'écart
19 type de vingt térawattheures (20 TWh) qui a servi à
20 établir les marges que vous avez citées de
21 soixante-quatre térawattheures (64 TWh) et quatre-
22 vingt-dix-huit térawattheures (98 TWh), devrait
23 être revu à la baisse. Or, les nouvelles
24 informations disponibles, les trois années
25 d'hydraulicité qui sont ajoutées, confirment cette

1 baisse.

2 Nous croyons que ce serait le temps de
3 demander à Hydro-Québec une étude sur l'évolution
4 de l'écart type des apports du parc de production
5 d'Hydro-Québec Production afin de valider si cette
6 diminution de l'écart type constatée depuis mil
7 neuf cent soixante-dix-neuf (1979) reflète ou non
8 une nouvelle réalité, et donc d'ajuster le prochain
9 plan d'approvisionnement en conséquence. On peut
10 convenir qu'il n'y a peut-être pas d'urgence. Mais
11 c'est le bon temps de faire une étude à tête
12 reposée quand il n'y a pas d'urgence.

13 Q. **[58]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.
14 Je passe maintenant à monsieur Deslauriers. Et je
15 vais poser quelques questions relatives à votre
16 rapport qui porte sur le Plan d'approvisionnement
17 2017-2026 des réseaux autonomes d'Hydro-Québec
18 Distribution. Monsieur Deslauriers, vous demandez
19 de nouvelles informations au Distributeur sur les
20 réseaux autonomes aux fins d'établir son plan.
21 Pourriez-vous les énumérer et les justifier?

22 (10 h 18)

23 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

24 R. Ce que nous avons demandé principalement, c'est
25 d'avoir des coûts évités précis. Le coût évité,

1 c'est un paramètre très important. Le Distributeur
2 nous dit qu'il ne s'agit que d'une balise, mais au
3 même moment, monsieur Lagrange les présentait en
4 séance de travail, en février deux mille dix-sept
5 (2017), comme un seuil absolu. J'étais présent lors
6 de cette séance de travail et, monsieur Lagrange a
7 bel et bien, alors, affirmé, sans nuance, que les
8 offres en réseau autonome, dont le coût était égal
9 ou supérieur au coût évité étaient immédiatement
10 rejetées sans analyse économique substantielle.

11 Selon ces affirmations d'alors, l'analyse
12 des coûts plus précise ne survient que si les
13 soumissions dont le coût serait inférieur au coût
14 évité et que c'est à cela que sert cette balise. La
15 preuve écrite laisse également entendre que le coût
16 évité a une fonction éliminatoire. Mais en
17 audience, la semaine dernière, HQD laisse entendre
18 que cela ne serait peut-être pas certain, là,
19 mais... que les propositions égales ou supérieures
20 au coût évité seraient rejetées, bien là, c'est
21 ambigu. On est un petit peu embêté. Ce n'est pas
22 clair. Il n'est pas normal qu'HQD improvise de la
23 sorte. Il y a déjà deux appels de propositions de
24 lancées, Obedjiwan et aux Îles-de-la-Madeleine, il
25 y en aura sous peu à Tsiujaq et il y a déjà eu des

1 discussions à Whapmagoostui-Kuujjuarapik.

2 Et je voudrais peut-être faire une... une
3 information, à Obedjiwan, j'ai participé à beaucoup
4 de réunions avec le Distributeur, trois ou quatre,
5 en direct, à Québec ou en conférence téléphonique
6 et à Whapmagoostui-Kuujjuarapik aussi, au moins
7 quatre, cinq réunions avec le Distributeur dans les
8 rencontres qu'il y a eu avec la communauté Cris où
9 j'agissais comme consultant. Et j'ai rencontré les
10 Attikameks aussi puis à Obedjiwan comme
11 consultant.

12 À l'heure actuelle, HQD devrait être
13 capable d'exprimer clairement comment le coût évité
14 est utilisé dans la sélection des propositions.
15 Dans cette perspective... c'est dans cette
16 perspective que nous considérons important que le
17 calcul des coûts évités soit réaliste et correct et
18 ne comporte pas de sous-estimations majeures
19 systématiques. Il faut toujours se souvenir, puis
20 ça c'est important, que le coût évité est une
21 valeur actualisée du flux monétaire sur la période
22 d'analyse, normalement vingt (20) ans.
23 Contrairement au coût de revient annuel qui est une
24 valeur dans l'instant que le Distributeur ne veut
25 même plus publier. Sans raison, puisqu'il a déjà

1 statué que c'est le coût évité actualisé en énergie
2 et qui sera désormais sa valeur de référence dans
3 les propositions. Ça fait que là, il n'y a pas
4 d'inconvénients à publier le coût de revient réel
5 annuel puisque ça ne sert pas dans les
6 propositions. C'est ce que j'ai entendu. Le
7 paramètre le plus important du coût évité en
8 énergie calculé par HQD est le prix du combustible,
9 évidemment, dans l'année courante, et le taux de
10 croissance de celui-ci pour la période d'analyse.
11 Le coût du combustible compte pour près de quatre-
12 vingt-dix pour cent (90 %), c'est ce que le
13 Distributeur affirme, mais je peux confirmer, parce
14 que j'ai fait le calcul, c'est près de quatre-
15 vingt-dix pour cent (90 %) du coût de l'énergie, ça
16 varie, quatre-vingt-cinq (85), ça dépend des... ça
17 dépend beaucoup du taux de croissance qu'on
18 utilise.

19 (10 h 23)

20 Mais au sujet du coût prévu en combustible, nous ne
21 parvenons pas, malgré toutes nos demandes
22 répétitives, à obtenir le prix de base utilisé par
23 HQD pour son calcul du coût évité en énergie tel
24 qu'il est publié. Nous avons tenté de reconstituer
25 le coût évité en énergie obtenu par HQD en

1 utilisant des taux de croissance des prix du
2 combustible variant de deux à huit pour cent (8%)
3 annuellement. Ce dernier taux étant le taux de
4 croissance à long terme tel que correctement évalué
5 par le WTI, la référence, et repris par HQD au
6 dossier R-4000-2017, tel que nous l'avons montré
7 dans notre pièce C-SÉ-AQLPA-0020. Or, si on utilise
8 ce pourcentage de huit pour cent (8%), on obtient
9 alors un coût énergie... en énergie, selon nos
10 calculs, de plus de quatre-vingts cents (0,80¢) par
11 kilowattheure. J'ai fait le calcul pour
12 Kuujjuarapik. Le Distributeur nous dit que c'est
13 cinquante cents (0,50¢) mais si on utilise ce huit
14 pour cent (8%) on obtient quatre-vingt-sept (87).
15 Pour obtenir pour ce village un coût évité en
16 énergie de cinquante cents (50 ¢), tel que proposé
17 dans le tableau des coûts évités au présent
18 dossier, il faudrait utiliser un taux de croissance
19 du coût de combustible de deux point cinq pour cent
20 (2,5 %). Ce qui n'a pas de sens.

21 Dans notre souhait répété d'obtenir d'HQD,
22 qu'HQD dépose auprès de la Régie le calcul de base
23 et les taux de croissance utilisés par elle pour
24 constituer le tableau publié dans chaque cause
25 tarifaire des coûts évités en énergie. Ce qu'on

1 demande, c'est qu'est-ce que le Distributeur a
2 utilisé. On ne veut pas savoir c'est quoi les prix
3 au Texas. On veut savoir qu'est-ce qu'il a utilisé
4 pour faire son calcul. À notre connaissance et
5 selon nos calculs, le tableau déposé au présent
6 dossier est donc faux.

7 Par ailleurs, HQD ne nous fournit pas pour
8 vérification les coûts d'exploitation et
9 d'entretien, parce que c'est l'autre paramètre qui
10 rentre en jeu dans le calcul de la valeur
11 actualisée. Il y a le combustible, le taux de
12 croissance du combustible, les coûts d'entretien et
13 d'exploitation, et le taux de croissance de
14 l'entretien et exploitation, puis normalement les
15 standards à deux pour cent (2 %). Ça, ça ne pose
16 pas de problème. Mais est-ce que c'est quatre cents
17 (04 ¢), c'est six cents (06 ¢), c'est huit cents du
18 kilowattheure (08 ¢/kWh) que le Distributeur
19 utilise? On ne le sait pas.

20 Hydro-Québec n'inclut par ailleurs pas à
21 son coût évité aucun coût d'amélioration des
22 réseaux pour remédier à leurs graves problèmes de
23 qualité de service. Ces problèmes de qualité de
24 service sont documentés, tant en ce qui concerne,
25 entre autres, les réseaux des îles-de-la-Madeleine,

1 à Obedjiwan et à Whapmagoostui-Kuujjuarapik,
2 notamment dans nos pièces C-SÉ-AQLPA-0018 et 0019,
3 et dans le propre rapport d'HQD déposé par elle
4 pour Whapmagoostui en réponse à la DDR de La
5 Première Nation Crie.

6 Or, HQD demande une nouvelle source
7 d'approvisionnement renouvelable... demande à la
8 nouvelle source d'approvisionnement renouvelable de
9 remédier à ces problèmes de qualité de service. Il
10 serait donc normal que ce coût de remédiation,
11 parce qu'il va y en avoir, fasse aussi partie des
12 coûts évités qui sont utilisés en référence. Et
13 d'ailleurs, la firme ICF International l'a
14 d'ailleurs recommandé dans l'extrait déposé sous
15 C-SÉ-AQLPA-0021.

16 Les coûts évités retenus pour chaque
17 village devraient également inclure ceux en
18 puissance à partir d'un FU, du FU de la centrale et
19 non à partir du FU de la charge du village, et
20 tenir compte des investissements évités dans les
21 parcs à combustible. La firme ICF a d'ailleurs
22 aussi recommandé ça. En effet, tout projet
23 renouvelable, notamment s'il s'agit de biomasse,
24 contribue au bilan de puissance durant la vie utile
25 de la centrale. De sorte que le coût évité en

1 puissance doit être pris en compte, qu'il s'agisse
2 d'éviter des investissements au parc à carburant,
3 des agrandissements de centrale diesel ou l'ajout
4 de génératrices, même mobiles, ou d'amener le
5 retrait de ces génératrices.

6 Je vais faire un aparté tout de suite à
7 propos d'Obedjiwan. Dans l'appel de propositions,
8 le Distributeur promet de fournir une consigne de
9 puissance pour la centrale de biomasse. Et c'est
10 vraiment dans l'appel de propositions. Donc, le
11 Distributeur va fournir une consigne de puissance.
12 Donc, c'est la puissance que la centrale de
13 biomasse va être autorisée à fournir. C'est dans
14 l'appel de propositions.

15 Évidemment, c'est une demande en puissance.
16 C'est une garantie en puissance. Et on ne la paie
17 pas. On ne peut pas mettre une clause comme ça aux
18 îles-de-la-Madeleine, parce qu'on demande de
19 l'éolienne. Ça n'aurait aucun sens. On ne peut pas
20 faire une consigne de puissance pour de l'éolien.
21 Ça ne se fait pas, parce qu'on ne peut pas appeler
22 le vent quand ça nous tente. Mais à Obedjiwan, il y
23 a une consigne de puissance. Donc, il y a une
24 obligation de fournir de la puissance garantie.
25 Mais il n'y a pas de prix.

1 (10 h 28)

2 En d'autres termes, il faudrait que, pour chacun
3 des réseaux autonomes, HQD s'assoit avec les
4 communautés locales et définisse avec elles les
5 besoins que les futurs projets d'énergie
6 renouvelable viseront à satisfaire, tant en énergie
7 qu'en puissance, sur la durée de vie du projet,
8 incluant toute amélioration à la qualité de service
9 parce qu'il y a des besoins de ce côté-là.

10 Ainsi que toute exigence locale comme
11 aux Îles-de-la-Madeleine.

12 C'est sûr qu'il va toujours y avoir des exigences
13 locales.

14 À partir de là, un coût évité pourrait
15 être calculé et l'appel de
16 propositions pourrait être lancé un
17 réseau à la fois puis qui corresponde
18 à une valeur réelle. Nous notons
19 qu'aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-
20 Québec exige de chaque soumissionnaire
21 l'obtention d'une résolution d'appui
22 de la part des autorités municipales.

23 C'est dans la pièce C-SÉ-AQLPA-0002, Document 7,
24 déposé ce matin.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Pour référence, la cote de la Régie c'est...

3 pardon... en fait, c'était SÉ-AQLPA-0002, Document

4 7, mais c'est C-SÉ-AQLPA-0022.

5 R. O.K. Bon. C'était évidemment souhaitable et cela

6 pourrait signifier qu'il pourrait fort bien n'y

7 avoir qu'un seul soumissionnaire qui déposera une

8 proposition, mais cette proposition aurait l'appui

9 local, à ce moment-là, et ça serait une proposition

10 qui pourrait fonctionner.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Excusez-moi. Simplement une autre référence à une

13 cote Régie, monsieur Deslauriers a parlé, il y a

14 quelques instants, de la clause de consigne de

15 puissance à Obedjiwan, ces clauses, en fait, ces

16 clauses sont déposées déjà sous la cote C-SÉ-AQLPA-

17 0017.

18 Q. **[59]** Alors, Monsieur Deslauriers, que pensez-vous

19 du balisage que beaucoup d'intervenants souhaitent

20 au présent dossier concernant les coûts évités en

21 réseau autonome?

22 R. Bien personnellement, moi je n'en vois pas

23 l'utilité. Certains réseaux sont très particuliers

24 et donc, Obedjiwan, Schefferville, les Îles-de-la-

25 Madeleine et toute comparaison avec des réseaux

1 autonomes ailleurs, hors Québec, serait difficile.
2 Bon. Pour le Nunavik, c'est quand même quatorze
3 (14) villages, il suffit d'analyser la situation du
4 Nunavut, c'est dix-huit (18) ou dix-neuf (19)
5 villages au Nunavut, je ne me souviens pas de...
6 O.K.? Qui est très semblable. Au Nunavut, nous
7 notons que les tarifs facturés à la population de
8 ces réseaux autonomes se situent au coût de revient
9 réel puisque la compagnie Quilliq fait ses frais.
10 Il y a une petite subvention pour le chauffage, là,
11 pour le coût du combustible, mais la compagnie fait
12 ses frais. C'est disponible dans le rapport annuel
13 qui est publié. Ces tarifs sont publiquement
14 disponibles sur internet, donc vous pouvez le
15 vérifier. Et quand on regarde par village, ça varie
16 de soixante (60) à un dollar vingt-cinq (1,25 \$),
17 le prix de revient facturé et c'est très
18 semblable...

19 Q. **[60]** Un dollar vingt-cinq (1,25 \$) par?

20 R. Par kilowattheure.

21 Q. **[61]** O.K. Oui.

22 R. O.K.? C'est très semblable au coût de revient que
23 le Distributeur publie... voulait publier ou a déjà
24 publié mais que là, il ne veut plus publier. Mais
25 c'est pareil. Pour les technologies particulières,

1 comme le jumelage éolien diesel JED, le rapport de
2 l'IREQ de deux mille quatre (2004), au dossier 3550
3 est toujours valable même si le Distributeur ne l'a
4 pas remis à jour comme la Régie l'a demandé depuis
5 longtemps. L'auteur de ce rapport, monsieur Bernard
6 Saulnier, a fait, par ailleurs, une excellente
7 rétrospective du jumelage éolien diesel pour le
8 RNCREQ dans le dossier 3748-2010, rapport qui
9 s'intitule « Principes, balisage de projets,
10 perspectives et recommandations ». Dans ce rapport,
11 il y a, en particulier, beaucoup d'informations sur
12 la situation en Alaska où il y a quand même
13 plusieurs villages et plusieurs projets, là, ils
14 ont quatorze (14) ou quinze (15) projets de JED. Et
15 en Alaska, il y a au moins un projet qui utilise la
16 technologie de l'IREQ, c'est à l'île Saint-Paul.
17 Donc, il y a un intérêt à relire ce rapport-là si
18 on veut avoir un peu de balisage de c'est quoi la
19 situation ailleurs. Donc, le Nunavut puis déjà, ce
20 rapport-là, ça couvre une bonne partie du
21 territoire ou du terrain qui pourrait intéresser la
22 Régie.

23 Q. **[62]** Merci, Monsieur Deslauriers. Quelles sont les
24 caractéristiques du tarif biénergie éolien...
25 éolien diesel que vous proposez pour les réseaux

1 autonomes?

2 (10 h 33)

3 R. Ça fait déjà quelques années que j'avais commencé à
4 proposer ça et je vais essayer d'expliquer peut-
5 être le sens de mon intervention, c'est marqué dans
6 notre rapport, mais ce n'est pas évident, là, mais
7 je vais donner quelques explications. Nous avons
8 déjà invité la Régie de l'énergie au dossier 3972,
9 donc le dossier demandé par le ministre, pour
10 informer le ministère et le gouvernement du Québec
11 que, dans l'exercice de sa juridiction tarifaire
12 exclusive, elle pourrait considérer, dans le réseau
13 autonome du Nunavik d'Hydro-Québec Distribution, au
14 nord du 53e parallèle, l'établissement d'un tarif
15 électrique biénergie éolien-diesel lequel, pendant
16 la période d'utilisation de l'éolien, chargerait
17 aux clients le tarif de première tranche pour
18 l'ensemble de leur consommation, y compris les
19 usages de chauffe.

20 Les équipements biénergie avec les
21 compteurs intelligents permettraient le passage
22 entre le diesel et l'éolien facilement et pour pas
23 beaucoup d'argent. J'ai regardé cette question-là
24 il y a longtemps, là, puis ça marche. On peut
25 trouver beaucoup d'informations dans le rapport

1 qu'on avait fait dans le 3972, dans le dossier
2 3972-2016 à la pièce C-SÉ/AQLPA-0007, à la section
3 4.5 où on a quand même élaboré un peu plus sur
4 cette question-là.

5 Quelques détails qui sont importants. Au
6 cours des dernières années, j'ai eu l'occasion de
7 rencontrer plusieurs manufacturiers d'éoliennes
8 présents au Québec, en particulier à Whapmagoostui,
9 Kuujuarapik. Dans un des premiers scénarios qu'on
10 avait regardés, il y avait des machines, des sept
11 cent cinquante kilowatts (750 kW) d'Enercon.
12 C'était quand même des machines... puisque la
13 charge de pointe à Whapmagoostui, c'est deux point
14 deux mégawatts (2,2 MW), donc deux mille deux cents
15 kilowatts (2200 kW), donc des machines de sept cent
16 cinquante (750), ça s'appliquait bien.

17 Malheureusement, les manufacturiers
18 n'offrent plus de prix raisonnable pour des
19 machines avec l'option nordique, donc chauffage des
20 pales pour le dégivrage des pales, n'offrent plus
21 de machine d'une capacité inférieure à deux mille
22 cinq cents kilowatts (2500 kW). Les machines sont
23 encore disponibles, là, mais ça va venir du
24 Danemark puis c'est dispendieux. Donc, pour un prix
25 raisonnable, c'est pas disponible, pour permettre

1 leur implantation dans les réseaux autonomes au
2 Québec, selon leur puissance de pointe actuelle.

3 Bon. Ce que ça veut dire c'est que si on
4 met une éolienne, ça va être deux point cinq
5 mégawatts (2,5 MW) ou deux mille cinq cents
6 kilowatts (2500 kW). Si on en met deux, bien
7 c'est... c'est deux fois plus.

8 Cette indisponibilité technologique nous
9 oblige donc à considérer la très haute pénétration,
10 si l'on souhaite implanter des éoliennes dans ces
11 réseaux. Et là il n'y a pas de choix. Il y aurait
12 donc beaucoup d'énergie éolienne excédentaire de
13 produite.

14 C'est quoi l'énergie éolienne excédentaire?
15 C'est quand il vente, ça produit, mais la charge
16 n'est pas là, donc l'éolienne est capable de
17 produire, si on a une éolienne deux mille cinq
18 cents kilowatts (2500 kW), une éolienne est capable
19 de produire deux mille cinq cents (2500), mais la
20 charge du réseau va être sept cents (700), mille
21 (1000), mille cinq cents (1500). On se retrouve
22 donc... il y aurait donc beaucoup d'énergie
23 éolienne excédentaire de produite, de sorte qu'il
24 faudrait considérer l'utiliser pour la chauffe.
25 D'où notre proposition de tarif biénergie éolien-

1 diesel. Je vais essayer d'apporter un peu de
2 précision là-dessus.

3 Je vais vous citer quelques chiffres
4 rapidement. Dans le Sud, on peut faire des
5 éoliennes pour dix cents le kilowattheure
6 (10 ¢/kWh), dix, onze kilowattheures (10-11 ¢/kWh),
7 ça dépend des dossiers.

8 Dans le nord, ce serait au moins deux fois
9 plus cher. Je pense que le Distributeur
10 s'entendrait avec ça, avec nous là-dessus, là. Ça,
11 on serait près de vingt-cinq cents le kilowattheure
12 (25 ¢/kWh) à la condition d'utiliser toute
13 l'énergie disponible parce que si le coût de
14 production est deux fois plus cher dans le nord que
15 dans le sud, donc ce serait vingt, vingt-cinq cents
16 (20-25 ¢), mais à la condition que toute l'énergie
17 soit utilisée.

18 Mais, même avec un taux de pénétration de
19 cent pour cent (100 %) de la demande en puissance
20 actuellement prévue des réseaux autonomes, le taux
21 d'absorption dans ces réseaux serait inférieur à
22 cinquante pour cent (50 %). Si on met une machine
23 de deux mille cinq cents kilowatts (2500 kW) dans
24 un réseau où la charge est mille cinq cents (1500),
25 il n'y a que la moitié de l'énergie qui va être

1 absorbée par le réseau, le reste est gaspillé.

2 Et le prix de revient de l'énergie éolienne
3 de ces réseaux serait donc deux fois vingt-cinq
4 cents (25 ¢) si on calcule sur la base par
5 kilowattheure. Donc, ça donnerait cinquante cents
6 (50 ¢) par kilowattheure, le prix de revient réel,
7 si on n'utilise pas l'énergie excédentaire. Donc,
8 aucun projet ne peut être rentable dans ces
9 conditions. Et on comprend pourquoi le
10 Distributeur, toutes les analyses qu'il a faites a
11 toujours dit « bon, je ne suis pas capable de
12 rentabiliser les projets. » Donc, aucun projet ne
13 peut être rentable dans ces conditions. L'éolien en
14 réseau autonome ne peut devenir rentable que s'il
15 sert à la chauffe aussi, et même à la nouvelle
16 demande en puissance. Donc, il y a des solutions
17 possibles, mais il faut travailler un peu. Si on ne
18 fait pas quelque chose, c'est illusoire de penser
19 que les promoteurs ou que les appels de
20 propositions vont régler le problème. Le problème
21 est réel, mais ce n'est pas simple.

22 (10 h 38)

23 Q. **[63]** Monsieur Deslauriers, vous avez une grande
24 expertise en réseau électrique. Et à cet égard, je
25 vous demanderais d'apporter des précisions

1 concernant l'affirmation de monsieur Labbé d'Hydro-
2 Québec Distribution la semaine dernière à l'effet
3 que le Distributeur ne pouvait pas alimenter
4 l'aréna de Whapmagoostui?

5 R. Je m'excuse auprès de, Monsieur le Président,
6 Monsieur le Régisseur, on va faire un peu de
7 technique. C'est nécessaire. C'est pour répondre à
8 ce que monsieur Labbé a dit. Donc, je vais essayer
9 d'apporter des précisions. J'ai été très surpris
10 d'entendre ce qu'a dit monsieur Labbé à l'effet
11 qu'il n'alimentait pas cette charge parce qu'il y
12 avait des risques d'effondrement du réseau. Cette
13 réponse est totalement incongrue. Je vais tenter
14 d'expliquer.

15 Ce qui définit la capacité de servir un
16 appel de puissance, et le problème c'est les gros
17 moteurs, là, l'appel de puissance d'une charge,
18 c'est la capacité de court-circuit du réseau. C'est
19 la valeur de référence qui limite la chute de
20 tension au moment où un gros moteur va partir.

21 À titre d'exemple, aux Îles-de-la-
22 Madeleine, la charge de la mine Seleine est de
23 quatre mille cinq cents kilowatts (4500 kW). C'est
24 dans l'appel de propositions. Avec un gros moteur
25 de sept cent cinquante kilowatts (750 kW) qui part

1 cinquante (50) fois par heure, donc à toutes les
2 minutes. C'est le moteur qui fait monter le sel
3 pour sortir de la mine. Normalement, on opère avec
4 deux machines. Aux Îles-de-la-Madeleine,
5 normalement, on opère avec deux machines. C'est des
6 onze cents... c'est des onze mille kilowatts
7 (11 000 kW). Donc, ça fait vingt-deux mille
8 kilowatts (22 000 kW). C'est la capacité normale.
9 Des fois il peut y avoir trois machines, là, quand
10 on est proche de la pointe. Mais normalement c'est
11 deux. Donc, c'est vingt-deux mille kilowatts
12 (22 000 kW). L'impédance de court-circuit de ces
13 alternateurs est normalement point vingt-cinq « per
14 unit ». Ce qui donne une capacité...

15 Q. **[64]** Excusez-moi! En quoi?

16 R. « Per unit ».

17 Q. **[65]** Pour le sténographe.

18 R. Oui. « Per unit ». C'est un terme consacré. On
19 pourrait dire vingt-cinq pour cent (25 %) en
20 pourcentage, si vous voulez. Ce qui donne une
21 capacité de court-circuit de quatre-vingt-huit
22 mille kilowatts (88 000 kW). Ce qui fait vingt (20)
23 fois la charge installée. Parce que la charge
24 installée, c'est quatre mille cinq cents kilowatts
25 (4500 kW). Donc, c'est vingt (20) fois la charge

1 installée. Et cent (100) fois la plus grosse
2 charge. C'est le ratio qu'on trouve entre la plus
3 grosse charge puis la capacité de court-circuit.
4 C'est énorme comme charge perturbatrice fluctuante.

5 Or, à notre connaissance, ce réseau ne
6 s'est jamais effondré à cause de l'importance de la
7 charge fluctuante. Mais la tension et la fréquence
8 sont perturbées hors norme d'HQD. Et celle-ci
9 tolère que ses propres normes ne soient pas
10 respectées. Tout en demandant aux autres
11 soumissionnaires dans son appel de propositions de
12 faire en sorte que le réseau respectera les normes
13 après que des éoliennes auront été ajoutées.

14 Je réfère, et je pense que ça vaut la peine
15 d'en prendre note, je réfère à la page 18 de la
16 norme C-2203 de HQD. Je pense qu'elle a été déposée
17 ce matin.

18 Q. **[66]** Oui, elle a été déposée ce matin sous la cote
19 C-SÉ-AQLPA-0023.

20 R. Cette norme-là précise exactement comment on
21 calcule les charges fluctuantes dans un réseau,
22 qu'est-ce qui est respectable et pas respectable.
23 Et si vous faites l'analyse, ce n'est pas très
24 difficile à faire avec les chiffres que j'ai donnés
25 là, vous constaterez que les îles-de-la-Madeleine,

1 c'est hors norme. Ça ne respecte pas la norme
2 normalement. Mais Hydro-Québec s'en arrange. Mais
3 demande aux soumissionnaires de s'assurer que le
4 réseau va bien marcher.

5 Q. **[67]** Là-dessus, est-ce que vous pouvez citer la
6 référence à ce que vous venez de mentionner?

7 R. Ça réfère à notre pièce C-SÉ-AQLPA-0019. C'est ça?

8 Q. **[68]** 0019, oui.

9 R. Oui, c'est celle-là.

10 Q. **[69]** C'est des extraits de documentation sur les
11 îles-de-la-Madeleine.

12 R. Je vais donner un autre exemple. À Obedjiwan, la
13 puissance de pointe est... Je m'excuse, je vais
14 vous obliger à faire un peu de calcul. À Obedjiwan,
15 la puissance de pointe est de trois mille kilowatts
16 (3000 kW). Et la charge perturbante est de trois
17 cents kilowatts (300 kW). Ce qui correspond au plus
18 gros moteur de la scierie. Il y a plusieurs
19 moteurs, parce que la charge de la scierie,
20 c'est... installée, c'est neuf cents kilowatts (900
21 kW), mais normalement, ça se promène alentour de
22 sept cents kilowatts (700 KW), là, parce que les
23 moteurs partent un après l'autre, là. Donc, c'est
24 des charges perturbantes importantes. Le réseau est
25 certainement perturbé. C'est hors des normes

1 d'Hydro-Québec aussi, mais ça ne s'effondre jamais.
2 (10 h 43)
3 Et ce ratio-là, entre la capacité... la
4 pointe du réseau et la charge maximum, donc, on a
5 dit trois cents kilowatts (300 KW) pour la charge
6 et trois mille kilowatts (3000 KW) pour la pointe,
7 ce qui fait que la puissance de court-circuit,
8 normalement, est de douze mille kilowatts
9 (12 000 KW). Et si on fait le ratio, la puissance
10 de court-circuit par rapport à la charge, c'est
11 quarante (40) fois. Et ce réseau-là survit très
12 bien. Là, il y a des fluctuations de tension, là,
13 mais... Donc, c'est quarante (40) fois. La
14 puissance de court-circuit est quarante (40) fois
15 la charge perturbante. À Whapmagoostui-
16 Kuujuuarapik, la puissance de pointe est de deux
17 mille deux cents kilowatts (2200 KW) et la charge
18 perturbante maximale est de deux cent vingt
19 kilowatts (220 KW) et c'est vraiment maximal, c'est
20 en supposant que les deux compresseurs qui
21 fabriquent la glace partent en même temps, ce qui,
22 normalement, n'arrive jamais, là, c'est un après
23 l'autre, là. Donc, ce qui fait une capacité de
24 court-circuit, quand on fait le calcul, parce que
25 c'est toujours point vingt-cinq PU (0,25 PU), O.K.

1 Pour calculer le court-circuit sur la capacité des
2 machines, capacité de court-circuit, c'est huit
3 mille huit cents kilowatts (8800 KW). Le ratio
4 puissance de court-circuit et charge perturbante
5 est de quarante (40) fois. C'est la même chose qu'à
6 Obedjiwan. Exactement la même chose.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. [70] Excusez-moi. Excusez-moi de vous interrompre,
9 Monsieur Deslauriers.

10 R. Oui.

11 Q. [71] Excusez-moi de vous interrompre, mais est-ce
12 que c'est la seule charge perturbante, à votre
13 connaissance?

14 R. Oui, oui. Oui, oui.

15 Q. [72] Les deux moteurs de...?

16 R. Oui, oui. Oui, oui. Et des compresseurs, des
17 charges de compresseurs, c'est un peu plus exigeant
18 que des moteurs ordinaires, par exemple, O.K.?
19 Parce que techniquement, là, un compresseur, s'il
20 est sous pression, s'il est déjà sous pression,
21 quand vous essayez de le refaire repartir, c'est
22 comme si c'était ce qu'on appelle un démarrage à
23 rotor bloqué, ça fait comme un équivalent de court-
24 circuit vu par l'alternateur de la centrale. Ça
25 fait que ça fait une perturbation importante. Ça

1 fait que même à cent dix kilowatts (110 KW), ça
2 fait une baisse de tension plus importante, ça fait
3 que c'est significatif. Mais c'est faisable. Donc,
4 c'est une charge très semblable en termes de ratio,
5 O.K.? Et...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. **[73]** Très semblable à quoi? Très semblable à?

8 R. Très semblable en termes de ratio entre la
9 puissance de court-circuit puis la charge
10 perturbante. O.K.? C'est la même chose qu'à
11 Obedjiwan.

12 Q. **[74]** O.K.

13 R. Et que ce soit la centrale telle qu'elle était ou
14 telle qu'elle l'est maintenant avec la nouvelle
15 machine mille huit cents kilowatts (1800 KW), là,
16 ça ne change rien. Cette charge pouvait donc être
17 alimentée par la centrale actuelle et par
18 l'ancienne centrale, avant la nouvelle machine. Les
19 fluctuations de tension amenées par la fabrication
20 de la glace à l'aréna ne permettent donc pas
21 d'expliquer le refus du Distributeur d'alimenter
22 l'aréna. Il faut chercher ailleurs la bonne
23 explication. Il y a quatorze (14) villages au
24 Nunavik, il y a un aréna dans chaque village et la
25 plupart, je pense qu'il y en a douze (12), qui sont

1 alimentés par le réseau du Distributeur et c'est
2 des réseaux plus petits que celui de Whapmagoostui-
3 Kuujjuarapik. En ordre de grandeur, le réseau le
4 plus gros c'est Kuujjuaq puis ensuite, je pense que
5 c'est Kuujjuarapik qui est le deuxième. Tous les
6 autres sont plus petits. Et pourtant, on alimente
7 les arénas. C'est faisable. Ça fait que moi, je ne
8 comprends pas que le Distrib... bien, je comprends
9 pourquoi il a fait ça, là, mais ça serait une
10 supposition de le dire, là. Donc, c'était faisable,
11 c'était possible. Et il n'y a pas de raison que le
12 Distributeur ne l'ait pas fait, à mon point de vue,
13 techniquement. Il y a peut-être d'autres raisons,
14 mais ça...

15 Q. [75] O.K. Merci, Monsieur Deslauriers. Et pour
16 terminer, je vous demanderais de reprendre au bond
17 la question que vous a déléguée monsieur Finet il y
18 a quelques instants concernant le coût des câbles.
19 (10 h 48)

20 R. Ah oui. Oui. Je peux bien... Écoutez, j'ai fait un
21 exercice pour m'amuser un peu. C'est un peu par
22 hasard que j'ai fait l'exercice, c'est parce que
23 j'ai eu un petit mandat de la municipalité de
24 Saint-Adolphe-d'Howard qui pense faire enfouir la
25 ligne en question, et ils m'ont demandé « ça

1 coûterait combien faire enfouir un bout de ligne? »
2 Bon. Ça fait que j'ai fait une petite étude que je
3 leur ai remise d'ailleurs. Donc, je m'étais remis à
4 jour dans les câbles. Bon.

5 Essayons de répondre à la question. De
6 Gaspé aller jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, c'est à
7 peu près deux cents kilomètres (200 km). Je ne sais
8 pas, je ne l'ai pas mesuré de façon précise. Ce que
9 ça me dit tout de suite, là, c'est qu'on se
10 retrouve dans le même problème qu'on a vu entre des
11 Cantons puis le New Hampshire où ils ont été
12 obligés de mettre un câble, parce qu'il y a une
13 section de câbles importante, de faire du courant
14 continu parce qu'en courant alternatif, on ne peut
15 pas dépasser soixante-quinze (75), cent kilomètres
16 (100 km) en courant alternatif en câble, ça ne se
17 fait pas.

18 C'est marqué d'ailleurs dans le dossier des
19 Cantons, la ligne, là, des Cantons vers le New
20 Hampshire, ils parlent de quatre-vingt-quatre
21 kilomètres (84 km) qui était en question puis c'est
22 le Transporteur qui avait fourni l'information en
23 disant « on ne pouvait pas le faire en courant
24 alternatif parce que le câble est trop long. » Bon.

25 Donc, on est...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [76] On parle de câble...

3 R. Oui, oui. Oui, oui. Oui, oui.

4 Q. [77] ... souterrain...

5 R. Souterrain.

6 Q. [78] ... ou sous-marin, mais un câble.

7 R. Bien, sous-marin ou souterrain, ça ne change rien.

8 Q. [79] Oui.

9 R. O.K. C'est pareil. Ça fait que là on serait obligé
10 de le faire en courant continu. Bon. C'est quoi le
11 prix d'un câble? Bien, en tout cas, en bas de
12 trois, quatre dollars... trois, quatre millions (3-
13 4 M\$) mettons, moi, je dirais en bas de quatre
14 millions (4 M\$) par kilomètre, c'est difficile.
15 S'il y a deux cents kilomètres (200 km), ça fait
16 huit cent millions (800 M\$), puis les
17 convertisseurs à chaque bout, on est peut-être à
18 neuf cent millions (900 M\$). Voici des chiffres
19 assez élémentaires.

20 Le coût de revient de référence, c'est le
21 coût de... c'est le coût aux Îles-de-la-Madeleine
22 que ça coûte actuellement, c'est soixante...
23 soixante-cinq millions (65 M\$) par année, le coût
24 de production de l'énergie actuel.

25 Si vous avez un câble qui coûte huit cent

1 millions (800 M\$) puis si vous voulez avoir le coût
2 annuel divisé par dix (10), là, c'est une
3 approximation grossière, là, mais ça donne une
4 idée, ça fait quatre-vingts millions (80 M\$) par
5 année. Alors que le coût de revient actuel est de
6 soixante-cinq (65 M\$). Ça fait que la rentabilité,
7 peut-être qu'elle est là.

8 Ça dépend de la grosseur du câble, là. On
9 s'entend là-dessus, là. Si le câble est très petit,
10 peut-être que ça va être deux millions et demi
11 (2 M\$) du kilomètre, mais je trouve ça surprenant,
12 là. Parce qu'à Saint-Adolphe-d'Howard pour la ligne
13 aérienne, le Transporteur a dit que ça coûtait deux
14 millions (2 M\$) du kilomètre pour une ligne
15 aérienne. O.K. En tout cas.

16 Et si vous regardez les chiffres pour la
17 ligne des Cantons - New Hampshire qui sont au
18 dossier, c'est pas mal plus cher que ça. Donc,
19 c'est possible, là. Je ne dis pas que ce n'est pas
20 possible, là, mais j'ai un doute. Surtout parce que
21 les convertisseurs, en bas... un convertisseur à
22 chaque bout, là, c'est... ça approche de cent
23 millions (100 M\$) un convertisseur, dépendamment de
24 la grosseur, évidemment.

25 Et je rajouterai quelque chose là-dessus,

1 là. Les Îles-de-la-Madeleine, il y a beaucoup de
2 vent, ce serait malheureux qu'on mette un câble
3 faible, petit, juste pour alimenter la charge alors
4 que le potentiel éolien est considérable. Il
5 faudrait s'assurer qu'on mette au moins un
6 convertisseur et un câble qui pourraient... Je
7 comprends qu'on a des surplus en énergie et qu'on
8 n'a pas besoin de nouvelles éoliennes, mais si on
9 regarde sur un horizon à long terme, un jour, ce
10 câble-là il va servir dans l'autre sens. On a de la
11 place pour mettre mille mégawatts (1000 MW)
12 facilement aux Îles-de-la-Madeleine d'éoliennes,
13 mais il faudrait que le câble soit capable de le
14 transporter.

15 Q. **[80]** Vous voudriez importer des Îles-de-la-
16 Madeleine des mégawatts pour alimenter la Gaspésie?

17 R. Non, mais tant qu'à dépenser cinq cent millions
18 (500 M\$) ou sept cent millions (700 M\$), essayons
19 de regarder comment ça va être fait. En tout cas.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[81]** O.K. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
22 Deslauriers. Donc, ça complète notre preuve orale
23 et les témoins sont prêts à répondre à d'autres
24 questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Neuman. Alors... Oh! Maître Gertler,
3 vous avez des questions. Maître Falardeau, ça va?
4 Maître Paquet? Pas de question.

5 (10 h 53)

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Rebonjour, Monsieur le Président, Monsieur et
8 Madame les régisseurs. Bonjour, Monsieur
9 Deslauriers, Monsieur Fontaine. J'ai juste quelques
10 petites questions. Ma première question vient
11 d'être répondue en détail, merci, par rapport aux
12 coûts probables d'un câble sous-marin. Donc, la
13 nécessité ou non de regarder d'autres, selon nous,
14 d'autres possibilités.

15 Q. **[82]** Monsieur Deslauriers, j'ai deux autres petites
16 questions pour vous. D'abord, dans les réponses
17 d'Hydro-Québec aux demandes de renseignements du
18 ROEÉ, qui est le B-0037... Excusez-moi! C'est ça.
19 B-0037 qui se trouve à être le HQD-3, Document 7.
20 Je suis à la page 18. Puis en réponse à la question
21 5.1 du ROEÉ qui demandait à Hydro-Québec d'indiquer
22 comment la puissance installée à six mégawatts (6
23 MW) de l'appel de propositions concernant le bloc
24 d'énergie éolienne a été déterminé, Hydro-Québec
25 nous a répondu que, puis là je cite :

1 La puissance de 6 MW a été déterminée
2 en fonction des contraintes actuelles
3 de la centrale et du réseau (par
4 exemple, le régime minimum de la
5 centrale, ses délais de démarrage et
6 le profil de charge), afin de limiter
7 les risques techniques et économiques.

8 Puis je ne sais pas, vous êtes familier avec cette
9 réponse-là?

10 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

11 R. Je n'aime pas beaucoup cette réponse-là, parce que
12 ce n'est pas complet.

13 Q. **[83]** Je vous demande, vous êtes au courant, vous
14 êtes capable de la commenter. Je vous ai posé une
15 question.

16 R. Oui.

17 Q. **[84]** Est-ce que c'est... Justement, j'aimerais que
18 vous commentiez cette apparente limite selon Hydro-
19 Québec de six mégawatts (6 MW). Est-ce qu'il serait
20 difficile d'intégrer davantage d'énergie éolienne
21 aux Îles-de-la-Madeleine? Là, vous venez de
22 mentionner le potentiel. C'est pour ça que je vous
23 pose la question.

24 R. Écoutez, en deux mille quinze (2015), on m'a
25 demandé de faire une petite étude aux Îles-de-la-

1 Madeleine pour voir le potentiel et qu'est-ce que
2 ce serait l'optimal. J'ai fait ça pour un
3 promoteur. Et j'ai suggéré que l'on pouvait assez
4 facilement monter à, en tout cas, douze mégawatts
5 (12 MW). Ça pourrait se faire relativement
6 facilement.

7 Écoutez, la puissance installée en termes
8 de machine, c'est soixante-six mégawatts (66 MW).
9 La pointe est alentour de trente-cinq mégawatts
10 (35 MW). Donc, normalement, on est à trente
11 mégawatts (30 MW). Je comprends que le Distributeur
12 s'est fié aux contraintes habituelles qu'on trouve
13 dans le réseau intégré que le Transporteur puis que
14 lui-même ne veut pas avoir plus que dix pour cent
15 (10 %) d'éoliennes sur le réseau. Ça, c'est un
16 système sécuritaire. Donc, en pratique, en mettant
17 six, il est dans une zone très sécuritaire. Il y a
18 moyen de faire mieux, c'est sûr. C'est faisable
19 d'aller à douze (12) sans trop de difficulté.
20 Évidemment, quand la charge est très faible, ça
21 pourrait poser des problèmes d'exploitation. Mais
22 au Danemark, on va jusqu'à vingt-cinq (25 %),
23 trente (30 %), quarante pour cent (40 %) des fois
24 de la charge en éoliens. Donc, ça s'intègre
25 relativement facilement. Donc, le Distributeur a

1 été ultra prudent de ce côté-là.

2 J'ai aussi suggéré dans cette petite étude-
3 là de faire de la biomasse, parce que, en Gaspésie,
4 il y a beaucoup de bois. C'est deux cents
5 kilomètres (200 km) et ça ne coûte pas cher à
6 transporter. Donc, c'était une solution potentielle
7 que j'ai analysée, puis que j'ai suggérée. Donc, il
8 y a des solutions autres que... Moi, je pense que
9 l'appel d'offres est timide. C'est mon opinion.
10 C'est ce que j'ai écrit. C'est ce que je vous...
11 c'est ce que je vous dis.

12 Q. [85] Merci. Maintenant, Monsieur Deslauriers, une
13 dernière question. Dans le même document de
14 réponses au ROÉÉ, on avait demandé à Hydro-Québec
15 la question suivante, 5.18 (je suis à la page 22) :

16 Hydro-Québec exclut-elle le stockage
17 d'électricité de son appel de
18 propositions A/P 2015-01?

19 Puis la réponse c'était la suivante :

20 Comme le prévoit le document d'appel
21 de propositions, le Distributeur
22 désire conclure un contrat
23 d'approvisionnement en électricité
24 produite à partir d'un parc éolien de
25 6 MW et ne demande pas l'utilisation

1 d'unités de stockage d'énergie. Ce
2 parc éolien sera intégré au réseau des
3 îles-de-la-Madeleine.

4 (10 h 58)

5 Ma question, c'est, est-ce que, selon vous, ça
6 serait avantageux de considérer dans... puis en
7 mode planification, évidemment, de considérer la
8 possibilité d'utilisation de stockage en jumelage à
9 une énergie éolienne aux îles-de-la-Madeleine?

10 R. Bien évidemment, le stockage a deux avantages.
11 D'une part, il permet d'utiliser un peu mieux
12 l'énergie éolienne, mais comme avec six mégawatts
13 (6 MW) éoliens, le taux de pénétration est très
14 faible par rapport au réseau, donc toute l'énergie
15 va être absorbée tout le temps. Si on montait,
16 mettons à douze mégawatts (12 MW) éoliens ou quinze
17 mégawatts (15 MW) d'éolien, ce qui est pensable,
18 là, le stockage deviendrait important dans le sens
19 que ça permettrait d'utiliser l'énergie
20 excédentaire dont j'ai parlé dans mon rapport.
21 Quand il y a de l'énergie excédentaire, bien là,
22 c'est de l'énergie perdue. Mais le stockage
23 pourrait permettre ça. Donc, ça a l'avantage
24 d'accroître la productible éolien qu'on a dans le
25 réseau et ça donne une garantie en puissance.

1 À Whapmagoostui-Kuujjuarapik, la
2 proposition de la communauté Cris incluait une
3 batterie importante, là, donc de l'éolien, de la
4 biomasse et du stockage important, là, deux
5 mégawatts (2 MW), là, donc c'est la pointe du
6 réseau, deux mégawatts (2 MW) une heure.

7 Donc, normalement, la nuit, par exemple, à
8 Whapmagoostui, ils ont une seule machine qui marche
9 puis la charge est alentour de huit cent kilowatts
10 (800 KW). Puis il n'y a pas d'opérateur,
11 l'opérateur est parti se coucher. Quand il y a un
12 problème sur le diesel qui fonctionne, là c'est la
13 panne totale. Et ça arrive souvent, j'y ai été, je
14 suis allé voir. Quand on fait du stockage, comme ce
15 qui a été proposé, deux mégawatts (2 MW) une heure,
16 la nuit, ça permettrait de faire trois, quatre
17 heures de garantie de puissance quand le diesel
18 tombe en panne. Donc, c'est significatif. Mais dans
19 le contexte de six mégawatts (6 MW) aux Îles-de-la-
20 Madeleine, le stockage n'est pas pertinent. C'est
21 pertinent si on monte la puissance parce que là, il
22 y a de l'énergie excédentaire qui va être perdue.
23 Donc là, le stockage va devenir intéressant.

24 Q. [86] Merci. Est-ce que... Là, évidemment, je suis
25 sur un terrain très technique, mais même pour le

1 six mégawatts (6 MW), est-ce que le stockage
2 permettrait justement une meilleure... ce n'est pas
3 juste pour se défaire de l'énergie excédentaire,
4 mais ça permet une meilleure stabilité ou
5 intégration au lissage?

6 R. Oui, si vous faites le stockage à côté de la mine,
7 là, ça pourrait aider la qualité de service un
8 petit peu. Mais si vous mettez ça à côté de la
9 centrale, au bout de la ligne, soixante-neuf kV
10 (69 kV) là, c'est quand même presque quarante
11 kilomètres (40 km), là, ça ne serait pas
12 significatif. Mais le stockage va améliorer
13 beaucoup, beaucoup la qualité dans un réseau
14 faible, là, ça serait le cas à Whapmagoostui puis à
15 Obedjiwan, ça aiderait beaucoup.

16 Q. **[87]** Hum hum. O.K.

17 R. Obedjiwan, il faut se souvenir, là, il y a neuf
18 pour cent (9 %) d'un troisième harmonique, je peux
19 expliquer pourquoi, là, qu'ils ont ça, là, puis qui
20 est hors normes, là. Obedjiwan, il y a des gros
21 moteurs, c'est des moteurs avec des entraînements à
22 fréquence variable, donc c'est des systèmes à
23 thyristors, la vitesse des moteurs est contrôlée
24 par la fréquence. Autrefois, on faisait quelques...
25 on utilisait des moteurs à courant continu puis on

1 variait la tension pour faire varier la vitesse.
2 Aujourd'hui, c'est toujours des entraînements à
3 fréquence variable. L'inconvénient de ça, c'est que
4 c'est des thyristors, donc c'est des... des
5 thyristors de puissance qui marchent normalement à
6 douze (12) impulsions. Ça a pour effet de générer
7 beaucoup d'harmoniques. La troisième, la cinquième,
8 la septième harmonique. Et il n'y a pas de filtre
9 sur le réseau. Le réseau est un réseau mis à la
10 terre solide, Y. S'il y avait un transformateur
11 avec des enroulements... à Obedjiwan, on parle, là,
12 s'il y avait des transformateurs avec un
13 enroulement, ce qu'on appelle un enroulement delta,
14 ce qui est un filtre harmonique parfait, mais ce
15 n'est pas le cas.

16 À Whapmagoostui-Kuujuuarapik, il y a
17 beaucoup d'harmoniques aussi, c'est un problème
18 récurrent. Là c'est encore pire parce qu'il y a des
19 charges perturbantes, là, lorsqu'il y a des
20 « drives » de moteurs, on appelle ça comme ça, là.
21 Et le réseau est alimenté de quatre point dix-huit
22 kV (4,18 kV), directement à des machines, il n'y a
23 pas de transformateurs. Donc, les machines sont
24 connectées directement sur les artères avec des
25 mises à terre solides. Donc, il n'y a aucun filtre

1 harmonique. Ça fait que quand il y a des
2 harmoniques qui sont générées chez le client parce
3 que les harmoniques sont générées, normalement,
4 chez le client, il y en a aussi générées par les
5 alternateurs, là. Ça fait que ces harmoniques-là en
6 courant se promènent partout sur le réseau et il
7 n'y a aucun filtre, ça fait que vous avez des
8 phénomènes de surtension harmonique qui
9 apparaissent.

10 (11 h 03)

11 La façon de régler ça, c'est les clients
12 les plus perturbants mettons à six cents volts
13 (600 V), il faudrait les alimenter en delta. Là ce
14 qui peut très bien se faire, ça coûte pas cher, ça.
15 Mais, ça, c'est un choix technique, là. J'ai eu
16 l'occasion de discuter de ça avec les spécialistes
17 du Distributeur dans une réunion technique. Quand
18 le rapport sur les harmoniques, par exemple à
19 Whapmagoostui, Kuujjuarapik a été déposé, j'étais
20 là et on a discuté avec les spécialistes du
21 Distributeur. Ils ont dit « oui, on pourrait, on
22 pourrait peut-être changer la connexion de nos
23 transformateurs six cents volts (600 V) », ça
24 réglerait le problème. Mais, je ne pense pas qu'il
25 l'ait fait encore. Est-ce que ça répond à votre

1 question?

2 Q. **[88]** Oui. Bien, à d'autres questions aussi. Merci,
3 Monsieur Deslauriers. Merci, Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Ça répondait à des questions que vous n'aviez pas
6 posées.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 C'est ça.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Turmel.

11 Me SIMON TURMEL :

12 Aucune question.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Maître Fortin?

15 Me PIERRE FORTIN :

16 Pas de question, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Collègue Turmel?

19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

20 Me SIMON TURMEL, régisseur :

21 Q. **[89]** Oui, bonjour, Messieurs Fontaine et
22 Deslauriers. Tout d'abord, Monsieur Fontaine, pour
23 une précision, pour m'assurer que j'ai bien
24 compris.

25

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Oui.

3 Q. **[90]** Il est possible que j'aie mal saisi, alors
4 vous dites « non, vous avez mal compris. » Ma
5 première question, si j'ai mal compris. Vous avez
6 parlé que, par rapport aux ampoules...

7 R. Oui.

8 Q. **[91]** ... que les clients ont d'abord commencé à
9 installer des ampoules extérieures avant de
10 procéder à l'installation d'ampoules intérieures,
11 est-ce que j'ai bien compris?

12 R. Oui, c'est ça. Bien, c'est l'hypothèse que je dois
13 faire pour pouvoir expliquer un taux d'effets
14 croisés de quarante pour cent (40 %) parce que
15 normalement, une charge d'éclairage, le taux
16 d'effets croisés, c'est soixante-quatre pour cent
17 (64 %) ou soixante-trois pour cent (63 %).

18 Q. **[92]** O.K. C'est en fonction des chiffres qu'Hydro
19 vous a donnés et non pas...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[93]** ... en fonction du comportement du
22 consommateur en temps normal qui a choisi
23 l'extérieur ou l'intérieur avant ou...

24 R. Bien, normalement, si vous avez de l'éclairage à
25 mettre de bonne qualité, mettez-le à l'extérieur,

- 1 ça va être plus rentable pour vous que si vous le
2 mettez à l'intérieur.
- 3 Q. **[94]** Hum, hum. Je comprends votre proposition...
4 pas votre proposition, votre raisonnement.
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. **[95]** La question que je me posais, c'est : est-ce
7 que le consommateur standard comme moi pense à ça?
8 C'est-à-dire mettre le DEL dehors avant de le
9 mettre à l'intérieur vu que c'est plus rentable.
10 Comprenez-vous? C'est pour ça que...
- 11 R. Oui, oui. Mais, normalement, c'est oui, mais
12 évidemment...
- 13 Q. **[96]** Donc, je ne suis pas normal.
- 14 R. ... il y a plus de risques d'accident à
15 l'extérieur...
- 16 Q. **[97]** Oui.
- 17 R. ... est-ce que les enfants vont envoyer une balle
18 dessus à l'extérieur puis pas à l'intérieur.
- 19 Q. **[98]** O.K.
- 20 R. Mais, du point de vue électrique, du point de vue
21 rentabilité du geste, à l'extérieur, vous n'avez
22 pas d'effets croisés, vous gagnez, vous avez un
23 gain réel.
- 24 Q. **[99]** Que je vais retenir. Le scénario
25 d'encadrement, vous suggérez qu'il soit asymétrique

1 comme le fait Gaz Métro, entre autres, dans ses
2 prévisions. On a entendu les témoins d'Hydro-
3 Québec. Est-ce que l'approche de chez Hydro-Québec
4 telle qu'on l'a entendue est, selon vous, conforme
5 aux règles de l'art, un principe généralement
6 reconnu, ou c'est... est-ce que c'est un débat, je
7 dirais, entre guillemets, d'approche différente
8 dans le métier?

9 R. Bien, normalement, dans les scénarios, on vise des
10 probabilités équivalentes et le raisonnement est
11 très clair. C'est clair pour moi que la probabilité
12 d'une baisse est plus grande que la probabilité
13 d'une hausse parce que, la hausse, elle va être en
14 général connue d'avance, alors que les baisses,
15 malheureusement, mais c'est réel.

16 Q. **[100]** Hum, hum.

17 R. Moi, j'ai vécu des fermetures de l'usine Magnola,
18 ça n'a pas été annoncé si tant à l'avance que
19 c'était fermé, puis c'est un gros projet, c'étaient
20 cinq cents mégawatts (500 MW) qui était en service
21 puis qui a fermé quand il y a eu de la concurrence
22 des chinois à un moment donné et le prix du
23 magnésium, il est parti, il s'est effondré.

24 Q. **[101]** Hum, hum.

25 R. Alors, la probabilité à la baisse est plus grande

1 d'après moi. Et l'argument de la prévisionniste
2 d'Hydro-Québec, à l'effet qu'elle doit satisfaire
3 la demande, c'est vrai, mais c'est pas... Le rôle
4 d'un prévisionniste généralement, c'est de pas
5 s'occuper des conséquences de ses gestes. C'est un
6 preneur aux livres. Je prends pour les méchants, je
7 prends pour les bons, c'est pareil, mais pas le
8 planificateur. Le planificateur, lui, il a un but.
9 Mais le prévisionniste, lui, il est supposé être
10 aveugle aux conséquences.

11 (11 h 08)

12 Q. **[102]** Les coûts évités. C'est monsieur Deslauriers.
13 Vous dites, j'ai vu deux, trois recommandations où
14 est-ce que vous suggérez que les coûts évités
15 comprennent beaucoup plus d'éléments, vous les
16 précisez, et que le tout soit publié. Moi, c'est
17 sur le volet publication que j'ai une inquiétude
18 qui est peut-être pas juste, mais j'ai cru entendre
19 le Distributeur nous dire, écoutez, on ne veut pas
20 que tout soit public, tout simplement parce qu'on
21 recherche le prix le plus bas, comme il est prévu
22 dans la loi quelque part, où est-ce qu'on dit, dans
23 l'intérêt public, le prix le plus bas, et caetera,
24 et caetera. Est-ce que ce n'est pas sensé ce qu'ils
25 suggèrent de cacher un petit peu les prix pour

- 1 éviter que les gens accotent le prix évité?
- 2 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :
- 3 R. D'une certaine façon, oui, c'est un peu... ça
4 semble raisonnable. Mais d'abord, il faut avoir le
5 bon prix. On commence là.
- 6 Q. **[103]** Et si on a le bon prix, tout le monde va
7 l'avoir?
- 8 R. Oui, mais ça ne change pas grand-chose en pratique,
9 là. C'est-à-dire tout le monde est capable de les
10 calculer.
- 11 Q. **[104]** Alors, si tout le monde l'a calculé, pourquoi
12 vous les voulez? La question que je me pose
13 c'est...
- 14 R. Bien, c'est parce que quand je les calcule... O.K.
15 Je peux vous expliquer un peu plus.
- 16 Q. **[105]** Oui.
- 17 R. Quand je fais la valeur actualisée nette, bien, je
18 suis obligé de faire des hypothèses sur le prix du
19 pétrole puis sur le taux de croissance.
- 20 Q. **[106]** O.K.
- 21 R. Ça, ce n'est pas évident, là. Mais on peut faire
22 une analyse de sensibilité puis faire une gageure
23 là-dessus. C'est ce que j'ai fait d'ailleurs. Dans
24 le dossier 4000, O.K., bon, le Distributeur nous a
25 dit, bon, c'est huit pour cent (8 %) taux de

1 croissance, mais ce n'est pas ça qui va être le
2 taux de croissance réel dans le village du nord,
3 là, au Nunavik. Ce n'est pas ça que le Distributeur
4 a utilisé pour faire ses calculs. Je ne sais pas
5 qu'est-ce qu'il a utilisé. Moi, le calcul que j'ai
6 fait, j'ai dit, il a dû utiliser deux et demi ou
7 quelque chose comme ça. Ça, j'ai dit, ce n'est pas
8 réaliste.

9 En pratique si, au port de Montréal, le
10 taux de croissance du prix au port de Montréal est
11 de huit pour cent (8 %) si on croit WTI, là,
12 évidemment, c'est quoi le taux de croissance pour
13 transporter le pétrole. Parce que la moitié du prix
14 du pétrole, c'est le transport du port de Montréal
15 en haut. C'est la moitié, à peu près. Si vous
16 regardez les données qui sont dans le tableau 4,
17 les données hebdomadaires du prix de pétrole,
18 mazout numéro 2, vous allez trouver que la
19 différence entre, mettons, entre la Côte-Nord puis
20 le Nunavik, c'est de quatre-vingt-cinq cents (85 ¢)
21 à une et cinquante (1,58 \$). Bien, là, la
22 différence, c'est le transport puis l'entreposage
23 dans le nord. Ça fait que c'est quoi le taux qu'il
24 faut prendre pour la croissance? C'est peut-être
25 cinq, c'est peut-être quatre et demi. Mais

1 n'importe qui est capable de faire cet exercice-là.

2 Q. **[107]** C'est ma question. Dans le sens que ce que je
3 recherche, c'est le prix le plus bas. Alors, si
4 quelqu'un soumissionne à soixante-quinze pour cent
5 (75 %) des coûts évités, bien, tant mieux pour vous
6 et moi et les consommateurs?

7 R. Oui, mais en pratique, il va faire faillite.

8 Q. **[108]** Ah!

9 R. Ça, là, il faut être réaliste aussi. Ça, dans mon
10 rapport, j'ai été bien clair là-dessus, là, hein.
11 Ça ne marche pas. Il n'y a pas de façon. On ne s'en
12 sort pas.

13 Q. **[109]** O.K. La prochaine question, l'énergie
14 excédentaire. Vous avez mentionné qu'il y avait
15 Hydro-Québec... Non. Que vous aviez peut-être une
16 solution par rapport à l'énergie excédentaire. Et
17 dans le rapport que vous avez produit, il y avait
18 deux autres problématiques pour les réseaux
19 autonomes... pour les éoliennes soulevées par
20 Hydro-Québec. Il y en a une qui était la distance,
21 qu'on devait construire des parcs éoliens à une
22 certaine distance pour respecter, si je me rappelle
23 bien...

24 R. Oui, c'est pour respecter les obligations, parce
25 qu'il y a un aéroport dans chaque village.

1 Q. **[110]** Eh voilà!

2 R. C'est quatre kilomètres.

3 Q. **[111]** Et l'autre problématique était le fait que, à
4 bon prix, il ne se fait plus des petites éoliennes.
5 Donc, vous avez trouvé une solution pour la
6 question de l'énergie excédentaire. Mais est-ce que
7 je ne me trompe pas en disant que la solution pour
8 les deux autres sujets n'est pas au rendez-vous?

9 R. Bien, on n'a pas de choix si on veut avoir des prix
10 raisonnables. J'ai rencontré des manufacturiers
11 puis j'ai vu les prix qu'ils proposaient, à
12 Whapmagoostui-Kuujuuarapik. C'est pour ça que la
13 solution crie, d'après les études que j'ai vues,
14 était rentable. Mais c'est des grosses machines.
15 Donc, on peut avoir quatre mille kilowatts
16 (4000 kW) d'éoliens sur un réseau de deux mille
17 deux cents kilowatts (2200 kW). Donc, il va y avoir
18 beaucoup d'énergie excédentaire.

19 Q. **[112]** Et qui devront se trouver, j'ai bien compris,
20 à cinq kilomètres au moins d'un aéroport?

21 R. Oui, mais c'est déjà prévu, là. Il y a un seul site
22 qui permet ça.

23 (11 h 13)

24 Q. **[113]** O.K.

25 R. Puis l'autorisation de NAV Canada a déjà été

1 obtenue, il n'y a pas de problèmes là-dessus, là,
2 les Cris ont fait leurs devoirs correctement.

3 Q. **[114]** O.K. Et dernière question concerne l'aréna...

4 R. Oui.

5 Q. **[115]** ... le dernier thème, c'est un sujet que vous
6 n'aviez pas abordé dans votre mémoire, c'était
7 en... est-ce que je me trompe, pour SÉ-AQLPA?

8 R. Bien, je ne l'ai pas abordé directement, là.

9 Q. **[116]** Non.

10 Me SIMON TURMEL, régisseur :

11 C'était en lien plutôt avec l'autre client de
12 maître Neuman puis PMW.

13 R. C'est ça. Mais il ne faut pas oublier que depuis
14 cinq ans, j'agis comme consultant auprès de la
15 communauté Cris puis The First Nation. Et j'ai
16 travaillé avec eux là-dessus, oui.

17 Q. **[117]** Vous avez fait une sorte d'effet croisé?

18 R. Oui, tout à fait.

19 Q. **[118]** Merci, je n'ai pas d'autres questions.

20 Me LOUISE ROZON :

21 Q. **[119]** Oui, Louise Rozon pour la formation. Monsieur
22 Fontaine, Monsieur Deslauriers. J'ai juste une
23 question. Je crois que c'est vous, Monsieur
24 Deslauriers qui a mentionné qu'un balisage ne
25 serait pas utile. Est-ce que vous faites référence

1 au fameux balisage qui avait été demandé par la
2 Régie puis que le Distributeur nous est revenu pour
3 nous dire, bon, que le coût d'une telle étude
4 pourrait coûter jusqu'à cinq cent mille dollars
5 (500 000 \$)?

6 R. Oui, oui.

7 Q. **[120]** On parle, là, probablement d'un balisage
8 relatif au coût de fournitures en réseau autonome?

9 R. Oui, c'est tout à fait.

10 Q. **[121]** Donc, pour vous, il n'y a pas vraiment
11 d'utilité à...

12 R. En tout cas, ce que j'ai mentionné dans ma
13 présentation, l'information intéressante est déjà
14 disponible, en pratique.

15 Q. **[122]** O.K. Puis d'avoir un balisage sur des
16 approvisionnements alternatifs, là, donc ça ne
17 serait pas non plus utile? D'autres sources
18 d'approvisionnement que celles qui existent
19 actuellement dans les réseaux autonomes. Dans
20 l'optique où on veut... transformer...

21 R. Bien ça dépend de l'objectif qui est visé, là. Moi
22 je connais à peu près tous les projets, là, qui se
23 sont faits au Yukon, Territoires du Nord-Ouest, en
24 Alaska parce que j'ai eu le plaisir de travailler
25 pour Canmet, Laboratoire CanmetÉnergie, là, à

1 Varennnes, là, bon, en particulier sur le solaire
2 puis l'énergie éolienne. Le laboratoire Canmet
3 d'Ottawa, c'est lui qui s'occupe des éoliennes. Ça
4 fait que j'ai regardé à peu près tous les projets
5 qui ont été faits, là, puis il y a beaucoup de
6 projets solaires qui sont intéressants, mais ça ne
7 nous donnera pas grand-chose finalement au niveau
8 du balisage. Ce que les gens de Gaspé vont vous
9 faire, là, qu'ils vont faire pour le Distributeur,
10 puis le projet pilote qui est en cours, va fournir
11 pas mal toute l'information.

12 Puis dans le fond, c'est assez simple, là,
13 si on fait un petit projet de photovoltaïque, quand
14 on parle d'un petit projet, là, on parle peut-être,
15 là, cinq, dix kilowatts (10 KW), c'est toujours
16 soixante cents (0,60 ¢) le kilowattheure minimum,
17 là, si vous faites ça sur une seule maison, ça va
18 être soixante-dix cents (0,70 ¢) le kilowattheure,
19 là. Vous ne pouvez pas aller en bas de ça. Si vous
20 voulez aller avec un projet qui soit inférieur au
21 coût évité, là, cinquante cents (0,50 ¢), ça c'est
22 faisable, mais ça prend des projets d'envergure,
23 là, cinq cents kilowatts (500 KW), quelque chose
24 comme ça, là. J'ai fait un rapport, plusieurs
25 rapports à ce sujet-là dans des causes tarifaires

1 puis dans le dernier plan d'approvisionnement.

2 Donc, on peut descendre en bas de cinquante
3 cents (0,50 ¢) avec du photovoltaïque, il n'y a
4 aucun doute là-dessus, là. Si vous regardez les
5 tarifs, par exemple, de ce qui était le programme
6 FIT de l'opéra ou de l'IESO, maintenant, là, si
7 vous regardez les tarifs pour le photovoltaïque,
8 là, vous allez tomber alentour de trente (30),
9 trente-deux cents (0,32 ¢) qu'ils sont prêts à
10 payer puis il y a des promoteurs qui... Mais ça,
11 c'est des projets d'envergure. Sur des petits
12 projets, ça ne marche pas, c'est toujours soixante
13 (60), soixante dix cents (0,70 ¢). Le balisage
14 n'est pas compliqué, là, c'est... Les spécialistes
15 de la Régie sont capables de faire ça, je pense.

16 Q. **[123]** Vous avez mentionné que le potentiel, aux
17 Îles-de-la-Madeleine, était, pour des éoliennes,
18 était considérable. Là, on a de la misère à trouver
19 l'emplacement pour trois éoliennes puis... Est-ce
20 que ce n'est pas un peu optimiste de dire...
21 d'affirmer ça?

22 R. Bien écoutez, là, c'est... Dans ma vision, moi, si
23 je voulais faire quelque chose aux Îles-de-la-
24 Madeleine, je ferais du « off shore » avec des
25 machines quatre kilowatts (4 KW)... quatre

1 mégawatts (4 MW) ou cinq mégawatts (5 MW). Moi j'ai
2 même vu des machines, en Chine, de six mégawatts
3 (6 MW) pour une éolienne. Ça commence à être
4 imposant, là, avec des mâts de cent cinquante
5 (150), cent soixante mètres (160 m). Je suis allé
6 en Chine pour ça. Donc, il y a des choses
7 possibles, mais il faut avoir un horizon. C'est
8 pour ça que je... Puis je le disais dans le
9 contexte du câble, là, si on fait un câble, tant
10 qu'à dépenser cinq cent millions (500 M), ou six
11 cents (600), ou sept cents (700), là, il
12 faudrait... il faudrait y penser. Il faut qu'il
13 serve dans les deux sens autant que possible.
14 (11 h 18)

15 Q. **[124]** C'est bon, je n'aurai pas d'autres questions.
16 Merci beaucoup.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[125]** J'aurai quelques questions d'abord pour vous,
19 Monsieur Fontaine. Quand vous évoquiez, enfin j'ai
20 compris, là, que vous cherchez à expliquer pourquoi
21 Hydro-Québec prend juste quarante pour cent (40 %)
22 d'effet croisé plutôt que soixante-quatre (64 %)
23 qui est le chiffre reconnu, mais le soixante-quatre
24 (64 %) il est établi entre l'écart de
25 l'incandescent au Del, mais l'incandescent ce n'est

1 plus trop, trop la norme, là, en termes d'éclairage
2 dans les résidences, là. Les fluocompactes il y a
3 déjà une partie de l'effet croisé qui est... qui
4 est absorbé là, ce qui expliquerait peut-être le
5 quarante pour cent (40 %) plutôt que soixante-
6 quatre (64 %) ?

7 M. JACQUES FONTAINE :

8 R. Bien ça pourrait être une explication. Si déjà le
9 client a déjà subi une partie de l'effet croisé
10 qu'il a assumé c'est par rapport à celui-là, oui,
11 oui. Ça pourrait...

12 Q. **[126]** Bien c'est parce que je prends pour acquis
13 que... jamais je croirai que depuis vingt (20) ans
14 qu'il y a de la promotion de fluocompactes, que ça
15 n'a pas eu un effet sur le comportement des gens en
16 matière d'éclairage à l'intérieur, là. Je vous suis
17 tout à fait sur l'extérieur, mais je ne pense
18 pas... je ne pense pas que ce soit l'explication
19 première. Je chercherais plutôt...

20 R. Mais en tout cas c'est possible, il faut... je n'ai
21 pas vérifié.

22 Q. **[127]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions pour
23 vous, Monsieur Fontaine.

24 Monsieur Deslauriers, vous avez parlé de...
25 on va mettre ça entre guillemets, là, « clause de

1 puissance au village d'Obedjiwan », est-ce que
2 selon vous c'est une consigne horaire de puissance
3 minimale à fournir par la... la centrale de
4 biomasse ou c'est plutôt l'inverse, une puissance à
5 ne pas dépasser?

6 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

7 R. Bien dans l'appel de propositions il y a deux
8 choses. D'abord, le Distributeur demande au
9 promoteur de fournir la consigne de puissance ou la
10 puissance horaire qu'il entend fournir. Donc le
11 promoteur doit le faire. O.K. Puis d'un autre côté
12 le Distributeur dit qu'il va exiger une consigne de
13 puissance, mais c'est pas marqué si c'est le
14 maximum ou le minimum. Mais je pense que c'est le
15 maximum, si on interprète la clause de la façon
16 dont c'est écrit, que le Distributeur veut protéger
17 son réseau pour être certain qu'il n'y aura pas
18 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la charge qui
19 va être servie par la biomasse, puis que ses
20 diesels vont devenir en difficulté. Parce qu'il y a
21 une limite à la... au minimum dans un diesel, on ne
22 peut pas descendre en bas de trente pour cent
23 (30 %) autant que possible, là, puis même trente
24 pour cent (30 %) c'est dommageable. Donc c'est pour
25 se protéger dans ce sens-là. C'est pour protéger

1 ses machines et puis la sécurité de... ça fait là
2 il va dire : bien à telle heure, telle heure, bon
3 bien mettez pas plus que tant... le maximum, mettez
4 pas plus que tant de mégawatts ou tant de
5 kilowatts. O.K. Donc il y a une consigne qui va
6 être mise. Mettons que ça va être différent le
7 jour, puis ça va être différent la nuit, c'est sûr.
8 Ça fait que c'est dans ce sens-là. Mais en pratique
9 c'est un appel de puissance garanti, ça. Ça fait
10 qu'il n'achète pas juste l'énergie. Vous
11 l'interprétez comme vous voulez, là, mais moi ça me
12 préoccupe un peu.

13 Q. **[128]** Merci. Vous avez évoqué le prix de l'éolien
14 en réseau autonome, là. Vous dites au moins deux
15 fois plus cher.

16 R. À peu près, oui.

17 Q. **[129]** Puis ça, c'est lié au fait qu'il faut les
18 monter là-bas, puis les installer là, puis que...
19 en bout de ligne donc l'installation d'une éolienne
20 en réseau autonome au Nunavik peut nous conduire à
21 un prix de revient deux fois plus élevé que dans le
22 sud.

23 R. Ça coûte plus cher monter la grue là-bas que de
24 monter l'éolienne parce que... c'est aussi simple
25 que ça, là, parce que ça prend une grosse grue,

1 puis il n'y en a pas là-bas donc c'est aussi simple
2 que ça, là, puis c'est « one shot deal ». C'est-à-
3 dire tu montes la grue, ça coûte très cher, mais on
4 monte une éolienne ou deux éoliennes, puis la grue
5 il faut la ramener, elle ne restera pas là. Ça fait
6 que c'est sûr que... moi, j'ai fait l'exercice dans
7 Redscreen avec des propositions, Wapmagootsui et
8 Kuujjuarapik, là, avec les coûts réels tels qu'ils
9 ont été analysés. Et ça sort toujours vingt-deux
10 (22 ¢), vingt-trois (23 ¢), vingt-quatre cents (24
11 ¢) dans les meilleurs scénarios, le coût de
12 l'éolien. Le coût de la biomasse c'est plus cher,
13 ça c'est sûr. Dépendamment de combien ça coûte,
14 là... combien le bois coûte pour le livrer là-bas,
15 là, mais... mais la biomasse est arrivée un petit
16 peu... un petit peu moins cher que le coût évité.
17 Donc c'est pour ça que le projet n'a pas toutes les
18 chances d'être rentable.

19 (11 h 23)

20 Q. **[130]** O.K. Puis prenons cet exemple-là, mais
21 retournons aux Îles-de-la-Madeleine, est-ce que...
22 puis là, on va parler de projets d'éoliennes
23 standards de deux mégawatts (2 MW), là, installées
24 sur la terre, est-ce que vous pensez que dans le
25 cas des Îles-de-la-Madeleine il y aurait un surcoût

1 associé à l'installation d'éoliennes...?

2 R. Oui, il y en aurait certainement un, mais ce n'est
3 pas énorme, là, il faut faire attention parce que
4 dans un parc éolien, pour arriver à dix sous
5 (0,10 ¢) le kilowattheure, là, finalement, on
6 installe cent (100) éoliennes ou cent vingt-cinq
7 (125), là, il y a un problème d'échelle, là, qui
8 joue, là. Aux Îles-de-la-Madeleine, ça va être
9 deux, peut-être trois éoliennes, puis bon, c'est
10 sûr qu'il faut amener une grue, puis faire le
11 transport.

12 Q. **[131]** La même grue?

13 R. Oui, c'est ça. Ça fait que finalement, ça va
14 reven... ça va être moins cher qu'au Nunavik, ça
15 c'est sûr, là, mais ça peut sortir à quinze cents
16 (0,15 ¢), seize cents (0,16 ¢), quelque chose de
17 cet ordre de grandeur là. Donc, ça a des chances,
18 c'est faisable en bas des coûts évités tels qu'on
19 les connaît.

20 Q. **[132]** O.K. Vous avez évoqué, bon, toute la
21 problématique des surplus. Évidemment, ces surplus-
22 là sont associés au fait qu'on parle d'installer
23 des éoliennes d'un point cinq (1,5), deux point
24 cinq mégawatts (2,5 MW) dans des réseaux qui
25 pointent au maximum à deux mégawatts, là. Est-ce

1 que... Parce que les éoliennes de sept cent
2 cinquante kilowatts (750 KW) existent, existent
3 encore, elles sont accessibles sur le marché. Est-
4 ce qu'il n'y aurait pas une approche de dire :
5 « Bon, bien allons-y avec une approche systématique
6 pour tous les villages du Nunavik »? Là, on aurait
7 une économie d'échelle dans le sens où on parlerait
8 d'au minimum quatorze (14), quinze (15) ou seize
9 (16) éoliennes de ce type-là. Il y aurait peut-être
10 un prix moindre?

11 R. Elles sont certainement disponibles sur le marché,
12 mais pas au Québec, ça fait qu'elles ne seraient
13 pas construites en Gaspésie, ça c'est sûr, là. Et
14 ça serait pas mal plus cher. Écoutez, j'ai
15 rencontré Enercon, Senvion, bon, Simons puis leur
16 point de vue est très clair. Parce qu'aussi, c'est
17 que ça prend des éoliennes qui ont les
18 caractéristiques nordiques, donc qui sont capable
19 de résister à moins quarante (-40) puis avec
20 dégivrage de pales, c'est assez dispendieux.
21 Donc... Mais les coûts que moi j'ai vus, là, dans
22 les projets que j'ai regardés, bon, Enercon puis
23 Senvion étaient prêts, là, à nous fournir des
24 éoliennes à un prix raisonnable, donc, qui
25 assuraient une certaine rentabilité. Mais si on

1 sort de ça, c'est très difficile. Même si vous
2 voulez acheter quinze (15) éoliennes ou vingt (20)
3 éoliennes qui vont venir de Norvège ou du Danemark
4 ou d'Allemagne, là, vous allez payer pas mal plus
5 cher. Puis ça entache beaucoup la rentabilité des
6 projets. Il n'y a pas de solution facile, là, ce
7 n'est pas simple.

8 Q. **[133]** O.K. Alors, continuons sur cette voie-là. La
9 solution que vous préconisez, que vous nous avez
10 déjà présentée dans l'autre dossier puis dans ce
11 dossier-ci, c'est le biénergie éolien diesel. Mais
12 tantôt, vous avez évoqué la possibilité de
13 stockage. Pourquoi aller vers... Biénergie éolien
14 diesel, ça suppose tout un changement de
15 configuration par rapport à ce qui est préconisé
16 dans les villages du Nunavik pour éviter que les
17 clients chauffent à l'électricité, tout ça. Là, on
18 fait un gros, gros pas en avant, pourquoi pas le
19 stockage à la place?

20 (11 h 27)

21 R. Bien moi je ne pense pas que c'est un gros pas en
22 avant, là, c'est beaucoup plus simple qu'on peut
23 penser, là. C'est-à-dire des fournaies à l'huile,
24 et on peut aller mettre un élément chauffant dedans
25 contrôlé par un compteur pour pas cher. Ça j'ai

1 vérifié ça, là. Donc, c'est faisable, là. Ce n'est
2 pas du tout compliqué parce que les compteurs
3 intelligents, aujourd'hui, sont télécommandés, là,
4 ça fait qu'on peut contrôler par un compteur pour
5 pas cher. Ça, j'ai vérifié ça. Donc c'est faisable.
6 Ce n'est pas du tout compliqué, parce que les
7 compteurs intelligents, aujourd'hui, ils sont
8 télécommandés. On peut démarrer puis arrêter comme
9 on veut. Donc, ce n'est pas compliqué. Et ça ne
10 change rien par rapport au réseau actuel.

11 Je vais mettre un complément d'information,
12 si vous voulez. Qu'est-ce que ça coûte le chauffage
13 au pétrole actuellement? C'est très facile à
14 calculer. On le sait. Les coûts évités,
15 Kuujjuarapik, cinquante-cinq (55). Le rendement
16 d'une machine, trente-cinq pour cent (35 %). Le
17 rendement d'une fournaise, soixante-dix pour cent
18 (70 %). Ça fait que le coût réel de chauffage,
19 c'est la moitié de cinquante-cinq (55). Donc, ça
20 coûte vingt-cinq cents (25 ¢) pour chauffer.

21 Je ne parle pas des subventions. Mais c'est
22 ça. On peut faire de l'éolien en bas de vingt-cinq
23 cents (25 ¢), à peu près. Donc, on sauve les gaz à
24 effet de serre. On utilise les éoliennes
25 correctement. On économise au niveau des machines.

1 C'est faisable. Et c'est dans ce sens-là que je dis
2 « faisons-le ». Le stockage offre toujours un
3 bénéfice au niveau des éoliennes, parce que quand
4 il vente beaucoup, bien, tu l'accumules puis, après
5 ça, tu t'en ressers au moment où il ne vente plus.
6 Ça, ça marche, ça. Mais quand on fait la
7 comptabilité de ça, ça ne donne pas beaucoup de
8 sous du kilowattheure. Ça ne change pas grand-
9 chose. Ça fait une différence, là, mais ça peut
10 jouer sur deux, trois sous du kilowattheure.

11 Mais la partie importante, là, c'est...
12 Écoutez, les chiffres du Distributeur dans le Plan
13 d'approvisionnement sont clairs. Au Nuvavik, s'il
14 n'y avait pas de restriction au niveau du
15 chauffage, bon, que la charge serait multipliée par
16 trois, ce qui est dans les tableaux, la prévision
17 de charge, s'il n'y avait pas tout le programme...
18 Donc on multiplie par trois la charge de la
19 consommation. Et cette charge-là, on pourrait
20 l'utiliser, on pourrait s'en servir avec des
21 éoliennes quand il y a du vent. Quand il n'y a pas
22 de vent, on fait d'autre chose. Ça va de soi. Mais
23 le PV n'est pas une solution miracle. On ne
24 pourrait pas chauffer avec du PV parce que, en bas
25 de trente-cinq cents (35 ¢), c'est difficile de

1 faire du photovoltaïque.

2 Q. **[134]** Justement vous devancez ma dernière question
3 sur le photovoltaïque. Tantôt vous avez évoqué que,
4 selon vous, photovoltaïque en petites quantités, on
5 est autour de soixante sous le kilowattheure
6 (60 ¢/kWh). On a entendu beaucoup de gens nous
7 parler du photovoltaïque dans le dossier de l'avis,
8 3972, que vous évoquiez tantôt. Il y a beaucoup de
9 monde qui s'énerve autour du photovoltaïque de ce
10 temps-ci et qui ne véhicule pas les prix dont vous
11 parlez. Comment vous arrivez à votre soixante cents
12 le kilowattheure (60 ¢/kWh)? Est-ce que ça a à voir
13 avec une installation nordique, moins
14 d'ensoleillement?

15 R. Bien, ma première référence, c'est les prix payés
16 par IESO dans le programme FIT. Vous allez voir
17 que, pour les grosses installations, ils descendent
18 à trente-deux cents (32 ¢), je pense qu'ils sont
19 rendus. Mais pour le photovoltaïque, là, le petit,
20 c'est soixante (60 ¢) à soixante-cinq cents (65 ¢).
21 C'est ce qu'ils sont prêts à payer, parce que c'est
22 le coût de base. J'ai aussi regardé, parce que chez
23 Canmet, il y a quand même du photovoltaïque. Il y
24 en a sur le toit. Puis j'ai regardé un peu le
25 dossier de la bibliothèque de Varennes qui s'est

1 fait installer des photovoltaïques. Il n'y a pas de
2 miracle dans ça.

3 J'ai regardé aussi ce qui s'est passé au
4 Yukon. C'est ça. C'est-à-dire, en bas de trente
5 cents (30 ¢)... Puis trente cents (30 ¢), ça, c'est
6 en payant les panneaux solaires à soixante-dix
7 cents le watt (70 ¢/W). Si vous faites une petite
8 recherche sur Internet, vous allez voir que, depuis
9 un an et demi, deux ans, le prix a arrêté de
10 baisser, c'est à peu près plafonné à ça. Il y a
11 moyen en Chine d'en avoir un peu moins cher que ça,
12 parce qu'il se fait du « dumping ». Parce qu'il se
13 fait beaucoup de photovoltaïque en Chine.

14 Mais en pratique... C'est parce que le
15 rendement d'un photovoltaïque, c'est toujours dix-
16 sept pour cent (17 %), dix-huit pour cent (18 %).
17 C'est l'ordre de grandeur. Les coûts d'installation
18 sont peut-être un petit peu moins, mais en tout
19 cas, un petit peu moins que l'éolien. L'éolien,
20 vous avez un facteur d'utilisation, donc un
21 rendement à trente-trois (33), trente-cinq pour
22 cent (35 %), photovoltaïque dix-sept (17), dix-huit
23 pour cent (18 %), ça fait que d'avance, vous savez
24 que vous allez payer deux fois plus cher que pour
25 l'éolienne par kilowattheure, produit réel.

1 (11 h 32)

2 Q. **[135]** Et votre dix-sept (17), dix-huit pour cent
3 (18 %), c'est avec l'ensoleillement à nos latitudes
4 ou...?

5 R. Ah ça, il n'y a pas une grosse différence, il faut
6 faire attention, là, il y a presque autant de
7 soleil au Nunavik qu'il y en a à Montréal. J'ai
8 écrit là-dessus, là, je pense, le dernier...
9 dernière cause tarifaire, je ne me souviens pas
10 laquelle, là, mais en tout cas, où j'ai fait un
11 petit rapport, dire il y a du soleil dans le Nord,
12 là. Mais évidemment, il y en a moins au mois de
13 janvier, mais il y en a beaucoup au mois de juin.
14 C'est ça qu'on ne tient pas en compte, là, hein. Il
15 y en a beaucoup au mois de juin.

16 Q. **[136]** Oui, il ne se couche pas.

17 R. Voilà. Et dans mon rapport, à ce moment-là,
18 d'ailleurs, je donnais les valeurs,
19 l'ensoleillement par mois, là, puis c'est très
20 évident. Donc globalement, sur l'année, il n'y a
21 pas une grosse différence.

22 Q. **[137]** Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
23 questions, alors merci. À moins que vous ayez un
24 réinterrogatoire, Maître Neuman?

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, j'ai quelques petites questions à poser à
3 monsieur Deslauriers qui résultent de questions et
4 réponses qui sont venues des intervenants, ou
5 d'Hydro-Québec ou de la... enfin, des intervenants
6 ou de la formation.

7 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Q. **[138]** D'abord, juste, si vous pouvez préciser votre
9 expérience, vous avez parlé de Canmet, vous avez
10 parlé d'intégration de projets éoliens au biomasse,
11 ainsi qu'un réseau, vous avez parlé de
12 « Redscreen », est-ce qu'on peut brièvement décrire
13 votre expérience sur ce sujet?

14 R. Bien évidemment, je suis retiré d'Hydro-Québec ça
15 fait déjà vingt (20) ans, ça fait déjà pas mal de
16 temps. J'ai travaillé en distribution pour
17 commencer, j'ai travaillé en production, en
18 transport, je suis allé au groupe équipements, je
19 suis revenu en production, ou à TransÉnergie, puis
20 j'ai terminé à l'IREQ, là, pendant les dix (10)
21 dernières années de ma vie en étude de réseaux, là,
22 technologies des réseaux électriques. Et...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[139]** Les dix (10) dernières années de votre
25 carrière, pas de votre vie?

1 R. Non... oui. Mais depuis deux mille deux (2002)...
2 oui, deux mille deux (2002), je pense que c'est
3 deux mille trois (2003), j'ai des collaborations
4 avec Canmet, là, c'est... de façon « on and off »,
5 là, c'est de façon intermittente, là, des mandats
6 de deux, trois mois, une fois six mois puis... pour
7 faire principalement sur l'intégration dans les
8 réseaux de la production distribuée puis plus
9 ciblée, là, sur les réseaux autonomes. Donc, j'ai
10 ramassé beaucoup d'informations là-dessus, là. Et
11 je connais à peu près tous les projets qui ont été
12 faits en Colombie-Britannique, au Yukon, je les ai
13 tous regardés en détail. C'est pour ça que je vous
14 ai cité aussi l'excellent rapport qui avait été
15 publié par le RNCREQ, là, dans le 3648, là, si ma
16 mémoire est fidèle, là, c'est... Parce que ça fait
17 le tour d'horizon, c'est un bon balisage. Il n'y a
18 pas beaucoup de choses qui ont changé depuis ce
19 temps-là.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[140]** Vous parlez du rapport de monsieur Saulnier?

22 R. Oui, tout à fait, oui.

23 Q. **[141]** Donc, c'est R-3748-2010.

24 R. Ah, c'est 3748? Bon.

25 Q. **[142]** Aussi, vous avez parlé des harmoniques.

1 Qu'est-ce qui cause les harmoniques?
2 R. Les systèmes d'alimentation à fréquence variable
3 sont un... ça c'est le plus gros générateur
4 d'harmoniques. Et tous les « power supply » ou
5 toutes les alimentations d'ordinateurs, de
6 télévisions qui sont à thyristors, maintenant, tous
7 ces systèmes-là vont créer des harmoniques. Dans le
8 réseau intégré, souvent, ces harmoniques-là vont
9 être filtrées, mais dans les petits réseaux,
10 dépendamment comment c'est connecté, il n'y a pas
11 facilement de filtre. Et il y a des charges qui
12 sont plus grosses par rapport à la capacité du
13 réseau, c'est ce que j'avais discuté, là, de dire,
14 bon, la capacité du réseau c'est quoi, c'est la
15 puissance installée puis on calcule le court-
16 circuit que les moteurs peuvent fournir puis la...
17 O.K.? Et on regarde la charge qui perturbe. Mais
18 aussitôt qu'il y a une charge importante, là, ça
19 peut être quelqu'un qui a une soudeuse, une
20 soudeuse, c'est la catastrophe. Ça, là... les fours
21 à arc, c'est une catastrophe. Et quand on a des
22 systèmes comme ça, bien c'est sûr que le client qui
23 a un four à arc, il faut qu'il se mette un filtre.
24 Dans une interconnexion en courant continu,
25 évidemment, c'est des onduleurs à thyristor.

1 (11 h 37)

2 À Châteauguay il y a un filtre à 5e
3 harmonique, il y a un filtre 7e harmonique, il y a
4 un filtre 9e harmonique et il y a un filtre 11 et
5 13e harmonique, il y un filtre 23 et 25e
6 harmonique. C'est des systèmes à douze (12)
7 impulsions, ça fait que des harmoniques, bon,
8 impaires, c'est toujours des harmoniques impaires.
9 D'ailleurs jusqu'à onze (11), puis n-1 puis n+1,
10 là, alentour du nombre d'impulsions. Les impulsions
11 c'est de la hachure que le thyristor fait dans le
12 courant continu pour créer du courant alternatif.
13 Ça fait que ça, ça crée des impulsions rapides. Ça,
14 ça crée beaucoup d'harmoniques et il faut les
15 filtrer après.

16 Mais si vous avez des « drives » de moteur,
17 vous avez ça puis vous ne filtrez pas, bien là ça
18 se promène sur le réseau. Et il y a des cas aussi
19 où il y a de l'amplification d'harmonique.
20 Obedjiwan c'est ça qui se passe, là, en pratique,
21 pour une raison simple. Il y a deux gros bancs de
22 condensateurs pour maintenir la tension quand les
23 moteurs partent. Puis un banc de condensateurs sur
24 le même jeu de barres, six cent volts (600 V) qu'un
25 générateur d'harmoniques, ça crée des fréquences de

1 résonance, O.K., qui peuvent se promener partout
2 sur le réseau. Ça fait que c'est pour ça que
3 Obedjiwan il y a beaucoup d'harmoniques. Parce que
4 le banc de condensateurs crée des problèmes
5 sérieux.

6 Q. **[143]** O.K. Finalement simplement pour identifier en
7 preuve une référence que vous avez citée. Vous avez
8 cité évidemment plusieurs fois le huit pour cent
9 (8 %) qui est le taux de croissance du pétrole de
10 type WTI.

11 R. Oui.

12 Q. **[144]** Et la source c'est bien, pour ce qui est de
13 votre rapport, l'Energy Information
14 Administration »? L'Energy Information
15 Administration du département de l'énergie des
16 États-Unis, c'est bien ça?

17 R. Oui, c'est la référence que le Distributeur a
18 donnée, là, dans le dossier 4000-2017, là.

19 Q. **[145]** O.K. Donc je vous remercie beaucoup, je vous
20 remercie beaucoup, je remercie les deux témoins. Et
21 merci beaucoup à la Formation.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Neuman. Alors merci, Messieurs, vous
24 êtes libérés. Étant donné qu'il est onze heures
25 quarante (11 h 40), je crois que nous allons

1 prendre la pause lunch tout de suite et nous allons
2 revenir donc à midi quarante-cinq (12 h 45) pour la
3 présentation de la preuve du GRAME. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (12 h 50)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Rebonjour à tous. Bonjour, Maître Paquet.

9 PREUVE DU GRAME

10 Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Bonjour, Monsieur le Président. Madame et Monsieur
12 les Régisseurs. Alors, les témoins du GRAME sont
13 installés. À moins qu'il y ait des commentaires
14 préliminaires, on va être prêt à procéder, peut-
15 être par... commencer par l'assermentation des
16 témoins avec madame la greffière.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Madame la greffière, elle me regarde. Est-ce que
19 j'ai des commentaires préliminaires? Non? Oui?

20

21 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
22 unième (31e) jour du mois de mai, A COMPARU :

23

24 VALENTINA POCH, coordonnatrice, ayant une place
25 d'affaires au 735, Notre-Dame, bureau 202, Lachine

1 (Québec);

2

3 NICOLE MOREAU, consultante en énergie et en
4 environnement, ayant une place d'affaires au 431,
5 Jean-Baptiste Lepage, Saint-Côme (Québec);

6

7 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Alors, la preuve du GRAME qui a été déposée, il y
12 avait trois rapports, c'était sous les cotes C-
13 GRAME-0008, C-GRAME-0009 et C-GRAME-0010. Donc, les
14 trois rapports, en fait, ont fait l'objet d'une
15 déclaration assermentée par les deux témoins, donc
16 ils ont déjà été adoptés. La déclaration
17 assermentée de madame Nicole Moreau est sous la
18 cote C-GRAME-0012 et celle de madame Poch est sous
19 la cote C-GRAME-0013.

20 En ce qui concerne la présentation, on vous
21 a transmis une copie papier, on la coterait sous la
22 cote C-GRAME-0018.

23

24 C-GRAME-0018 : Présentation du GRAME

25

1 Il y a également un extrait du rapport d'ICF
2 International qui est, en fait, le même expert qui
3 avait été retenu par Hydro-Québec pour le rapport
4 sur les coûts évités. Par contre, c'est un autre,
5 un autre rapport qui, celui-ci, portait sur les
6 véhicules électriques. Et puis ça avait été cité en
7 référence dans le rapport C-GRAME-0008, donc le
8 rapport portant sur le réseau intégré, à la page 9,
9 en note de bas de page 15. En fait, on avait la
10 référence à ce rapport et on voulait vous indiquer
11 à quoi on référerait exactement pour vous éviter
12 d'aller sur Internet, donc on a la page pour que ce
13 soit en preuve. Donc, on voulait déposer cet
14 extrait-là.

15 Également en lien avec cet extrait, on
16 avait un dernier document à déposer sous la cote
17 C-GRAME-0020 qui est, en fait, un extrait du site
18 Interne, on vous fait voyager un petit peu, de San
19 Diego Gas & Electric. Donc, on va avoir un mot à
20 dire par rapport à ce document-là. C-GRAME-0019, ce
21 serait l'extrait du rapport d'ICF International. C-
22 GRAME-0020, celui de San Diego Gaz & Electric.

23

24 C-GRAME-0019 : Extrait du rapport de la firme
25 ICF International

1 C-GRAME-0020 : Extrait du rapport de la firme
2 San Diego Gas & Electric

3

4 Donc, sur ce, je vais laisser les témoins commencer
5 la présentation. Merci.

6 Mme VALENTINA POCH :

7 R. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
8 les Régisseurs. Bon. Merci de nous accueillir ici
9 aujourd'hui. Le GRAME est, encore une fois, très
10 heureux de contribuer au plan d'approvisionnement
11 qui, évidemment, s'inscrit un peu dans la nouvelle
12 politique énergétique et qui nous rappelle
13 l'importance d'avoir une vision globale dans
14 l'analyse de cette demande et non seulement
15 regarder les projets à la pièce.

16 La première section sera présentée par moi-
17 même, le réseau intégré. Ensuite, madame Moreau
18 poursuivra avec les coûts évités et les réseaux
19 autonomes.

20 Au niveau, bon, évidemment du transport
21 électrique, on arrive vraiment à un début d'une
22 nouvelle ère, d'un nouveau type de consommation
23 électrique au Québec avec l'électrification des
24 transports. Il y a vraiment une réelle volonté de
25 démarrer et d'accroître cette niche avec l'objectif

1 qui a été fixé par le gouvernement. On le voit
2 également avec le fameux projet du REM, dont on
3 entend parler beaucoup, qui s'en vient.

4 Les objectifs d'électrification de la
5 flotte d'autobus de la STM dont les autobus sont
6 testés depuis la semaine passée comme ça avait été
7 annoncé. Il y a aussi l'arrivée des taxis qui
8 carburent à l'électricité. Au niveau des
9 particuliers qui se procurent des véhicules
10 électriques, la cadence va en augmentant en raison
11 d'une dizaine de véhicules environ par jour selon
12 l'Association des véhicules électriques du Québec
13 depuis le début de l'année.

14 On peut raisonnablement présumer que les
15 incitatifs financiers gouvernementaux ont un impact
16 sur la popularité grandissante de ces véhicules,
17 comme le constate aussi la firme ICF International,
18 dont la pièce a été présentée, qui fait un
19 « mapping » de l'essor de ce marché à l'échelle
20 mondiale en lien justement aussi avec les
21 incitatifs gouvernementaux.

22 C'est donc une nouvelle réalité avec ses
23 avantages, évidemment au niveau de l'impact de la
24 réduction des GES et ses défis, comme on en est
25 tous conscients. En ce qui nous concerne, les

1 préoccupations, c'est de limiter l'impact sur la
2 pointe.

3 (12 h 55)

4 Hydro-Québec confirmait en audience que la
5 progression serait assez importante à l'horizon de
6 deux mille vingt-sept (2027) à deux mille trente
7 (2030) environ. C'est dans dix ans. Ce n'est pas si
8 loin, mais c'est suffisant pour bien comprendre,
9 bien avant qu'on en arrive là, les comportements de
10 recharge et établir rapidement en fait des balises
11 avant que ce marché ne prenne un mauvais pli, si je
12 peux me permettre.

13 Nous en comprenons qu'Hydro-Québec réalise
14 présentement un projet pilote qui servira à
15 élaborer une proposition pour le prochain dossier
16 tarifaire et qui visera aussi à documenter les
17 recharges publiques. Dans notre preuve, on donnait
18 un exemple où, pour San Diego, les mesures qui ont
19 été instaurées font en sorte que quatre-vingts pour
20 cent (80 %) des véhicules sont rechargés entre
21 minuit et cinq heures (5 h) du matin.

22 Le type de tarification que vous pouvez
23 prendre connaissance dans la pièce qui a été
24 déposée y est pour beaucoup et s'adapte aussi en
25 fonction si on est en saison hivernale ou estivale

1 aussi. On s'adapte. Il y a à peu près trois types
2 de tarifs. On recommande donc que, pour les
3 prochains plans d'approvisionnement et dans les
4 documents des états d'avancement de ces bilans
5 qu'ils soient présentés et établir clairement les
6 moyens qui seront mis en place. Ce qui permettrait
7 vraiment d'avoir une vision globale dans le
8 déploiement de ces véhicules électriques et des
9 moyens à mettre en place pour mieux contrôler les
10 périodes de recharge. Par exemple, est-ce que les
11 stratégies seront les mêmes pour le secteur des
12 utilités publiques comme les flottes d'autobus
13 versus les particuliers? Ce sera des choses qui
14 vont être évidemment à réfléchir.

15 Maintenant, en ce qui concerne la gestion
16 de la demande à la pointe. De manière générale, un
17 même effort, en termes de ressources investies dans
18 le secteur industriel et commercial, n'aura pas le
19 même taux de pénétration que dans le secteur
20 résidentiel. Ça, il faut en être bien conscient.
21 Et, ça, ces défis-là, c'est, je dirais, peu importe
22 les secteurs d'activité. Et je vais faire un très,
23 très gros parallèle, mais ça permet de bien
24 imaginer la chose.

25 La Ville de Montréal, par exemple, a un

1 objectif de plantation d'arbres, d'augmenter sa
2 canopée à vingt-cinq pour cent (25 %) d'ici deux
3 mille vingt-cinq (2025). Oui, pour des raisons
4 environnementales mais aussi pour réduire ses coûts
5 qui sont reliés au refoulement des égouts. Donc,
6 c'est directement relié, les coûts versus le nombre
7 d'arbres plantés à Montréal. Elle s'est associée
8 avec plusieurs partenaires. Et, évidemment, là où
9 ça fonctionne le plus rapidement, c'est dans les
10 fameux ICI.

11 Une personne cogne à la porte d'une
12 industrie ou d'une institution et qui va accepter
13 de planter cinquante (50) arbres d'un seul coup.
14 Pour le secteur résidentiel, il faut en mettre
15 vraiment des énergies puis des efforts pour capter
16 l'intérêt, pour trouver les bonnes personnes qui
17 acceptent de planter un ou deux arbres seulement.
18 Donc, je ferme la parenthèse.

19 Parce qu'une fois qu'une mesure est adoptée
20 dans le secteur résidentiel, elle est là pour
21 rester. Et la routine, si je peux me permettre,
22 elle est installée. Et comme la problématique de la
23 pointe hivernale est bien réelle en grande partie
24 par le chauffage du secteur industriel, on n'a
25 vraiment pas le choix de poursuivre les

1 investissements et les projets dans ce secteur,
2 d'où l'importance d'innover, de persister et de
3 faire les bons partenariats pour percer ce secteur.

4 Il y a déjà eu des bons coups par le passé,
5 évidemment plus en efficacité énergétique, mais qui
6 évidemment ont un impact sur la pointe. Par
7 exemple, les thermostats électroniques et le
8 service aussi d'aller chercher les vieux frigos.
9 Mais maintenant on est rendu à aller plus loin dans
10 les prochaines étapes.

11 Le RNCREQ a présenté plusieurs mesures.
12 Nous avons présenté aussi le programme de
13 remboursement de crédit à la pointe qui n'est pas
14 une mesure pénalisante, mais qui est, bon, quand
15 même socialement acceptable. Mais Hydro-Québec
16 semblait peu convaincue par les programmes du type
17 gestion de pointe dite comportementale. Moi, c'est
18 l'importance en fait, c'est d'avoir un portefeuille
19 clair sur les différents moyens en gestion de la
20 pointe pour le secteur résidentiel.

21 Certains vont convenir à une strate de la
22 population. Il faut faire... ou il va faire peu
23 d'effort pour y adhérer. Par exemple, les chauffe-
24 eau qui sont présentement sur la glace. Et
25 d'autres, on va les capter par... Ces gens-là vont

1 devoir faire un effort supplémentaire pour réduire
2 la gestion de la pointe. Et, là, l'exemple que je
3 donne et je redonne, c'est, par exemple, ce qui se
4 fait à San Diego. Bien, les propriétaires des
5 véhicules, bien, font vraiment une adaptation de
6 leur comportement pour réduire la pointe via leur
7 tarif.

8 (13 h 00)

9 Pour ce qui est du chauffage distribué et chauffage
10 central, bon, bien nous sommes globalement
11 satisfaits des actions qui ont été prises. On
12 soumet qu'il faudra suivre de très près, dans le
13 fond, l'évolution des programmes d'effacement à la
14 pointe du réseau, ainsi que tous les ajouts qui
15 pourraient survenir avant d'engager de nouveaux
16 approvisionnement en puissance sur la durée du
17 présent plan d'approvisionnement. Pour le programme
18 des chauffe-eau, bon, qui est présentement sur la
19 glace, le GRAME est très favorable à cette option
20 parce que ce type de programme a fait ses preuves
21 dans d'autres juridictions nord-américaines. Parce
22 que bon, une fois que c'est installé, les ménages
23 n'ont pratiquement plus à s'en occuper. La notion
24 de « trouble free », comme monsieur Zayat, ça ne
25 semble pas avoir le problème de confort d'après

1 l'échantillonnage qui a été fait auprès de quatre
2 cents (400) familles par Hydro-Québec. Et bon, ça
3 ne demande pas, justement, une intervention plus
4 poussée du particulier. Donc, pour ces raisons,
5 parce que le potentiel est réel, on encourage
6 fortement le Distributeur à poursuivre ses
7 démarches pour répondre aux exigences de l'INSPQ.

8 Mme NICOLE MOREAU :

9 R. Alors oui, bonjour, je vais poursuivre avec une
10 autre section de notre preuve. Vous allez voir
11 qu'on s'est concentré sur certains éléments qui
12 nous semblaient importants de venir reprendre, ici,
13 devant vous et de compléter. On n'a pas repris
14 l'ensemble de la preuve que vous avez déjà lue. Je
15 vais commencer par le plus difficile, le coût de
16 revient et le balisage. Alors, on a voulu, au tout
17 départ, regarder avant... avant d'aller pour dire :
18 « Bon, bien est-ce qu'on devrait faire des choses-
19 là? » On a essayé de regarder c'est quoi les
20 objectifs, pourquoi est-ce que c'est utile. Et je
21 vais poursuivre, vous allez voir où je veux en
22 venir, mais les trois objectifs, en fait, ils
23 sont... il faut les lire ensemble. Le premier
24 objectif, évidemment, on a besoin d'identifier les
25 coûts réels d'exploitation des centrales par réseau

1 autonome pour pouvoir les comparer avec ceux des
2 différentes formes d'énergie renouvelable,
3 balisage. Un peu pourquoi? Parce que vous allez
4 probablement recevoir, la Régie, vous allez avoir
5 des décisions à prendre sur des contrats qui vont
6 vous être présentés, donc vous allez peut-être
7 aussi, on le verra si vous allez approuver aussi
8 les appels d'offres ou de propositions ou
9 d'intérêts, c'est autre chose, mais vous allez
10 avoir besoin de balises vous-mêmes pour pouvoir
11 prendre cette décision-là. Donc, le GRAME, c'est ce
12 qu'il avait compris, là, c'est que la Régie avait
13 un besoin à ce propos-là.

14 Donc, on a entendu monsieur Deslauriers qui
15 disaient : « Bien finalement, la Régie, vous êtes
16 capables de faire ça, vos gens à l'interne». Si
17 c'est vrai, bien à ce moment-là, mes propos ne
18 tiennent plus, mais si ça ne l'est pas, mais je
19 vais vous laisser répondre à cette question-là.
20 Mais il semblait clair, je vais revenir avec ce que
21 monsieur Deslauriers vient de dire, il dit que lui,
22 il connaît ces choses-là, il va dans les réseaux,
23 il négocie des prix. D'accord, c'est un
24 gestionnaire de projets, un soumissionnaire. Mais
25 il est certain qu'on comprend que les

1 soumissionnaires, ceux qui vont aller dans les
2 appels d'offres, connaissent leur sujet, ils savent
3 où est-ce qu'ils s'en vont dans leur sujet. Ça, on
4 a compris ça depuis le début, mais la Régie a
5 besoin d'un barème pour regarder si qu'est-ce qui
6 va être déposé devant elle fait du sens, puis fait
7 du sens au niveau, aussi, de données comparatives,
8 que ça soit acceptable, aussi, pour le coût pour la
9 clientèle.

10 Donc, je vais peut-être faire un petit
11 point aussi, deux petits points... en fait, le
12 point 2 de... le point 3 qui est là. On a regardé
13 ça, nous, au GRAME puis on vous a présenté
14 différents appels d'offres qui ont été déposés. Ce
15 n'est pas des appels d'offres, appels de
16 propositions et appel d'intérêts dans le cas de
17 Tasiujaq, dans le réseau de Tasiujaq, on vous a
18 donné un petit extrait, ça se trouve à la pièce C-
19 GRAME-009, page 14. C'est un réseau dans lequel la
20 demande est en clé en main, donc clé en main, c'est
21 qu'il va y avoir un projet qui va être livré. Puis
22 après ça, mettons que c'est une centrale, bien la
23 centrale va être livrée puis après ça, Hydro-
24 Québec, bien, va l'exploiter, il va y avoir des
25 frais d'exploitation après ça, là-dessus. Non, vous

1 n'allez pas tout voir avec le coût qui va être là.
2 Évidemment, si c'est de l'énergie renouvelable qui
3 vous serait proposée en même temps que s'il y avait
4 deux options, mais là, il y aurait des charges
5 d'exploitation aussi pour l'autre parce que c'est
6 du clé en main. Mais là, et ce qu'on dit, ce qu'il
7 faut savoir, c'est que... je vais continuer avec le
8 balisage mais il faut avoir une idée de l'ensemble
9 des coûts, pas juste du coût, de ce que ça coûte
10 pour aller faire les installations, mais ça coûte
11 combien l'exploitation, finalement, sur vingt-cinq
12 (25) ans. On a-tu une valeur sur laquelle on peut
13 se fier? Là, je vais m'écarter un peu du balisage
14 mais je vais revenir parce que pour nous, le
15 balisage et les coûts de revient c'est deux choses
16 qui vont aller ensemble. Vous allez voir où je veux
17 vous amener.

18 (13 h 05)

19 Là, vous avez un tableau, vous avez deux acétates
20 qui... des tableaux qui ressemblent. C'est la 7 et
21 la 8. Et là, je vais vous expliquer... vous allez
22 voir c'est la même chose dans un et l'autre, sauf
23 que c'est pas les mêmes années qui sont prises,
24 c'est pas les mêmes chiffres qui sont comparés.
25 Mais l'objectif de cet exercice-là c'est d'essayer

1 de comprendre quelle est la composante principale
2 des coûts quand on est dans une centrale thermique
3 diesel. Parce qu'on a entendu, vous avez entendu
4 par les questions que vous avez posées aussi et moi
5 aussi j'ai entendu le... ce que monsieur Lagrange
6 nous indiquait finalement en réponse au contre-
7 interrogatoire de maître Paquet, ça se trouve à la
8 pièce A-0021, pages 162,163. Bien il est allé nous
9 dire que la principale composante c'est le
10 combustible à plus de quatre-vingts (80 %) jusqu'à
11 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du coût évité en
12 énergie.

13 Mais pour nous c'est tout à fait normal que
14 ce soit ça. Pourquoi? Parce que le coût évité en
15 énergie c'est qu'est-ce qu'il y a là-dedans. À
16 notre connaissance, il y a du combustible, il y a
17 le remboursement de PUEÉRA, puis du coût de SPEDE.
18 Alors je ne vois pas autre chose là-dedans. Il y a
19 déjà eu des déversements qui ont été mis là, mais
20 ils ont été enlevés par la Régie. Mais pour moi,
21 c'est une évidence que les coûts évités c'est pas
22 mal du carbu... en énergie, on parle, les coûts
23 évités en énergie c'est du carburant qu'il y a
24 dedans.

25 Mais là on vous invite à faire très

1 attention de ne pas faire le pas, parce qu'on a vu
2 comme ça dans l'air, là, est-ce que c'est le pas
3 dans lequel le Distributeur a essayé de nous
4 amener, que finalement on n'a pas besoin d'aller...
5 à avoir les coûts de revient ni le balisage, parce
6 que dans le fond les coûts c'est quatre-vingts pour
7 cent (80 %), c'est du carburant.

8 On vous inviterait à ne pas faire ce pas-là
9 pour... parce que c'est pas ce qu'on... on va vous
10 démontrer que c'est pas la composante principale
11 des coûts d'une centrale en diesel, selon les
12 chiffres fournis par le Distributeur et non pas les
13 nôtres.

14 Là, le premier tableau ici on a pris la
15 dernière... les dernières informations sur le coût
16 évité, que vous avez là dans les premières, les
17 deux premières colonnes après les... on a pris
18 trois réseaux qui étaient un peu différents pour
19 les coûts d'entretien et d'exploitation. On a
20 essayé de trouver des « ranges » un peu différents
21 pour... pour pouvoir comparer. Là, on a multiplié,
22 on a pris le coût du carburant, quatre-vingts pour
23 cent (80 %) du coût évité en énergie. Puis là si
24 vous allez après ça dans la colonne « coût
25 entretien et exploitation », qui était... ça, c'est

1 à la pièce R-3864, on vous a mis la référence en
2 bas. Et il y avait un total deux mille douze (2012)
3 au bout puis il y avait... il y avait deux colonnes
4 dans ce tableau-là, un tableau 3.2, coût de revient
5 par réseau... pour l'année deux mille douze (2012).
6 Ça, c'est à la pièce B-012 du document R... je veux
7 dire du dossier R-3864. Donc il y a deux colonnes.
8 Il y a « total » puis il y a « coût entretien et
9 exploitation ».

10 Donc, vous allez voir la dernière colonne
11 on s'attendait que le total ça doit peut-être
12 inclure soit les coûts évités en énergie puis les
13 coûts évités en puissance. Évidemment, là, on est
14 de deux années différentes, là. Ça ne se compare
15 pas nécessairement, mais vous allez voir qu'en deux
16 mille douze (2012) ça se compare encore moins. Donc
17 là si je vous amène à la prochaine acétate vous
18 voyez peut-être mieux directement sur l'autre
19 feuille. Je vais le mettre ici. Si on regarde au
20 bout, la seule chose qui a changé c'est que c'est
21 des coûts évités du dossier 3776-2016, mais dans le
22 tableau on indique c'est les coûts évités de deux
23 mille douze (2012) qui sont là. Alors là,
24 évidemment on ne trouve pas la différence entre...
25 normalement entre le... la différence entre coût

1 d'entretien et d'exploitation puis coût total, on
2 devrait arriver à quelque chose qui ressemble soit
3 le coût évité en énergie plus puissance ou l'autre,
4 mais ça ne se rapproche pas. Donc il semblerait
5 qu'il y ait d'autres coûts à part les coûts
6 d'entretien et d'exploitation, puis les coûts
7 évités en énergie qui se rajoutent pour avoir un
8 total.

9 C'est pour ça qu'on vous suggère d'être
10 bien prudent si jamais vous allez dans la direction
11 de vouloir faire des coûts de revient, de bien vous
12 assurer que c'est complet, que les coûts qui vous
13 sont présentés là sont complets. On vous a fait...
14 on a brossé un tableau, on a posé des questions
15 dans ce dossier-ci, on vous a démontré que dans les
16 coûts évités en énergie il y avait des choses qui
17 n'étaient pas là. Vous pourrez nous lire à cet
18 effet-là.

19 Puis à ce propos-là j'aimerais quand même
20 faire un autre petit aparté, un autre petit point
21 de précision. Toujours au contre-interrogatoire de
22 notre procureur à la pièce A... ça se lit à la
23 pièce A-021 en page 162 et 163. Monsieur Lagrange
24 nous indiquait que le Distributeur considère le
25 combustible, l'entretien, l'exploitation, les gaz à

1 effet de serre, les pertes dans son coût évité en
2 énergie, de sorte qu'il est beaucoup plus complet
3 qu'ailleurs. Notre lecture, alors c'est
4 probablement une erreur, monsieur Lagrange s'est
5 probablement trompé parce qu'il doit sûrement
6 savoir que les coûts d'entretien ne sont pas dans
7 les coûts évités en énergie. Écoutez, on vous dit
8 de faire attention avec ces choses-là puis de
9 vraiment d'avoir les choses en main pour pouvoir
10 comparer où sont les coûts.

11 Je vous amène à la dernière... à la
12 dernière ligne, colonne, c'est-à-dire. On a fait le
13 petit calcul suivant. Si on regarde la première
14 ligne, là, je vais vous aider, Aupaluk, on prend le
15 quatre-vingts pour cent (80 %) qui est du carburant
16 qui est dans le coût évité en énergie, puis là bien
17 on le divise sur le total des coûts de revient ou
18 d'exploitation de... ici c'est une et dix-neuf
19 (1,19) finalement ou cent dix-neuf sous (119 ¢),
20 puis on arrive à trente-deux pour cent (32 %).

21 (13 h 10)

22 Donc, le coût en carburant, c'est quand même une
23 part importante des coûts pour l'exploitation, pour
24 la gestion puis pour la production d'énergie en
25 réseau autonome, mais ce n'est pas quatre-vingts

1 pour cent (80 %). Donc, on vous invite à faire
2 attention à ça. On voit que ça varie d'un réseau à
3 l'autre parce qu' imagine, il y a des centrales qui
4 sont plus neuves que d'autres, donc il y a plein de
5 choses. On a pris trois coûts complètement... assez
6 différents pour, justement, pouvoir refléter ça.
7 Mais on vous invite à être prudents dans la
8 conclusion que la composante principale des coûts
9 ça serait le carburant.

10 Donc, je le disais un petit peu plus tôt,
11 de s'assurer que tous les coûts sont pris en compte
12 si vous allez avec une mise à jour des coûts de
13 revient. On a entendu le Distributeur nous dire ses
14 préoccupations par rapport à déposer ça. Nous, on
15 maintient notre recommandation que ça devrait être
16 fait, déposé. Évidemment, comme on n'est pas des
17 soumissionnaires, ni des producteurs, ni on ne
18 participera pas à des appels, on n'a pas besoin de
19 voir ces coûts-là. Je pense que c'est la Régie qui
20 va avoir besoin de connaître ces choses-là. Ça
21 pourrait être déposé sous format complètement
22 confidentiel.

23 Puis là, on a entendu... bon, on a entendu,
24 j'allais dire, monsieur Deslauriers qui dit :
25 « Bien on n'a pas besoin de balisage parce que

1 finalement, on les connaît les coûts ». Bien, peut-
2 être qu'eux les connaissent partiellement dans les
3 choses qu'ils vont explorer, s'ils vont plus dans
4 l'éolien, bien ils ont travaillé plusieurs années
5 là-dedans, il savent où ils s'en vont, mais je vous
6 invite à... c'est ça, à regarder... On retourne aux
7 objectifs, là, pourquoi on a besoin de ces
8 informations-là? Finalement, c'est pour les besoins
9 décisionnels de la Régie.

10 Maintenant, le fameux balisage... oups...
11 je reviens toujours avec les objectifs, à quoi ça
12 sert, finalement, un balisage, bien notre deuxième
13 idée, c'est que dire on fait un balisage, mais
14 c'est pour le comparer à quelque chose, comparer un
15 coût de revient complet, par exemple, de la
16 production d'énergie thermique du Distributeur avec
17 d'autres formes d'énergie.

18 Maintenant, on a fait un petit calcul très
19 simple. Ça représente quoi par rapport au déficit
20 annuel? Évidemment, à chaque année, le Distributeur
21 fait autour de deux cents millions (200 M) de
22 déficit annuel. Ce n'est pas comme si on vous
23 disait : « Bien ça coûte cinq cent mille (500 000)
24 sur deux cent millions (200 M) de déficit sur
25 vingt-cinq (25) ans, là, vous avez deux cent

1 millions (200 M) de déficit par année, puis là,
2 vous avez plein d'appels d'offres qui s'en viennent
3 puis plein de contrats que vous allez avoir à
4 décider. » Je veux dire ça va être pour les vingt-
5 cinq (25), trente (30) prochaines années. Je pense
6 que ça vaut la peine de faire un effort, une fois,
7 pour être sûr de tout avoir entre les mains pour
8 aller dans la bonne direction après. Après ça, on
9 ne peut pas dire : « Bien, on s'est trompé. » On
10 avait quand même un spécialiste, aussi, qui est
11 objectif, qui est indépendant, qui vous fournit une
12 donnée indépendante, indépendante des... même des
13 soumissionnaires qui pourraient se présenter, du
14 Distributeur qui pourrait vous présenter autre
15 chose. C'est une donnée indépendante puis c'est à
16 ça que ça sert des données indépendantes.

17 Mais là, je veux quand même faire une
18 petite bifurcation. Nous, du côté du GRAME, on ne
19 pense pas que, finalement, le balisage, on a besoin
20 d'aller chercher des coûts de revient pour les
21 centrales thermiques ailleurs. Je pense qu'on est
22 d'accord avec monsieur Deslauriers, finalement, il
23 y a certains réseaux, c'est pareil comme ici, une
24 centrale thermique, ça coûte la même chose. On est
25 d'accord que ce n'est pas nécessaire de faire les

1 deux, là, parce que si vous allez... vous avez des
2 coûts de revient qui datent de deux mille douze
3 (2012), vous aviez déjà un portrait, ça ne doit pas
4 avoir bougé tant que ça à part le fameux coût évité
5 du carburant qui va avoir augmenté. Mais vous êtes
6 capables d'aller chercher ça, là. Donc, vous n'avez
7 pas besoin, donc... On pense que peut-être que le
8 balisage ça pourrait être moins dispendieux si vous
9 alliez chercher seulement la partie des différentes
10 formes d'énergie renouvelable.

11 Je vais revenir parce que je veux aller
12 après ça... O.K. Je vais continuer quand même,
13 terminer sur le balisage, mais je veux vous donner
14 un exemple, après ça, avec le photovoltaïque puis
15 les prix qu'on nous a offerts tout à l'heure avec
16 monsieur Deslauriers. Je vais compléter là-dessus,
17 il ne faut juste pas que j'oublie.

18 Alors là, ça c'est nos conclusions que je
19 vous rappelle. O.K. J'aborde rapidement, on a vu
20 que... Je change un peu de sujet, mais je vais
21 compléter par la suite avec le photovoltaïque qui
22 est... Je me permettrai de donner... faire un petit
23 mot sur le balisage, là.

24 (13 h 15)

25 On a vu qu'il y a un débat qui est sur la

1 table sur la question de la fiabilité du service en
2 réseaux autonomes, service de distribution. On
3 pense qu'il y a la nécessité de rechercher un moyen
4 objectif de mesurer cette fiabilité-là, la
5 continuité du service. On sait qu'il n'y a pas
6 d'indice de continuité en réseaux autonomes, parce
7 que, finalement, la Régie a pris la décision que,
8 par rapport à l'ensemble du réseau, ce n'est pas
9 significatif. Donc, réintroduire un nombre X de
10 réseaux qui représente peu de clients finalement
11 sur un indice de performance pour le partage des
12 écarts de rendement, ça ne ferait pas de sens. Je
13 pense que le GRAME ne voulait pas nécessairement
14 aller dans cette direction-là auparavant.

15 On s'est rendu compte par la suite que,
16 dans le fond, ce qu'on recherche, c'est plutôt un
17 indice de continuité qui permet à la Régie de voir
18 qu'est-ce qui se passe dans ces réseaux autonomes.
19 Est-ce que, finalement, les clients reçoivent, ont
20 un... je veux dire, si le client a un indice de
21 continuité du service dans le réseau autonome. Puis
22 vous avez une idée de ce qui se passe. On pense
23 qu'il y a quelque chose d'objectif. Ça vaut mieux
24 que quelque chose qui, les uns disent ceci, les
25 autres disent cela. Donc, c'est ce qu'on vous

1 propose là-dessus.

2 L'énergie solaire photovoltaïque. On vous a
3 fait un petit résumé rapide des travaux qu'on avait
4 faits. On avait engagé quelqu'un qui avait un MBA
5 justement sur les énergies renouvelables, qui avait
6 étudié spécifiquement dans ce domaine-là. Il nous
7 avait produit une valeur actualisée des économies
8 libérées sur vingt-cinq (25) ans dans un scénario
9 de dix pour cent (10 %) de la demande. Là, c'est
10 important de faire attention. Ici, c'était dans un
11 cas où le Distributeur opère lui-même ses
12 approvisionnements. Donc, il ne s'en va pas sur un
13 site pour aller acheter de l'énergie solaire qui
14 fait partie d'un marché global où est-ce que
15 l'offre et la demande fait varier ça. Il n'y a pas
16 de transport à payer pour, payer du transport pour
17 l'acheminement. Je veux dire, c'est vraiment...
18 c'est des données. Je veux dire, c'est un scénario
19 qui a été amorti sur vingt-cinq (25) ans.

20 C'est sûr quand on dit... si on va sur la
21 FED puis on essaie d'aller chercher un prix pour le
22 solaire, c'est sûr que, dans un marché où l'offre
23 est peu importante puis la demande l'est, bien, ça
24 va varier. Nous, on recommande par rapport au
25 balisage que ce qui est important d'aller chercher,

1 c'est le prix coûtant, pas le prix de vente de ces
2 choses-là. Parce que ça peut varier énormément dans
3 un... dépendant du marché dans lequel vous êtes.

4 Là, je vous dis ça comme ça. Je ne suis pas
5 aller voir pour faire les comparaisons. Mais je
6 vous mets juste... je vous demande simplement de
7 faire attention à ces choses-là. Donc, j'ai fait un
8 résumé de ce qu'on avait déposé au dernier dossier
9 du Plan d'approvisionnement. Évidemment, ça a été
10 fait avec des données précises disponibles sur
11 Ressources naturelles Canada.

12 On demandait s'il y a du soleil au Nunavik.
13 Mais, nous, on a remarqué que, entre octobre et le
14 mois de janvier, il y a moins d'énergie, il y a
15 moins de potentiel photovoltaïque là-bas que
16 mettons Montréal. Moi, j'ai comparé les données.
17 Mais en février, c'est déjà la même chose qu'ici.
18 Ce qu'on m'a dit, c'est qu'il y a beaucoup moins de
19 nuages, il y a moins d'humidité. Donc, même s'il y
20 a moins de temps d'ensoleillement, bien,
21 finalement, il ne pleut pas autant qu'ici. Je ne
22 sais pas qu'est-ce que c'est, mais c'est vraiment
23 des données qui sont répertoriées par Ressources
24 naturelles Canada.

25 Donc, dans ce dossier-ci, au dossier, dans

1 notre rapport, on a recommandé la tenue d'un projet
2 pilote pour identifier un prix d'achat au
3 kilowattheure pour la production, qui soit
4 indépendant de l'énergie consommée au lieu de
5 l'option de mesurage. On va s'en aller là-dedans.
6 On va vous expliquer un peu pourquoi. Je vais
7 essayer d'accélérer un peu. Je ne parle pas aussi
8 vite que monsieur Perrachon.

9 C'est ça. Je vais aller à l'autre.
10 Évidemment, on a entendu l'annonce du Distributeur
11 d'un projet pilote, de son intention de
12 s'approprier cette technologie-là. On va dire qu'on
13 est vraiment très content de voir que, finalement,
14 sont faits des travaux. On parle d'événements de
15 possibilité d'approvisionnements qui sont
16 prometteurs. Finalement, le Distributeur va faire
17 son travail de son côté pour aller vérifier
18 justement... s'assurer de la cohabitation du
19 solaire et système de production. Donc, on est très
20 content de ça.

21 (13 h 22)

22 Le Distributeur avait aussi annoncé la
23 calibration d'une option de mesurage nette, c'est
24 en réponse à une question de notre procureur pour
25 refléter les coûts. Et, nous, au présent dossier

1 évidemment on avait un petit bémol par rapport à -
2 je ne veux pas me tromper - pour le deuxième point
3 de cet acétate-là, l'acétate précédent, 14, on
4 avait un petit bémol sur l'intérêt de la clientèle
5 pour une option de mesurage nette. Donc
6 consommation et vente de l'excédent, c'est un peu
7 ça que ça voudrait dire, donc on pense que c'est
8 mitigé. On sait qu'il y a du chauffage d'appoint,
9 on sait qu'il y a la présence d'un tarif
10 avantageux, donc on en revient à dire que... je
11 suis retourné à l'étape suivante, là, si vous
12 voulez me suivre.

13 On pense que l'énergie consommée en
14 première tranche, la clientèle des réseaux
15 autonomes au nord du 53e parallèle, elle va
16 toujours être moins chère que l'énergie que ces
17 gens-là pourraient produire avec de l'énergie
18 solaire. Donc ouvrir une option de mesurage nette
19 ça n'aura peut-être pas les... le succès que ça
20 pourrait avoir. Par contre, si on déterminait un
21 prix d'achat fixe ce serait peut-être une avenue
22 qui pourrait faire émerger le solaire.

23 Mais on a quand même une réserve, je veux
24 dire on pourrait tout de même aller dans... même si
25 ça s'appelle « nette » au bout, donc option de

1 des objectifs des politiques
2 énergétiques du gouvernement et dans
3 une perspective de développement
4 durable et d'équité au plan individuel
5 comme au plan collectif.

6 Donc il y a vraiment... dans l'article 5 il y a eu
7 des... il y a des objectifs d'atteinte finalement,
8 de respect des objectifs de la politique
9 énergétique. Ça, c'est vraiment très, très
10 intéressant parce que justement si on prend... si
11 on prend l'idée que l'article 74.1 ne
12 s'appliquerait pas, bien on ne pourrait pas faire
13 ce débat-là qui permettrait justement la
14 conciliation de l'intérêt public, la protection des
15 consommateurs, puis aussi le respect des objectifs
16 politiques énergétiques, donc d'une cible de
17 réduction de GES.

18 On a parlé un peu, on avait posé une
19 question au Distributeur : « Avez-vous une cible ou
20 une cible pour atteindre... allez-vous en quelque
21 part? » Dans les réseaux autonomes on sait que ça
22 ne sera pas tout renouvelable, je veux dire il faut
23 être réaliste, là, on ne s'en va pas dans l'idée
24 que c'est tout ça qu'il va y avoir. Mais l'objectif
25 c'est quand même d'aller dans cette direction-là,

1 donc ces choses-là pourraient être discutées si
2 finaleme nt les appels soit de propositions,
3 d'offres ou d'intérêt vous étaient soumis.

4 Alors à la prochaine... je fais juste
5 relever les problématiques que ça soulève, que...
6 que ça ne soit pas soumis à votre attention. On a
7 vu la complexité des processus d'appels de
8 propositions aux Îles-de-la-Madeleine. On a vu
9 aussi la complexité des ententes qui pourraient
10 avoir lieu en réseau autonome. Concilier les
11 critères d'acceptation sociale. S'entendre
12 finaleme nt avec les communautés autochtones là-bas,
13 puis... L'autre point, le respect des critères
14 d'éligibilité pour les appels de long terme.

15 Alors toutes ces choses-là font en sorte
16 que ça soulève beaucoup de problématiques non
17 résolues. On a entendu à la toute fin le
18 Distributeur vous dire que finaleme nt vous n'aviez
19 rien à approuver dans tout ça finaleme nt, on vous
20 présentait, là, ce qu'on va faire, mais finaleme nt
21 il n'y a rien à approuver là-dedans. On est un peu
22 surpris de la réponse.

23 J'en finis avec mon dernier acétate. On
24 vous soumet notre conclusion tout de suite, donc
25 c'est comme vous avez un petit peu d'avance sur

1 notre argumentation, on n'aurait peut-être pas dû
2 faire ça, mais c'est... c'est fait, ce qui est fait
3 est fait.

4 (13 h 27)

5 Donc, on est d'avis que les articles 74.1
6 et 74.2 s'appliquent aux appels d'offres et de
7 propositions, et peut-être d'intérêt parce que là,
8 vous savez que le réseau Tasiujaq, vous allez
9 trouver ça dans notre preuve, C-GRAME-009, page 14,
10 ça s'appelle « Appels d'intérêt ». Alors là, on a
11 vu que les appels de propositions, le Distributeur
12 peut vous arriver avec un contrat après, mais il
13 n'est pas obligé, les appels d'offres, il serait
14 plus obligé, mais les appels d'intérêt, je n'ai pas
15 de réponse là-dessus. Je n'ai pas de réponse, mais
16 ça sera quelque chose que je vous suggère de
17 vérifier.

18 Alors évidemment, on maintient notre
19 demande à la Régie de suspendre les appels d'offres
20 et de propositions, ou d'intérêt dans l'attente de
21 ces trois choses-là, l'approbation des procédures
22 d'appels d'offres, l'identification des coûts de
23 revient puis les résultats du balisage. Alors, ça
24 complète ma présentation, je vous remercie beaucoup
25 de votre attention.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci à vous deux.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Oui, merci. Donc, ça complète la présentation du
5 GRAME. Les témoins sont disponibles pour répondre
6 aux questions éventuelles.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Paquet. Alors, y a-t-il des... Ah, on
9 a plus de procureurs que ce matin dans la salle. Y
10 en a-t-il parmi vous qui souhaitent contre-
11 interroger les témoins du GRAME? Non? Maître
12 Turmel? Maître Fortin?

13 Me PIERRE FORTIN :

14 Monsieur le Président, il y a un certain sujet,
15 évidemment, que j'ai abordé et dont maître Fraser
16 nous a indiqué qu'il était pour vous fournir toutes
17 les réponses. J'ai compris que c'était sur les
18 éléments factuels autant que juridiques qui
19 impliquaient les questions que j'ai suggéré
20 qu'elles soient abordées. Je vois que c'est aussi
21 abordé par le GRAME, alors je vais m'en tenir à
22 écouter ce qui sera plaidé également par les
23 procureurs des intervenants là-dessus pour nous
24 éclairer.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Très bien.

3 Me PIERRE FORTIN :

4 Alors je n'ai pas d'autres questions.

5 INTERROGÉES PAR LA FORMATION

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci.

8 Q. **[146]** Moi j'ai une petite question qui m'est venue.

9 Je veux être bien sûr de comprendre, à votre
10 planche 15, là, lorsque vous parlez d'énergie
11 solaire photovoltaïque, si je comprends bien, ce
12 que vous préconisez, c'est que le Distributeur
13 mette de l'avant un mesurage net particulier ou une
14 tarification particulière? C'est ça qui ne
15 m'apparaît pas clair, là, dans votre proposition.

16 Mme NICOLE MOREAU :

17 R. O.K. Je vais revenir, parce que là, le Distributeur
18 s'en va dans les réseaux puis d'abord, il faut
19 qu'il s'assure de la cohabitation du solaire, ça on
20 comprend ça, puis du système de production. Là, il
21 ne nous a pas annoncé qu'il... Puis là, il nous a
22 annoncé en parallèle, mais il va aller aussi
23 changer son option de mesurage net. Évidemment, on
24 peut faire un plus un est égal à deux, est-ce qu'il
25 va appliquer ça au solaire? Il semblait dire que ça

1 vont pas commencer à consommer à vingt cents
2 (0,20¢), trente cents (0,30¢) le kilowattheure
3 alors qu'ils ont de disponible le sept sous (0,07¢)
4 du Distributeur, là. Tu sais, il ne faut pas se
5 leurrer, donc pour nous, ça semble évident que ça
6 pourra... C'est sûr que les Îles-de-la-Madeleine,
7 c'est autre chose, là, dans d'autres réseaux.
8 Ailleurs, ça pourrait être différent, là, mais dans
9 le cas des réseaux autonomes, on disait soit :
10 « Allez-y avec une modification de l'option de
11 mesurage net adaptée aux réseaux autonomes », dans
12 ce sens-là, ou « Annoncez, faites vos coûts,
13 regardez combien ça coûte puis dire : « Bien moi je
14 suis prêt à offrir tant du kilowattheure pour ceux
15 qui en veulent, qui veulent l'installer », mais ça
16 revient au même, finalement, l'option de mesurage
17 net, si on la modifie, qu'un prix d'achat au
18 kilowattheure, là.

19 (13 h 35)

20 Q. **[147]** O.K.

21 R. Ça rencontre le même objectif pour nous.

22 Q. **[148]** O.K.

23 R. S'ils veulent l'appeler option de mesurage net,
24 puis qu'ils rajoutent une clause comme quoi le
25 client peut tout vendre, bien, nous, ça nous

1 satisfait. Ça pourrait être juste pour les réseaux
2 autonomes, par exemple, au nord du 53e.

3 Q. **[149]** Oui. Bien, en tout cas, si on a entendu le
4 même témoignage de monsieur Lagrange qui semblait
5 être ouvert à considérer les coûts évités
6 différents en réseaux autonomes.

7 R. Oui. Mais je...

8 Q. **[150]** Mais ce n'était pas une proposition très
9 ferme.

10 R. Je vais préciser ça, parce que le mesurage net,
11 c'est quoi, c'est la consommation. Tu consommes,
12 c'est quoi tes besoins. Puis après ça,
13 l'excédentaire, tu le vends. Puis quand tu en
14 manques, tu achètes. C'est un mesurage net. Mais,
15 moi, on vous dit, les gens ne sont pas intéressés à
16 consommer leur énergie produite solaire au prix que
17 ça va coûter. Parce qu'ils ont accès de toute façon
18 à sept sous (07 ¢). Ça ne va pas fonctionner. C'est
19 là que je vous dis, ça va prendre plus que l'option
20 de mesurage net comme on l'entend, l'achat, je veux
21 dire, l'échange. C'est pour ça qu'on suggérerait
22 peut-être, ça va prendre deux compteurs séparés,
23 parce que ça ne sera pas du mesurage net, là,
24 rentrée-sortie. Mais, là, moi, je ne suis pas
25 ingénieur. Donc, je ne vais pas m'avancer plus loin

1 dans cette direction-là.

2 Q. [151] C'est bon. Mais ça clarifie l'interrogation
3 que j'avais. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
4 questions. Donc vous êtes libérées. Merci,
5 mesdames.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Il n'y a pas de réinterrogatoire, effectivement.
8 Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Désolé, Maître Paquet! Je vous avais oubliée. Ça
11 met un terme à l'audition de la preuve. Nous sommes
12 rendus aux plaidoiries.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Oui, je me retourne dans la salle pour voir si
15 maître Fraser est arrivé. Mais il doit être en
16 chemin. Donc, peut-être qu'on pourrait... Il est
17 caché...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Il est caché.

20 Me SIMON TURMEL :

21 ... au milieu des intervenants.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bien non, c'est parce qu'il veut que vous
24 commenciez.

25

1 Me SIMON TURMEL :
2 C'est ça. Peut-être prendre une petite pause de...
3 lui laisser le temps d'arriver en avant.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Avant qu'on prenne la petite pause. Si on pouvait
6 avoir une indication du temps requis, parce que
7 j'aimerais ça donner un « quiou » comme on dit en
8 Chinois à maître Falardeau.
9 Me SIMON TURMEL :
10 À peu près une heure.
11 LE PRÉSIDENT :
12 À peu près une heure.
13 Me SIMON TURMEL :
14 Une heure.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Donc, Maître Falardeau, si vous voulez rester avec
17 nous, nous vous entendrons de vive voix.
18 Me DENIS FALARDEAU :
19 Excellent!
20 LE PRÉSIDENT :
21 C'est bien. O.K. Alors, on va prendre un petit dix
22 minutes.
23 Me SIMON TURMEL :
24 Parfait.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (13 h 50)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Fraser, vous étiez en route paraît-il!

8 PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC FRASER :

9 Oui. D'ailleurs, je m'excuse pour mes absences bien
10 involontaires et je constate, à mon grand désarroi,
11 que la pratique du droit et la gestion sont parfois
12 très incompatibles. Alors, c'est ça. C'est dommage
13 puisque j'aime toujours beaucoup les dossiers qui
14 nous occupent tous. Alors, il y a... lorsque je
15 suis arrivé, on m'a un peu « briefé » sur les bouts
16 de preuve que j'ai manqués puis ça me faisait... je
17 me passais la réflexion qu'on utilise souvent
18 l'expression que, dans la vie, il n'y a que deux
19 certitudes, la mort et les impôts. Et on pourrait
20 aussi dire qu'on parle toujours des réseaux
21 autonomes dans le plan de l'approvisionnement et
22 c'est une certitude et je ne crois pas qu'on va
23 arrêter d'en parler.

24 Alors, c'est un petit peu en guise
25 d'introduction. Je vais essayer de faire ça... de

1 faire ça rapidement et survoler le plan. Le plan a
2 quand même vingt-deux (22) pages, donc il y a
3 beaucoup de matériel. J'espère que je ne décevrai
4 pas maître Fortin, peut-être un peu, mais les
5 efforts ont été à l'avenant et la proposition, en
6 fait, les interprétations qu'on vous donne sont
7 conformes à... qu'on vous donnera puisque j'y
8 arriverai tout à l'heure, mais sont conformes à
9 l'ensemble du cadre. Elles sont conformes également
10 à l'historique de traitement du plan
11 d'approvisionnement et aux décisions de la Régie
12 aussi.

13 Mais, je vais peut-être émailler un petit
14 peu ma plaidoirie de certains commentaires sur
15 cette question-là qui, en fait, pour les avocats
16 évidemment est la question la plus intéressante, la
17 moins technique. En fait, elle est peut-être
18 technique pour plusieurs. En fait, elle est très
19 technique pour plusieurs.

20 Je vous dirais qu'on va tomber dans un
21 domaine de droit qui est abscons, donc parfois
22 assez difficile à comprendre si on n'a pas tous les
23 éléments de contexte et l'évolution législative qui
24 a parfois été complexe chez le Distributeur étant
25 donné les nombreux amendements qui ont été faits à

1 la loi. Alors voilà!

2 Et le contexte. Évidemment je vous cite 72
3 qui a probablement été cité il y a trois ans aussi,
4 qui est, dans le fond, le cadre en vertu duquel ou
5 la disposition en vertu de laquelle nous déposons
6 le plan d'approvisionnement, c'est évidemment en
7 toute cohérence qu'on dépose via cette disposition-
8 là qui en fait spécifiquement référence.

9 Elle ne fait pas spécifiquement référence
10 aux réseaux autonomes et elle n'est probablement
11 pas tout à fait applicable aux réseaux autonomes.
12 Et je vous soulèverais tout de suite au premier
13 alinéa de 72 qui est évidemment l'alinéa le plus
14 important.

15 Donc, si vous allez au milieu de l'alinéa,
16 on dit :

17 [...] un plan d'approvisionnement
18 décrivant les caractéristiques des
19 contrats qu'il entend conclure pour
20 satisfaire les besoins des marchés
21 québécois après application des
22 mesures d'efficacité énergétique [...]

23 Alors, déjà là on voit poindre les distinctions
24 très nettes qui se dessinent à l'égard des réseaux
25 autonomes dans la mesure où, en réseau autonome,

1 les contrats d'approvisionnement, c'est un outil
2 parmi d'autres, sinon c'est un outil qui est très
3 minoritaire.

4 Le Distributeur, je crois, et à moins que
5 ma mémoire ne me fasse défaut, le Distributeur a un
6 contrat d'approvisionnement à Schefferville. Dans
7 tout le reste des réseaux autonomes, il est un
8 producteur. Il est un producteur et le plan
9 d'approvisionnement ne fait pas référence à ses
10 contrats qu'il entend conclure ou qu'il conclura,
11 mais bien à quelles sont les centrales et qu'est-ce
12 qu'il entend faire, est-ce qu'il y a des nouveaux
13 groupes qui s'ajoutent, et caetera, et caetera.
14 Donc, on voit déjà qu'il y a une nuance importante
15 qui amène une application qui doit être à la mesure
16 ou qui doit être, qui doit répondre à ses besoins
17 qui sont particuliers.

18 Ensuite de ça, je suis à la page 2
19 maintenant. Il y a un certain nombre de paragraphes
20 qui illustrent le contexte sur lequel... et le
21 contexte est évident pour tous. On a une diminution
22 des besoins qui se constatent depuis déjà plusieurs
23 années et qui se confirment de manière assez...
24 assez claire.

25 Il y a encore cette année une augmentation

1 de l'offre qu'on constate au plan
2 d'approvisionnement avec l'augmentation des
3 contrats dont le Distributeur dispose. Et
4 évidemment, tout ça, l'équation et l'arithmétique,
5 même un avocat peut la faire, équivaut à une
6 augmentation des surplus, lesquels sont évidemment
7 en trame de fond de ce plan d'approvisionnement.

8 Évidemment, on a encore un besoin de
9 puissance, mais avec moins d'urgence et dans une
10 moindre mesure que ce qui apparaissait par le
11 passé.

12 On aurait pu croire que ça aurait été un
13 dossier simple. C'est encore un dossier
14 relativement simple dans la mesure où nous sommes
15 en surplus. Et le plan d'approvisionnement vise à
16 s'assurer que le Distributeur est en mesure de
17 répondre à la demande. Évidemment, pour la question
18 des surplus, ce qui devra être fait, ce sont plus
19 des mesures de l'ordre des programmes commerciaux
20 ou de la commercialisation un peu plus agressive,
21 ce que le Distributeur n'a pas eu l'habitude de
22 faire depuis plusieurs années.

23 (13 h 55)

24 Évidemment la question des réseaux
25 autonomes revient, c'est une de ces grandes

1 certitudes de la vie, peut-être avec une... passez-
2 moi l'expression, avec une twist un peu différente
3 puisqu'on y... on y incorpore une question
4 juridique qui a été allumée, si on veut, par la
5 question que le Distributeur entend et a un plan
6 d'action visant à conclure des contrats, ce qui a
7 probablement suscité certaines questions. Et...
8 mais j'y reviendrai.

9 Alors juste un petit instant. La prévision
10 de la demande. Je vous laisse le soin de parcourir
11 lors de votre délibéré de manière plus détaillée le
12 plan qui fait référence aux grands éléments de la
13 preuve. Ce qu'on peut... ce qu'on peut souligner
14 évidemment c'est que les seuls grands éléments de
15 questionnement qui ont été adressés au Distributeur
16 quant à la prévision de la demande sont, somme
17 toute, je vous soumettrais, relativement mineurs eu
18 égard à l'administration de l'ensemble de la
19 preuve. On pense à la question des véhicules
20 électriques et son incorporation dans la prévision.
21 Et je crois que le témoignage de madame Souktani a
22 été assez éloquent sur, d'une part, la nécessité
23 d'avoir une meilleure compréhension et, d'autre
24 part, que la portion de véhicules électriques sur
25 la charge québécoise est encore assez petite, ce

1 qui nous permettra d'améliorer nos modèles et de
2 finalement vérifier l'occurrence de la présence de
3 la recharge des véhicules électriques à la pointe
4 du réseau et son impact sur... son impact réel sur
5 la prévision du Distributeur.

6 En ce qui concerne les conversions, bien le
7 programme de conversion à l'électricité des... de
8 dossier R... pardonnez-moi, j'ai... R-4000-2017, un
9 beau chiffre, évidemment il y avait ici un billet
10 dans l'évaluation de la FCEI qui prenait pour
11 acquis que sur toute la période du plan le
12 Distributeur allait de l'avant avec cette
13 commercialisation, alors que dans les faits ce qui
14 apparaît des gestes posés par le Distributeur c'est
15 une demande d'approbation d'un programme commercial
16 pour une période de deux ans et ensuite de ça on
17 pourra... on pourra le regarder à nouveau. Mais ce
18 qui apparaît clairement et ce qui est intégré à la
19 prévision c'est cette période de deux ans.

20 Je suis à la page 4 au paragraphe 18
21 toujours dans le sujet de la prévision. Évidemment,
22 les autres sujets qui ont été amenés, je pense
23 notamment par l'Union des consommateurs quant à
24 l'intégration par le Distributeur de certains
25 événements que je qualifierais de conjoncturels,

1 ont fait l'objet de réponses qui m'apparaissent
2 assez claires. Il ne faut pas oublier que le
3 Distributeur intègre les risques qu'on peut...
4 qui... même s'ils apparaissent exceptionnels ou
5 conjoncturels, ils sont par ailleurs intégrés,
6 notamment par les scénarios de référence qui
7 s'appliquent à la prévision.

8 Je pense à un bon exemple, le dossier du
9 bois d'oeuvre dans lequel nous sommes appelés à
10 intervenir indirectement. Lorsqu'on l'intègre à la
11 prévision, bien, évidemment il y a eu une grande
12 décision qui pourrait laisser penser que c'est un
13 événement qui est imprévisible, sauf que les gens
14 de la prévision de la demande savaient très bien
15 qu'il y avait un terme à cette entente et que
16 c'était un risque qui était bien réel, dans la
17 mesure où le conflit du bois d'oeuvre. Je vous
18 dirais que les gens qui sont dans le domaine vous
19 diront peut-être que c'est aussi une certitude
20 puisqu'il revient à tous les cinq ans ou à peu
21 près.

22 Ce qui m'amène à la section suivante,
23 toujours à la page 4, sur la contribution des
24 marchés de court terme au bilan de puissance, un
25 sujet qui revient aussi, qui est... en tout cas qui

1 est définitivement revenu à l'occasion du dernier
2 plan et pour lequel la Régie avait décidé pour un
3 bilan de mille cinq cents mégawatts (1500 MW) qui a
4 été révisé à la baisse, ou en fait le Distributeur
5 revient avec la proposition qu'il avait à cette
6 époque avec un justificatif qui le soutient très
7 bien.

8 Ici, il y a... il y a évidemment un maître
9 mot, il y a une préoccupation fondamentale, le
10 Distributeur est le seul à avoir cette
11 responsabilité finale là, c'est évidemment de
12 l'approvisionnement de l'ensemble du marché
13 québécois, de la clientèle, c'est cette
14 préoccupation qui, je suis convaincu que tous la
15 partagent, mais il y a une seule entité qui a cette
16 responsabilité évidemment, c'est la fiabilité. Et
17 on aura constaté que les témoignages et la preuve
18 du Distributeur est constamment... réfèrent
19 constamment à la fiabilité et justifient l'ensemble
20 de ses choix, lorsque ses choix sont contestés.

21 (14 h)

22 Alors lorsqu'on parle du mille cent
23 mégawatts (1100 MW) en ce qui concerne la capacité
24 des marchés de court terme pour répondre au bilan
25 de puissance, évidemment c'est une contribution qui

1 est maximale selon le Distributeur et qu'il estime
2 être réalistement possible pour les marchés de
3 court terme, tant pour les marchés de la zone de
4 réglage que pour les marchés extérieurs, de pouvoir
5 contribuer efficacement. Et lorsqu'on dit
6 contribuer efficacement, évidemment on se pose ou
7 on réfère au concept de disponibilité des
8 ressources évidemment. Et de fiabilité des
9 approvisionnements. Et on aura constaté que les
10 témoignages sont aussi émaillés là-dessus. Et on
11 veut éviter à tout prix évidemment le délestage
12 de charge. Bien qu'on aura appris lors du
13 témoignage de la FCEI que messieurs Raymond et
14 Gosselin se sont proposés pour subir un certain
15 délestage compte tenu des risques induits par
16 leur proposition. Et on les remercie d'ailleurs.
17 C'est assez pratique en plus lorsqu'ils témoignent,
18 ils donnent leur adresse. C'est une blague. Il ne
19 faudrait pas qu'on me prenne trop au sérieux. Vous
20 avez tout le contexte. Mais c'est vrai qu'avec...

21 LE PRÉSIDENT :

22 On comprend que vous les avez toutes notées.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Bien, monsieur le sténographe les a notées, à moins
25 que ça se passait au volume 3 des notes

1 sténographiques!

2 Bon. Trêve de plaisanterie. Excusez-moi! Je
3 vais juste... Je vais consulter mes notes. J'étais
4 toujours à la fiabilité. J'ai l'impression que je
5 ne parle que de fiabilité dans cette section-là. Et
6 c'est correct. Je vous amène maintenant à la page 5
7 où on reprecise, dans le fond, les arguments qui
8 sous-tendent, dans le fond, ou en fait les faits
9 qui sous-tendent les arguments de disponibilités
10 des ressources et de la fiabilité des
11 approvisionnements.

12 Vous avez des situations qui parlent très
13 bien. Au début de la page 5, vous avez une citation
14 de monsieur Lagrange qui est très éloquente lorsque
15 certaines personnes font référence à des joueurs du
16 marqué québécois ou des entreprises qui ont des
17 disponibilités, mais encore faut-il pouvoir capter
18 ces disponibilités-là. Il parle par expérience ici
19 de, sans nommer de noms évidemment, mais de
20 certains joueurs du marché qui ont des capacités,
21 mais que ces capacités-là ne bougent pas et
22 qu'elles restent en place. Donc, on ne peut pas les
23 utiliser pour les mettre dans le bilan puisqu'elles
24 ne sont pas accessibles. On ne peut pas les capter
25 via notamment des ententes commerciales.

1 Sur la contribution des marchés de court
2 terme, donc les « tie benefits » dont on aura
3 discuté, dont on aura discuté pas mal dans le
4 présent dossier... Merci à la FCEI qui a déposé le
5 rapport du NPCC, lequel confirme la position du
6 Distributeur à cet effet. Je vous cite à 23,
7 paragraphe 23, et vous pouvez y retourner, il y a
8 parfois une confusion qui est faite dans la masse
9 d'informations qui nous est transmise dans le cadre
10 de tous les dossiers réglementaires entre deux
11 chiffres qui sont pareils mais qui ne sont pas
12 nécessairement applicables entre la disponibilité à
13 l'interconnexion de New York et le fait que notre
14 proposition est à mille cent mégawatts (1100 MW).
15 Effectivement, la disponibilité sur New York, c'est
16 mille cent (1100). Mais le Distributeur fonde sa
17 proposition de mille cent mégawatts (1100 MW) pour
18 le bilan en puissance sur l'ensemble de ce qui lui
19 est accessible. Et ce n'est pas parce qu'il y a des
20 disponibilités de mille cent mégawatts (1100 MW)
21 qu'il y a nécessairement une accessibilité via des
22 ententes commerciales à ce niveau d'interruptible
23 par l'interconnexion.

24 À 24, on vous rappelle que, évidemment, la
25 signature d'un contrat de puissance par le

1 Producteur pour un volume de cinq cents mégawatts
2 (500 MW), il y a une espèce de phénomène de vases
3 communicants ici. Donc, s'il y a cinq cents
4 mégawatts (500 MW) qui sont pris et qui sont captés
5 par l'appel d'offres du Distributeur, évidemment,
6 il y a un cinq cents mégawatts (500 MW) de moins de
7 disponible pour le court terme.

8 Donc les réseaux voisins. Donc, j'ai fait
9 une petite feinte avant d'arriver sur les réseaux
10 voisins que j'avais annoncés, donc les « tie
11 benefits ». Et encore là, on revient avec la
12 nécessité de, au-delà de ce qui apparaît
13 techniquement disponible sur les différents
14 rapports, dont le NPCC, encore faut-il qu'il y ait
15 des ententes commerciales qui permettent d'assurer
16 une fiabilité à ces volumes qui sont disponibles
17 par les interconnexions.

18 On vous cite quelques passages de la
19 preuve, notamment en ce qui concerne l'Ontario qui
20 ne peut pas nous procurer comme tel de la puissance
21 puisque le réseau de l'Ontario peut rappeler à sa
22 guise l'énergie qu'il transite. Et évidemment qu'il
23 s'inscrit dans un commentaire sur le rapport du
24 NPCC qui, comme je vous le disais, doit être
25 interprété en toute connaissance de cause et à la

1 lumière des témoignages, et dont je viens de vous
2 faire part, dans la mesure où il faut toujours
3 avoir en tête que c'est dans une perspective de
4 fiabilité, c'est en mode fiabilité qu'on doit
5 interpréter les résultats qui sont là.

6 Et ce qui est intéressant, c'est que non
7 seulement faut-il les interpréter comme ça, mais je
8 crois que le rapport confirme. Et je vous
9 référerais, et ça n'apparaît pas à mon plan, donc
10 je vous référerais à FCEI-13, qui est le rapport du
11 NPCC déposé par la FCEI, à la page v dans les pages
12 introductives au tableau EX-1, qui est assez simple
13 à comprendre.

14 Évidemment, le témoignage de monsieur
15 Zayat, entre autres, confirmait que ce rapport,
16 notamment à la première colonne, était en ligne
17 avec la proposition du Distributeur lorsqu'on y
18 inscrit que « Tie Assistance Reported in 2015 » est
19 de mille six cents mégawatts (1600 MW). Et
20 lorsqu'on le lit avec la note de bas de page où on
21 doit soustraire dans le fond les volumes qui sont
22 acquis au Producteur, on constate qu'on est dans
23 l'ordre de ce que... en fait, on n'est pas dans
24 l'ordre, on est pile sur le chiffre que propose
25 Hydro-Québec Distribution.

1 (14 h 05)

2 Par ailleurs, il y a un autre élément
3 intéressant qui se dégage de ce tableau, c'est,
4 évidemment, la troisième colonne où on voit les
5 estimés annuels de « tie benefits » comparés au
6 « tie assistance », je cherchais une traduction en
7 tête, là, rapidement, mais je n'y arrive pas. Donc,
8 comparés à la première colonne où on a « tie
9 assistance ». Donc, qu'est-ce qu'il y a
10 techniquement de disponible et qu'est-ce qu'il y a
11 réellement de disponible, et on voit que ce sont
12 des chiffres qui... on voit que pour chacune des
13 zones de contrôle, il y a une diminution qui est
14 substantielle entre l'estimé et la réalité qui
15 s'est concrétisé... entre l'estimé deux mille seize
16 (2016) et la réalité deux mille quinze (2015).

17 Ce qui m'amène au paragraphe 28, je suis
18 toujours à la page 6, les approvisionnements de
19 court terme sous dispense. Si j'ai à résumer la
20 page et demie ou les deux pages qui s'en viennent
21 dans le plan, évidemment, c'est un sujet qu'on
22 aborde notamment parce que le RNCREQ l'a abordé de
23 manière assez détaillée en faisant référence,
24 notamment, à la dispense obtenue par le
25 Distributeur dans le dossier... bien, dans la

1 décision D-2007-044.

2 Je vous soumettrais qu'à la lumière de la
3 preuve du RN, il n'y a aucune démonstration qu'il y
4 a eu un changement de contexte qui nécessiterait de
5 revenir sur la dispense. Au contraire, la preuve
6 qui a été faite dans le dossier a confirmé
7 l'importance de la dispense, la nécessité de celle-
8 ci, puisqu'elle offre une flexibilité. Elle offre
9 une flexibilité nécessaire pour répondre aux aléas
10 et c'est une flexibilité, par ailleurs, qui est
11 confirmée par le simple fait que le Distributeur ne
12 prévoit... en fait, prévoit peu utiliser la
13 dispense en mode prévisionnel, mais l'utilise
14 vraiment pour répondre, que ce soit aux aléas
15 climatiques, que ce soit aux impératifs techniques.
16 Et selon moi, cet élément-là confirme, dans le
17 fond, toute l'utilité... non seulement toute
18 l'utilité, mais répond à tout argument voulant
19 qu'on devrait se débarrasser de cette dispense.

20 D'ailleurs, il y a une question qui vient
21 spontanément, alors « Qu'est-ce que je fais si je
22 n'ai plus de dispense? Comment je fais pour obtenir
23 une flexibilité? Comment je fais pour aller
24 chercher les besoins supplémentaires pour répondre
25 à des aléas, tant de la demande que techniques? »

1 Que ce soit des lignes qui tombent, pour des
2 raisons techniques, pour du vandalisme, comme on a
3 vu il y a deux ans, que ce soit des feux de forêt
4 qui engendrent, donc, des aléas encore climatiques,
5 mais pas dans le sens où on l'entend nécessairement
6 dans nos dossiers.

7 Alors, cette nécessité de flexibilité là,
8 elle est toujours essentielle et fondamentale et
9 personne n'a été en mesure de nous dire comment on
10 pouvait la remplacer, ne serait-ce qu'en évoquant
11 l'entente cadre alors que la Régie a déjà décidé à
12 quelques reprises sur quelle était l'utilisation
13 qui devait être faite et quel était l'objectif ou
14 l'objet de l'entente cadre. La citation à l'appui
15 de ma dernière phrase c'est au paragraphe 46, là,
16 j'ai fait un tour... je fais un grand tour global,
17 ici, d'un certain nombre de sujets qui sont tous
18 liés.

19 Évidemment, il y a les questions sur le
20 « reporting » en matière de transactions de court
21 terme. Il y a eu un groupe... il y a eu une session
22 d'information, un groupe de travail, pardonnez-moi
23 si je n'ai pas l'expression technique exacte. Une
24 séance de travail. Alors, il y a eu une séance de
25 travail. C'est... Le niveau de rendre compte qu'a

1 fait le Distributeur en matière de transactions de
2 court terme est une garantie sur... ou une forme de
3 garantie, certainement, sur... ou une assurance
4 pour la Régie et les intervenants que le
5 Distributeur fait une utilisation judicieuse.

6 (14 h 10)

7 Toutes ces transactions sont notées et sont
8 rapportées et peuvent faire l'objet d'un examen. Et
9 ce qui est intéressant quand même c'est que depuis
10 quelques années, notamment à l'occasion des
11 dossiers tarifaires, il y a eu examen des
12 transactions de court terme parce qu'il peut
13 évidemment, à l'occasion de la disposition du
14 compte de « pass on », les intervenants peuvent
15 questionner les montants qui se retrouvent là en
16 raison des transactions de court terme et peuvent
17 consulter, lorsque c'est possible, les... les
18 suivis permettant... et poser des questions surtout
19 au Distributeur, permettant de comprendre s'il y a
20 eu des dépassements qui apparaissent. Il y a eu de
21 l'engagement de coûts qui apparaît trop élevé ou de
22 l'électricité patrimoniale inutilisée selon des
23 valeurs qui sembleraient trop élevées.

24 On a fait la démonstration de la robustesse
25 du processus, je suis à la page 7, sur la

1 robustesse du processus du Distributeur en matière
2 de transactions de court terme. Et on a aussi
3 également été en mesure de répondre de manière
4 adéquate et complète à toute la question des
5 transactions qui sont réalisées, là je fais un
6 petit peu de pouce sur une autre section du... du
7 plan, mais il m'apparaît important de souligner
8 tout de suite que l'exercice en séance
9 d'information ou séance de travail a permis, et
10 l'exercice de questions/réponses dans le dossier, a
11 permis de... de faire la lumière, s'il n'y en avait
12 pas assez, sur toute la question des transactions
13 qui sont plus profilées, qui sont faites notamment
14 avec le Distributeur, avec le Producteur, mais pas
15 seulement avec le Producteur, et qui permettent
16 d'optimiser les transactions... d'optimiser la
17 performance du Distributeur en matière de
18 transactions de court terme, notamment en limitant
19 le patrimonial inutilisé.

20 Évidemment cet exercice-là sur la
21 compréhension fine des activités du Distributeur en
22 matière de transactions de court terme et de
23 gestion du court terme sera complété à l'occasion
24 de la prochaine séance de travail qui portera sur
25 les bâtonnets. Un sujet abscons, s'il en est un, et

1 parfois quelqu'un qui viendrait de l'extérieur et
2 qui nous entendrait tous parler de bâtonnets avec
3 passion et avec sérieux pourrait sérieusement se
4 poser des questions sur ce qu'on a consommé avant
5 notre discussion ou sur notre état de fatigue.

6 Alors...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Puis encore s'il savait qu'on en a huit mille sept
9 cent soixante (8760).

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Très juste. Alors évidemment qui complétera, dans
12 le fond, le portrait global. Les bâtonnets ont été
13 expliqués, mais je dois admettre à la décharge de
14 l'ensemble des participants au processus, que ça
15 fait déjà un petit bout de temps et même moi, à
16 certains égards, je ne me souviens pas tout à fait
17 de toutes les explications qui avaient été données
18 à cette époque-là, donc je comprends certains
19 procureurs et certains analystes et des
20 intervenants, que ceux-ci peuvent avoir une
21 difficulté à concilier l'ensemble de ces éléments
22 qui sont relativement complexes et qui participent
23 à la compréhension de l'ensemble de l'activité de
24 court terme ou d'achat de court terme en matière
25 d'approvisionnement du Distributeur.

1 Ce qui m'amène à la conclusion que l'on
2 retrouve à 36 en réponse aux prétentions du RNCREQ,
3 que évidemment il faudrait faire la démonstration
4 de l'existence d'un réel problème à résoudre et ce
5 n'est pas le cas.

6 Ce qui m'amène à la page 8, à l'indicateur
7 proposé par le RNCREQ. Je vais y aller rapidement
8 et si bien qu'on en a fait un bon bout de chemin...
9 Ah, évidemment il y a une question d'opportunité de
10 rendre une décision dans le présent dossier puisque
11 la formation du MRI s'est comme saisie de la
12 question de l'indicateur et c'est la... c'est
13 évidemment un élément de contexte particulièrement
14 important. Mais on ne pouvait pas s'empêcher de
15 débiter cette section-là avec votre décision ou la
16 décision de la Régie dans la D-2017-22 et notamment
17 au paragraphe 233. Et que l'on partage évidemment
18 avec la Régie où et je cite :

19 [233] À l'instar du Distributeur la
20 Régie considère qu'une analyse a
21 posteriori des achats de court terme
22 réalisés ne constitue pas une
23 évaluation de la performance de sa
24 stratégie, puisqu'elle ne tient pas
25 compte des éléments du contexte dans

1 lequel les décisions ont été prises,
2 notamment ceux associés aux conditions
3 climatiques.

4 (14 h 20)

5 C'est un élément décisionnel qui date du dernier
6 dossier tarifaire, mais qui illustre très bien
7 toutes les... en fait, tous les problèmes qui
8 minent, en quelque sorte, la proposition du RNCREQ
9 sur un indicateur à l'effet que cet indicateur,
10 premièrement, fait des hypothèses qui découlent
11 d'une mauvaise compréhension de certaines activités
12 du Distributeur, et je dis ça bien humblement
13 puisque c'est à la décharge... à leur décharge. Ils
14 n'avaient peut-être pas nécessairement accès à
15 toute l'information pertinente pour différentes
16 raisons. Et ils n'avaient certainement pas eu accès
17 à la future séance d'information qui portera sur
18 l'allocation des bâtonnets patrimoniale.

19 Donc, c'est une analyse incomplète qui est
20 ressortie de ce rapport avec des utilisations
21 d'hypothèses qui sont erronées ou invalides. Et une
22 conception de l'entente cadre qui heurte, comme je
23 l'ai dit tout à l'heure, la définition même de
24 l'entente cadre tel qu'il apparaît notamment au
25 paragraphe 46 du plan où on cite la décision D-

1 2016-033, au paragraphe 303, mais... Ah, j'allais
2 dire, je vous épargne de la citation de... de la
3 citation, mais je me rétracte. Je vais simplement
4 citer, et j'ouvre les guillemets, la dernière
5 phrase du paragraphe 303 :

6 L'entente ne peut donc être considérée
7 comme un outil à la disposition du
8 Distributeur afin d'optimiser
9 stratégiquement le coût de ses
10 approvisionnements en énergie ou en
11 puissance.

12 Donc, si j'avais à résumer, évidemment, cet
13 indicateur procède d'une analyse qui est complète.
14 Il n'a pas réussi à faire la démonstration et le
15 RNCREQ n'a pas réussi à faire la démonstration
16 qu'il y avait une plus-value à cet indicateur
17 puisqu'il ne donne pas nécessairement beaucoup plus
18 d'informations que ne le donneraient les suivis
19 détaillés, ou que ne le permettrait le
20 questionnement du Distributeur dans le cadre des
21 dossiers tarifaires. Et finalement, c'est un débat
22 qui est prématuré dans la mesure où la formation du
23 MRI a indiqué vouloir se pencher sur cette question
24 durant le terme du MRI pour pouvoir y intégrer.
25 Mais soyez assurés parce que la décision sur le MRI

1 a été rendue à peu près en même temps que la
2 décision D-2007-022, que le Distributeur verra à
3 plaider les éléments essentiels de la D-2007-022
4 dans le contexte du MRI parce que considérant quand
5 même qu'il est très difficile d'avoir un indicateur
6 qui parle et qui offre une plus-value sur ce sujet.

7 Ce qui m'amène au sujet que j'aborde à la
8 page 10, paragraphe 50, le prix pour les achats
9 avec le producteur. J'avais une expression pour
10 résumer cet élément qui est quand même apparu comme
11 une surprise. On constate ici que le jupon dépasse,
12 à savoir que qu'est-ce qu'on veut faire par toute
13 cette thèse qui nous a été présentée, on veut
14 réglementer les coûts de production. C'est une
15 tentative, habile, je dois l'admettre, mais c'est
16 une tentative de contournement de la loi. Pourquoi
17 une telle recommandation lorsque, qu'est-ce qui
18 apparaît de la preuve, c'est que le Distributeur
19 ferait des transactions de court terme et fait des
20 transactions avec HQP qui sont en toute conformité
21 avec le cadre réglementaire. Évidemment, le droit
22 de faire des transactions de court terme, le droit
23 de faire des transactions... non seulement le
24 droit, mais la pertinence de faire des transactions
25 de court terme avec l'ensemble des joueurs du

1 marché, incluant le Producteur le quel, aux termes
2 de la Loi sur la Régie, est considéré comme un
3 joueur du marché. Et pourquoi une telle
4 recommandation lorsque ce qu'on constate, c'est que
5 le Distributeur fait de telles transactions, valide
6 les prix qu'il obtient. Donc, lorsque le
7 Distributeur fait une transaction de court terme et
8 que seul un joueur du marché s'y retrouve, donc que
9 son marché manque de profondeur, qu'il s'agisse
10 d'HQP ou qu'il s'agisse d'un autre joueur, il
11 s'assure, en comparant avec, notamment, le marché
12 de New York, de la qualité du prix qu'il reçoit et
13 du fait qu'il s'agit d'un prix de marché. En se
14 comparant à un marché qui est concurrentiel, qui
15 est liquide. Donc, l'objectif de s'assurer que les
16 approvisionnements sont faits à des prix
17 concurrentiels est atteint dans un contexte qui est
18 conforme complètement à l'ensemble du cadre tant
19 législatif que réglementaire.

20 (14 h 25)

21 Ce qui m'amène à la gestion, la GDP. Et je
22 constate qu'on est bref là-dessus. Bon. Évidemment,
23 le Distributeur a inscrit son potentiel de trois
24 cents mégawatts (300 MW), un potentiel qu'il estime
25 réaliste, raisonnable. On constate du témoignage du

1 Distributeur qu'il est en mouvement. On a eu le
2 témoignage de monsieur Hopkins qui me faisait
3 penser à certains des témoignages qu'on entendait à
4 l'époque des premiers balbutiements du PGEÉ sur la
5 nécessité de faire des mises à jour, du PTÉ, le
6 plus souvent possible, d'avoir un cadre théorique
7 très, très... d'avoir en place un cadre théorique.

8 Je vous dirais qu'il n'y a pas eu de
9 démonstration de la nécessité de faire cela. On
10 sait que le Distributeur a été très et est très
11 performant en matière d'efficacité énergétique. On
12 sait de par son témoignage et de ce qui a été mis
13 en preuve qu'il ne lésine pas sur les efforts en
14 GDP et que le potentiel qui a déjà été identifié ne
15 doit pas être... En fait, il n'y a pas de nécessité
16 de faire une mise à jour du potentiel technico-
17 économique qui a déjà été fait en, je crois que
18 c'est deux mille douze (2012).

19 Ce qui est nécessaire de faire, c'est
20 d'aller chercher les mégawatts supplémentaires de
21 GDP avec une commercialisation. Et, ça, ce qu'on
22 réalise aussi, c'est que ce n'est pas facile parce
23 qu'on peut avoir des bonnes idées, mais il faut
24 être deux pour danser le tango, parfois il faut
25 être trois, quatre et cinq. Dans le cas, par

1 exemple, très éloquent des compteurs, il y a une
2 donnée qui ne permet pas au Distributeur d'aller de
3 l'avant, bien qu'il aurait pu... bien qu'il
4 s'agissait d'une idée avec un fort potentiel. Je
5 parle évidemment de l'Institut de la santé
6 publique.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est parce que vous avez dit « compteurs ».
9 Chauffe-eau.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 « Compteurs ». Chauffe-eau. Ce n'est pas tout à
12 fait pareil. Ça arrive. Quand on parle pendant une
13 heure, des fois, on fait des petits lapsus comme
14 celui-là. Voilà. Et je suis au paragraphe 61. Il ne
15 faut pas oublier qu'il y a quand même, lorsqu'on
16 considère l'ensemble de l'effacement que le
17 Distributeur obtient à la pointe de cinq mille
18 mégawatts (5000 MW), évidemment là on inclut le DT,
19 mais on inclut également l'effacement induit par
20 les programmes d'énergie d'efficacité énergétique,
21 le Distributeur performe très bien et performe
22 certainement à la hauteur des leaders du marché
23 qu'a identifiés monsieur Hopkins.

24 Bon. Réseaux autonomes. C'est donc... À
25 titre d'élément de contexte, il apparaît important

1 (je suis au paragraphe 62) de réitérer, dans le
2 fond, que le Distributeur ici ne s'inscrit en
3 continuité d'une demande de la Régie à la
4 D-2015-013 au paragraphe 171 que je cite où la
5 Régie demandait au Distributeur de considérer des
6 appels de propositions. Et, là, je souligne « appel
7 de propositions ». Je crois que la Régie était
8 consciente des mots utilisés ici « appel de
9 propositions » dans le même sens que le
10 Distributeur et non pas appel d'offres. Appel de
11 propositions évidemment offrant une plus grande
12 flexibilité qui est nécessaire en réseaux
13 autonomes.

14 Par ailleurs, lorsqu'on parle de
15 l'application de 74.1, et je vais y revenir, on
16 constate là que si la Régie demande au Distributeur
17 de considérer des appels de propositions, bien,
18 premièrement, ce n'est pas des appels d'offres
19 comme dans 74.1. Et, deuxièmement, c'est sous-
20 entendu que le Distributeur peut faire du gré à
21 gré. Et s'il peut faire du gré à gré, bien, 74.1 ne
22 s'applique pas puisque la principale obligation qui
23 découle de 74.1, c'est l'obligation d'aller en
24 appel d'offres. Au-delà de l'ensemble de
25 l'encadrement qu'exige 74.1, 74.1, l'obligation

1 qu'elle crée, l'obligation qu'il crée, cet article,
2 c'est une obligation de procéder par appel
3 d'offres.

4 (14 h 30)

5 Évidemment, ce qui vous est présenté aujourd'hui
6 quant à la stratégie du Distributeur pour aller
7 chercher... pour aller chercher des projets
8 d'énergie propre. C'est une stratégie qui est en
9 continuité également avec son plan stratégique et
10 qui vous est présentée pour approbation.

11 Évidemment, on va arriver avec qu'est-ce qu'on
12 demande pour approbation.

13 Il y a peut-être un élément qui est plus
14 difficile à aborder via une disposition directe,
15 mais lorsqu'on parle d'approbation, lorsqu'on parle
16 de plan d'approvisionnement, lorsqu'on parle de
17 sujet qui sont très vastes et touffus, il y a une
18 considération... Je crois que je l'aborde dans le
19 plan, mais je ne suis pas certain qu'elle est
20 abordée de manière aussi directe. Il y a ce que
21 j'appelle le dialogue réglementaire.

22 Je ne fais pas... on fait approuver
23 l'ensemble de nos coûts. On fait autoriser nos
24 projets d'investissement, mais on discute beaucoup
25 de là où on s'en va et qu'est-ce qu'on veut faire

1 et ça fait partie intégrante du processus afin
2 d'éviter d'arriver avec des coûts qui pourraient
3 apparaître comme une surprise pour le régulateur.

4 Il y a une nécessité et souvent en dossier
5 tarifaire on va poser une question et on va
6 présenter des nouveaux programmes. On est en mode
7 prévisionnel, donc la Régie est à même de poser des
8 questions sur ce que le Distributeur entend faire
9 ou quelles sont les actions ou quels sont les
10 éléments qui font en sorte qu'il y a une incidence
11 sur le coût de service.

12 Et il n'y a pas nécessairement des
13 approbations requises, mais il y a un sain débat
14 entre le régulateur et l'ensemble des intervenants
15 et l'entreprise réglementée sur les éléments qui
16 vont avoir un impact sur son coût de service.

17 Lorsqu'il s'agit d'investissements, c'est
18 relativement simple, il y a les enveloppes qui
19 permettent de voir en mode prévisionnel. Et il y a
20 également les projets spécifiques qui doivent être
21 préalablement autorisés.

22 En réseaux autonomes ou en matière
23 d'approvisionnement, on a un cadre réglementaire
24 qui doit nécessairement avoir... être en place pour
25 permettre que ce débat ait lieu, notamment

1 lorsqu'on a des investissements qui ne cadreraient
2 pas dans les autres éléments d'approbation.

3 Par exemple, si je fais une amélioration de
4 centrale qui ne coûte pas dix millions (10 M\$),
5 mais qui coûte cinq millions (5 M\$), c'est quand
6 même beaucoup de sous, ça me prend un forum pour en
7 discuter, c'est le plan d'approvisionnement.

8 Évidemment, je me situe dans le réseau autonome.

9 Malheureusement, je n'ai pas de demande
10 d'investissement spécifique, mais il est opportun
11 que je puisse en discuter avec le régulateur et que
12 le régulateur puisse poser des questions
13 préalablement à l'investissement ou de manière...
14 préalablement à l'investissement.

15 Si c'est un l'investissement de plus de dix
16 millions (10 M\$), bien j'ai un forum, donc la
17 question ne se pose pas. Le forum sera le forum des
18 investissements de la demande spécifique, ce qui
19 permettra d'avoir le débat.

20 De là toute la question de : qu'est-ce que
21 je fais avec les contrats d'approvisionnement et de
22 la nécessité d'en discuter, mais de vraiment
23 établir une distinction claire entre le cadre qui
24 s'applique aux réseaux intégrés et le cadre qui
25 s'applique aux réseaux autonomes qui doit faire

1 l'objet d'une distinction puisque la réalité n'est
2 pas la même et le cadre réglementaire doit suivre
3 avec cette réalité-là. Donc, paragraphe 64 qui
4 décrit ce qui a été présenté par le Distributeur.

5 Évidemment, c'est un plan d'actions qui
6 vise la conversation... la conversion totale ou
7 partielle des réseaux autonomes vers les sources
8 d'énergie moins chères et une empreinte
9 environnementale plus faible. Le Distributeur, dans
10 le cadre de ce plan, ne favorise pas la conclusion
11 d'entente de gré à gré, mais plutôt un déploiement
12 de modèles plus transparents. Ce sont les grandes
13 orientations que nous présentons.

14 Je vous amène au paragraphe du milieu dans
15 la situation qui apparaît du témoignage de monsieur
16 Zayat où il dit :

17 [...] évidemment pas pour l'ensemble
18 [...] pas pour chacun des réseaux au
19 complet, mais ne serait-ce que pour
20 diminuer l'utilisation de combustibles
21 dans chacun des réseaux.

22 (14 h 35)

23 Et là je vous arrête pour vous illustrer la grande
24 nuance qu'il y a entre le réseau intégré et le
25 réseau autonome. En réseau intégré quand j'ai

1 besoin d'un nouveau contrat d'approvisionnement,
2 c'est parce que j'en ai besoin ou parce que j'ai un
3 règlement qui détermine un bloc. Mais j'ai un
4 besoin d'approvisionnement additionnel pour
5 répondre à la charge. En réseau autonome, ici entre
6 autres, on présente un plan d'action dans un
7 contexte de coûts, notamment de réduction des GES
8 et de substitution d'énergie.

9 Il y a une grande nuance qui fait en sorte
10 qu'il est nécessaire de discuter de ces éléments-
11 là, mais ce n'est pas en raison nécessairement d'un
12 enjeu d'équilibre offre-demande, que le
13 Distributeur a mis en place le plan d'action, mais
14 il y a beaucoup une question et je dirais
15 majoritairement une question d'économie de coûts et
16 de rencontre des grands objectifs, là, d'économie
17 de coûts et diminution des gaz à effet de serre.

18 Ce sont des projets qui devront être
19 techniquement réalisables, économiquement rentables
20 et acceptables d'un point de vue environnemental,
21 en plus d'être accueillis favorablement par la
22 communauté. On nous a posé des questions à savoir
23 s'il y avait des approbations et s'agissait-il de
24 caractéristiques, j'y reviendrai. Et je vous dirais
25 que probablement, oui, il s'agit de

1 caractéristiques, mais surtout qu'il s'agit
2 d'éléments qui ont été présentés et qui ne sont pas
3 nouveaux dans le contexte des plans
4 d'approvisionnement.

5 Ce qui m'amène... j'ai peut-être le goût de
6 faire un petit détour avec... avec les grandes
7 caractéristiques ou les grands éléments
8 d'orientation que le Distributeur priorise pour son
9 plan d'action en réseau autonome. Mais je vais...
10 le temps file. Vous constaterez à la lecture des
11 sections sur le plan d'appro... sur les réseaux
12 autonomes dans les plans d'approvisionnement, qu'il
13 s'agit d'objectifs qui ont été exprimés à maintes
14 reprises et, à la rigueur, il s'agit de
15 caractéristiques, si on embarque dans la question
16 des caractéristiques, qui ont été approuvées par la
17 Régie, ne serait-ce que par la nécessité de réduire
18 les coûts qui a été maintes fois réitérée par la
19 Régie. La nécessité de prioriser les énergies
20 vertes en réseaux autonomes pour diminuer la
21 consommation de combustible, un ensemble d'éléments
22 qui, depuis des années, fait partie du dialogue
23 réglementaire.

24 Ce qui m'amène à la question... la question
25 qui tue, je suis toujours à 14, paragraphe 69, donc

1 la juridiction de la Régie dans le cadre du plan
2 pour les réseaux autonomes. On se retrouve un peu
3 dans un contexte de vieilles chaussures ici, ce qui
4 explique peut-être... vous savez, parfois les
5 réponses viennent facilement, on les a examinées,
6 puis ça fait longtemps qu'on donne la réponse. Mais
7 quand ça fait quinze (15) ans qu'on donne une même
8 réponse et quelqu'un nous demande : « Oui, mais
9 pourquoi? » Bien là il faut se demander : « Oui,
10 mais pourquoi? » Et c'est pour ça. Donc on a des
11 vieilles chaussures, on se demande pourquoi on les
12 aime, puis quand on se met à analyser c'est un
13 petit peu plus complexe.

14 J'aimerais tout d'abord commencer par la
15 réponse 10.1 qui semble avoir comme entraîné les
16 questions de mon confrère maître Fortin. Et je vous
17 rassure tout de suite, cette réponse-là est tout à
18 fait cohérente avec la vision qu'on a encore dans
19 le plan. Par contre, il y a peut-être un élément
20 qui a pu induire en erreur ou confondre, c'est la
21 deuxième phrase du premier paragraphe, je vous la
22 cite. Bien la première phrase était « les
23 dispositions de l'article 74.1 de la LRÉ ne
24 s'appliquent pas aux approvisionnements en réseaux
25 autonomes »

1 Par conséquent, le Distributeur n'est
2 pas tenu de faire approuver par la
3 Régie ni les termes et conditions des
4 appels de proposition pour ces réseaux
5 ni la méthodologie d'évaluation des
6 propositions.

7 Alors il y a une imprécision ici et probablement
8 que j'ai eu une crampe de cerveau, un instant, mais
9 la Régie n'approuve jamais les Termes et conditions
10 des appels de propositions, ni la méthodologie
11 d'évaluation. On sait que la Régie, ce qu'elle
12 fait, c'est qu'elle approuve la procédure d'appel
13 d'offres, elle approuve la grille et elle approuve
14 des caractéristiques. Et parfois dans le cadre de
15 l'approbation des caractéristiques, bien évidemment
16 la frontière peut devenir plus ou moins claire
17 entre ce qui va se retrouver dans le document
18 d'appel d'offres en termes de modalités. Mais
19 évidemment la Régie n'approuve jamais un document
20 d'appel d'offres et cela a pu introduire une
21 certaine confusion. Et je m'en excuse.

22 (14 h 40)

23 Bon, maintenant que ça c'est derrière nous,
24 si j'avais à résumer rapidement, 74.1 n'est pas
25 applicable. Et ça, qu'est-ce que ça veut dire 74.1?

1 Ça veut dire qu'il n'y a pas d'obligation de
2 procéder par appel d'offres, qu'il n'y a pas de
3 procédure d'appel d'offres que doit appliquer le
4 Distributeur, une procédure approuvée et qu'il n'a
5 pas, non plus, l'obligation de faire approuver une
6 grille d'évaluation.

7 Ce qui nous amène ensuite à la question de
8 72. 72, je vous sou mets, s'applique. Bien que
9 lorsqu'on aura fait le tour du jardin en termes
10 d'analyse juridique, on pourra se poser la
11 question, mais nous n'en sommes pas là, le
12 Distributeur utilise 72 pour faire approuver ses
13 éléments de stratégie et il y a une cohérence à
14 l'utiliser et il y a... si ça ne serait pa 72, la
15 Régie pourrait certainement avoir une compétence
16 implicite pour faire cet exercice. Mais
17 définitivement, 72 ne procède pas de la même
18 manière en réseau autonome qu'il procède en réseau
19 intégré, ne serait-ce qu'en raison de la diversité
20 des outils d'approvisionnement en réseau autonome
21 et du fait qu'en réseau autonome, le Distributeur
22 est un producteur.

23 Donc, je reviens, après cette petite
24 parenthèse, au paragraphe 70. La raison pour
25 laquelle 74.1 ne s'applique pas, et je suis à 71,

1 c'est pour un argument de texte qui est, ma foi,
2 assez simple, mais encore faut-il avoir l'état
3 d'esprit pour le lire. Et je vous amène... je vous
4 ai cité 74.1 dans le plan et je vous amène... là,
5 évidemment, c'est une phrase interminable, je crois
6 qu'il n'y a pas de point, à la quatrième avant-
7 dernière ligne, ou cinquième. Dans le fond, 74.1
8 demande au Distributeur et demande à la Régie
9 d'approuver une procédure d'appel d'offres et un
10 code d'éthique requis pour satisfaire les besoins
11 des marchés québécois qui excèdent l'électricité
12 patrimoniale. Je vous soumettrai tout de suite que
13 l'électricité qui est fournie en réseau autonome
14 n'est pas de l'électricité qui excède l'électricité
15 patrimoniale parce que... ça va de soi.

16 Mais permettez-moi aussi de vous amener à
17 l'article 2 qui, dans le fond, confirme un petit
18 peu tous les propos que... plusieurs des propos que
19 j'ai en introduction avec vous là-dessus sur c'est
20 quoi le réseau de distribution. Évidemment, c'est
21 l'ensemble des installations destinées à la
22 distribution électrique, mais je vous amène tout de
23 suite au passage qui est en gras et qui se retrouve
24 à la fin de 14 et au début de la page 15 et dans
25 les cas des réseaux autonomes de distribution

1 d'électricité du Distributeur d'électricité,
2 l'ensemble des ouvrages, des machines, de
3 l'appareillage et des installations servant à
4 produire, transporter et distribuer l'électricité.

5 Et là, ce qui est intéressant, c'est
6 lorsqu'on va dans la recette. La recette, c'est,
7 évidemment, les articles 52.1 puis 52.2 qui
8 constituent la recette pour fixer les tarifs du
9 Distributeur au-delà de l'article 49. Évidemment,
10 52.1 nous indique les grandes composantes du revenu
11 requis du Distributeur, à savoir que la Régie tient
12 compte des coûts de fournitures, des frais
13 découlant du tarif de transport supportés par le
14 Distributeur, des revenus requis pour assurer
15 l'exploitation du réseau de distribution
16 d'électricité. Et là, on voit tout de suite la
17 distinction. Les coûts d'approvisionnement en
18 réseau autonome ne sont pas des coûts de
19 fournitures, ce sont des coûts pour exploiter les
20 réseaux de distribution d'électricité puisque la
21 définition de réseau d'exploitation d'électricité
22 comporte également les ouvrages de production.

23 Ce qui nous amène à 52.2 qui vient définir
24 qu'est-ce que la composante « Coût de fournitures »
25 où, dans le fond, on additionne les coûts de

1 fournitures de l'électricité patrimoniale et les
2 coûts réels des contrats d'approvisionnement
3 conclus par le Distributeur. Et là, au premier
4 paragraphe du deuxième alinéa, la loi précise ce
5 qu'est l'électricité patrimoniale. Et je vous amène
6 à ce qui est souligné en caractères gras :

7 Ce volume exclut les volumes découlant
8 d'un tarif de gestion de la
9 consommation ou d'énergie de secours,
10 ceux alloués aux réseaux autonomes et
11 les volumes approvisionnés par les
12 blocs.

13 (14 h 45)

14 Donc, on ne peut pas excéder l'électricité
15 patrimoniale lorsqu'on est exclu et cette
16 interprétation-là a été confirmée par la Régie dans
17 la décision D-2002-290. Donc, une fois qu'on a fait
18 le tour du jardin en termes de dispositions
19 législatives et de lien entre celles-ci. Parce que,
20 évidemment, le lien n'est pas évident entre
21 approvisionnement réseaux autonomes et fixation des
22 tarifs dans toutes ces dispositions-là. Et je
23 cite :

24 Le fait que ces volumes...
25 donc « ces volumes » ici on fait référence à... les

1 volumes qui sont exclus,
2 ... soient exclus du volume
3 d'électricité patrimoniale fait en
4 sorte qu'ils ne peuvent l'excéder :
5 ces volumes ne sont tout simplement
6 pas considérés. Si le législateur
7 avait voulu que les volumes qui sont
8 exclus du volume d'électricité
9 patrimoniale fassent l'objet d'un
10 appel d'offres, il l'aurait prévu
11 expressément.

12 Parce qu'il l'a prévu pour les blocs déterminés par
13 le gouvernement. Évidemment, un argument simple ou
14 une illustration simple de toute cette logique-là,
15 si nous avons eu des besoins d'approvisionnement
16 en réseaux autonomes avant d'atteindre le cent
17 soixante-cinq térawattheures (165 TWh) du
18 patrimonial, on n'aurait pas pu appliquer la
19 procédure d'appel d'offres puisque nous n'aurions
20 pas excédé le patrimonial.

21 Donc, il y a comme ici eu une incohérence
22 qui découlerait d'une application plate de 74.1. Si
23 quelqu'un vous plaide que, excéder le patrimonial,
24 c'est juste de ne pas être du patrimonial, qui
25 serait un argument, premièrement, grammaticalement

1 incorrect puisque, pour excéder, on ne pourrait
2 pas... sur la définition de « excéder ». Et ensuite
3 de ça qui serait... qui ne tiendrait pas compte de
4 l'ensemble du contexte et de l'interprétation des
5 dispositions les unes par les autres.

6 Je vous amène tout de suite à 76, pour
7 encore une fois réappuyer, je ne sais pas si j'ai
8 encore besoin, mais tous les arguments sont là, sur
9 le fait que 74.1 ne s'applique pas. Mais aussi sur
10 le fait qu'il y a une façon d'interpréter 72 à la
11 lumière de l'ensemble de l'historique. C'est que,
12 préalablement aux modifications qui ont été
13 apportées à la Loi en deux mille six (2006), il y
14 avait une incertitude dans la Loi sur la Régie de
15 l'énergie quant à la possibilité de conclure des
16 contrats pour les approvisionnements en réseaux
17 autonomes.

18 Dans la mesure où il pouvait être fait
19 l'argument que si le Distributeur, ou si le réseau
20 de distribution en réseaux autonomes comporte la
21 production, bien, l'article 62 qui, à l'époque,
22 n'était pas amendé, confirme le droit exclusif de
23 distribution, confirmait également le droit
24 exclusif de production. Et en deux mille six
25 (2006), il y a eu l'amendement qui est venu

1 spécifiquement aborder la question des contrats
2 d'approvisionnement. Et je suis à 77. Ce que vous
3 voyez en caractères gras est l'amendement qui a été
4 fait à 62.

5 Ce droit n'empêche pas le distributeur
6 d'électricité de conclure un contrat
7 d'approvisionnement pour combler des
8 besoins dans un réseau autonome de
9 distribution d'électricité.

10 Donc, lorsqu'on interprète 72 puisque, évidemment,
11 notre conclusion est à l'effet que 74.1 ne
12 s'applique pas, mais que 72 s'applique, bien, on
13 s'entend que lorsque 72 a été appliqué, le
14 législateur considérait que le Distributeur ne
15 pouvait pas conclure de contrats
16 d'approvisionnement en réseaux autonomes. Il est
17 venu insérer une autorisation express.

18 Et c'est cohérent avec les propos que je
19 vous tenais un peu plus tôt à l'effet que l'article
20 72 ne fait mention que d'une composante qui, à la
21 rigueur, est inexistante en réseaux autonomes au
22 moment de son adoption. Il n'y a pas de contrats
23 d'approvisionnement aux réseaux autonomes, à
24 l'exception de Schefferville.

25 (14 h 50)

1 Si vous me donnez juste un petit instant.

2 Je voulais vérifier si ça allait bien.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Puis?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Bien, c'est du monde de ma gang ça fait que c'est
7 sûr qu'ils vont me dire oui. Mais j'ai une réelle
8 préoccupation lorsque je plaide ces arguments-là
9 sur... c'est complexe, ce n'est pas une évidence.
10 Évidemment, là je suis un peu aidé parce qu'il y a
11 quand même une décision de la Régie qui appuie
12 cet... et puis je suis intimement convaincu de la
13 cohérence de cet exercice-là. Mais, évidemment, il
14 y a un degré de complexité. Puis il y a aussi une
15 pratique qui fait en sorte qu'on peut trouver ça
16 contre-intuitif.

17 Ce qui m'amène à 79, donc l'application de
18 l'article 72, évidemment, où on réitère qu'on ne
19 peut pas calquer l'application de 72 au
20 Distributeur de la même manière que... en réseau
21 autonome de la même manière qu'on le fait en réseau
22 intégré. Je vous répète des arguments qui ont déjà
23 été dits, donc je vous laisserai les lire.

24 Ce qui amène à toute la question qui était
25 posée par maître Fortin, qu'est-ce que vous nous

1 demandez. Évidemment c'est différent dans le réseau
2 intégré mais par contre le Distributeur... puis on
3 est allé, on a fait l'examen de l'ensemble des
4 décisions en réseau autonome et ce qu'on demande
5 dans le présent dossier n'est pas différent de ce
6 qu'on demande depuis quinze (15) ans. La seule
7 distinction c'est qu'aujourd'hui il y a une
8 procédure d'appel d'offres qui allume un certain
9 nombre de lumières sur... il n'y a pas une
10 procédure, il y a un appel, il y a une proposition
11 de procéder à un appel de propositions - merci
12 monsieur Pilotto.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Parce que sinon vous allez me mêler.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Oui. Écoutez, je m'excuse parce que ce n'est pas ça
17 mon objectif, là. Donc, tout ce qu'on demande
18 depuis des années est tout à fait en ligne
19 lorsqu'on demandait l'approbation de... on demande
20 une approbation générale du plan
21 d'approvisionnement en réseau autonome, et même en
22 réseau intégré. On explique ce qu'on entend faire
23 et ça peut être des investissements sur le réseau
24 en cash, des investissements en dur, donc en
25 nouvelles turbines... pas nouvelles turbines,

1 nouveaux groupes, ça peut être des génératrices
2 d'urgence qui sont amenées en complément,
3 évidemment il y a l'efficacité énergétique, et
4 caetera.

5 Mais c'est la première année où, je crois,
6 avec autant de... se présente la question où le
7 Distributeur, son plan d'action, pour répondre à
8 des demandes répétées d'avoir plus d'énergie
9 renouvelable en réseau autonome présente un plan
10 d'action, présente une stratégie d'appel de
11 propositions afin d'aller chercher le marché. Il
12 n'y a pas de caractéristiques coulées dans le béton
13 en ce qui concerne ce qu'on entend par
14 caractéristique, et encore là, on se pose la
15 question générale, c'est quoi les caractéristiques
16 qu'on approuve. Il n'y a pas de définition de
17 caractéristique, mais on s'entend sur un certain
18 nombre d'éléments qui, oui, apparaissent comme une
19 caractéristique, qui ne font pas, qui ne vont pas
20 aussi loin qu'approuver le document d'appel
21 d'offres. Et je suis allé voir la dernière décision
22 que la Régie a rendue en matière d'approbation de
23 caractéristiques avant un appel d'offres. Là vous
24 me le direz si je me mélange entre appel d'offres
25 puis appel de propositions.

1 Alors dans le dernier plan
2 d'approvisionnement, la D-2014-205, c'est la
3 décision partielle qui portait sur l'appel d'offres
4 en puissance. On va juste passer les grands
5 éléments, là. Évidemment, là on est sous 74.1. Donc
6 là le Distributeur veut procéder en appel d'offres
7 et le cadre réglementaire nous indique, bien
8 approbation des caractéristiques, application de la
9 procédure, surveillance de la procédure et
10 approbation du contrat. C'est... 74.1, si on a à le
11 résumer grossièrement, c'est ça. C'est tout ce
12 cadre-là qui s'applique et malheureusement il ne
13 s'applique pas en réseau autonome pour les raisons
14 que je vous ai expliquées plus tôt.

15 Mais on peut se poser la question. Dans la
16 mesure où le législateur a amendé 62 pour permettre
17 la conclusion de contrats d'approvisionnement, dans
18 la mesure où le Distributeur a choisi de présenter
19 ses plans d'approvisionnement en réseau autonome
20 dans son grand plan d'approvisionnement, dans la
21 mesure où la Régie, choisissez la disposition que
22 vous voulez, mais a certainement, et je le concède
23 sans problème, une juridiction permettant
24 d'examiner la planification du Distributeur en
25 matière de réseau autonome dans la mesure où elle

1 est beaucoup plus large qu'en réseau intégré, bien
2 on va se poser la question : quelles sont les
3 caractéristiques?

4 Et si vous allez à la décision D-2014-205
5 - bien je ne vous demande pas d'y aller, je vais la
6 parcourir.

7 (14 h 55)

8 Et je suis, par exemple... on commence à la
9 page 151 de la décision. C'est pour les fins des
10 notes sténographiques, vous aurez toutes les
11 citations, mais la section 3.11.1, c'est quantité
12 et durée. Et on s'entend tous que quantité et durée
13 c'est une caractéristique. Le Distributeur, avant
14 de passer en appel d'offres, qu'est-ce qu'il
15 cherche, il en cherche combien puis pour combien de
16 temps.

17 C'est quoi la compatibilité de cette
18 caractéristique-là en réseau autonome? Ce n'est pas
19 évident que c'est une caractéristique qui est
20 essentielle puisque comme vous avez vu, le plan
21 d'action ne vise pas à répondre à un
22 approvisionnement additionnel requis, il vise à
23 économiser des coûts. Donc, je pourrais faire un
24 approvisionnement... je pourrais faire un appel de
25 propositions, avoir une super offre pour une toute

1 petite quantité, mais être économiquement très
2 viable puis on y va, peu importe la quantité que
3 j'ai demandée. Mais évidemment, il ne faut pas
4 qu'on dépasse la quantité du réseau, ça va de soi.

5 Donc, ça vous indique la... et je n'offre
6 pas de solution miracle dans tout ça, mais ça
7 indique les grandes nuances qu'il y a entre les
8 deux. Et ça explique ce que nous on considère comme
9 étant les grandes caractéristiques à approuver dans
10 le cadre du présent plan.

11 Mais si on continue sur « Quelles sont les
12 caractéristiques », ensuite de ça, la Régie va se
13 prononcer sur l'échéancier qui apparaît comme étant
14 une caractéristique d'un appel d'offres,
15 évidemment, « Quand est-ce que tu en as besoin puis
16 quand est-ce que tu vas partir ton appel d'offres
17 pour être capable de répondre à temps à ton besoin
18 additionnel? » Parce qu'il y a toute cette urgence-
19 là ou toute cette importance du temps qu'on n'a pas
20 ici, mais qu'on a lorsqu'on est en réseau intégré
21 parce qu'en réseau intégré, on ne veut pas juste
22 économiser des coûts, on veut répondre à un besoin
23 réel. J'ai des besoins en puissance puis il faut
24 que je puisse y répondre.

25 Donc ça, c'est une caractéristique qui,

1 encore là, n'est pas nécessairement compatible à
2 cent pour cent (100 %) avec les objectifs du plan
3 d'action en réseau autonome, des appels de
4 propositions, et de la flexibilité qu'on réclame en
5 réseau autonome. Dans le fond, on veut laisser le
6 plus de chances possibles, donc il y a une certaine
7 flexibilité en termes d'échéancier ici aussi.

8 Ensuite de ça, évidemment, dans la décision
9 que je vous cite, et là, je suis à la page 57 de
10 cette décision-là, la D-2014-205, on avait les
11 caractéristiques sur la disponibilité recherchée.
12 Donc, il y avait une question de... une des grandes
13 caractéristiques, c'était, le Distributeur devait
14 être convaincu de la disponibilité de l'offre qui
15 lui était faite en puissance. Puis à l'époque, on
16 pouvait se poser des questions sur des gens qui
17 offrent de la puissance, mais qui n'ont pas tout à
18 fait le « backup », notamment chez certains
19 exploitants et clients sur le réseau d'Hydro-
20 Québec.

21 Ensuite de ça, la caractéristique, et je
22 suis à la page 58... c'est un peu long, mais je
23 pense que c'est important de faire cet exercice-là
24 parce que la question des caractéristiques nous
25 hante. On a déterminé la caractéristique sur les

1 livraisons appelables à l'intérieur d'un délai très
2 court. Évidemment, c'est une caractéristique très
3 importante dans un contexte d'appel d'offres de
4 puissance puisque selon la rigueur que le
5 Distributeur va demander, bien il va y avoir une
6 incidence sur les coûts de ce qu'il va se faire
7 offrir.

8 Et il y a la formule de prix. Encore là, la
9 formule de prix, on peut se poser la question sur
10 sa comptabilité compte tenu que ce n'est pas très
11 flexible lorsqu'on est en réseau autonome puis ce
12 qu'on cherche, c'est à économiser des coûts. Et que
13 si on a une formule de prix qui nous permet
14 d'économiser des coûts, bien il n'est peut-être pas
15 nécessaire de fixer une caractéristique précise qui
16 serait exigible à tous les proposants.

17 (15 h 00)

18 Ce qui m'amène à la conclusion de cette
19 section-là c'est à 85... non, à 84, excusez-moi. Et
20 qui répond à la question de maître Fortin, bien en
21 fait j'espère. Est-ce qu'elle répond à sa
22 satisfaction, je ne le saurai jamais, je n'aurai
23 pas accès à sa plaidoirie. Donc ce que le
24 Distributeur demande c'est évidemment d'approuver
25 la stratégie et les quatre orientations qu'il se

1 donne pour mener à bien cette stratégie. Donc
2 d'aller chercher des projets qui sont
3 « techniquement réalisables, économiquement
4 rentables, acceptables d'un point de vue
5 environnemental et accueillis favorablement par les
6 communautés ». Voilà.

7 Et je crois que je l'ai déjà dit, mais on
8 s'entend ici qu'on n'est pas dans du neuf. On n'est
9 pas dans du neuf, attendez une seconde. Si vous
10 allez à la D-2015-13, qui est la décision finale du
11 même plan, la Régie résume la preuve du... ou la
12 proposition du Distributeur à la page 38 au
13 paragraphe 158 et j'ouvre les guillemets :

14 [158] Le Distributeur présente l'état
15 d'avancement de certains projets
16 d'énergies renouvelables. Il précise
17 que pour être concrétisés, ces projets
18 doivent être techniquement
19 réalisables, économiquement rentables,
20 acceptables du point de vue
21 environnemental et accueillis
22 favorablement par les communautés.

23 Je n'ai pas complété, mais c'est des... c'est des
24 phrases que vous allez retrouver aussi dans les
25 autres décisions de plan, notamment... en tout cas

1 chose certaine pour... pour acceptables d'un point
2 de vue environnemental, c'est un discours qui...
3 une caractéristique recherchée depuis... depuis
4 qu'on parle de jumelage éolien, GED, j'ai
5 l'impression qu'on en parle depuis toujours.

6 Alors... J'en suis à la fin, puis je vais
7 vraiment survoler plus rapidement. Alors ça
8 complète pour cette section-là. Évidemment, maître
9 Turmel vous m'aviez aussi posé des questions sur
10 l'application du... du règlement sur... et compte
11 tenu des circonstances, le règlement peut
12 s'appliquer, mais évidemment avec les réserves
13 que... que je viens de vous émettre, mais ce n'est
14 pas un exercice impossible, le règlement peut être
15 interprété à la lumière du contexte et notamment il
16 doit être interprété, puisque le règlement... le
17 règlement date d'avant la modification législative
18 à l'article 62. Mais ce n'est pas impossible.

19 Et là, si vous me permettez de faire un
20 petit... un petit tour dans le règlement, la
21 demande d'approbation de contrat... ah, il faut que
22 je vous aborde ça aussi. Il va y avoir un dernier
23 élément sur les questions juridictionnelles.

24 Me SIMON TURMEL, régisseur :

25 Pour les notes sténographiques, Maître Fraser, vous

1 parlez du Règlement sur la teneur et la
2 périodicité?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Non, je parle du Règlement sur les conditions et
5 les cas où la conclusion d'un contrat
6 d'approvisionnement par le Distributeur requièrent
7 l'approbation de la Régie, ce qui me permet de
8 terminer. Sur la périodicité...

9 Me ANDRÉ TURMEL, régisseur :

10 J'y reviendrai en question.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Vous allez revenir en question. Très bien. Mais
13 encore une fois, il y a... l'interprétation du
14 Règlement sur la teneur et la périodicité peut
15 prendre en compte les éléments factuels et
16 juridiques dont je fais mention, de même que le
17 Règlement sur les conditions où la conclusion d'un
18 contrat d'approvisionnement par le Distributeur
19 requiert l'approbation de la Régie. Pardonnez-moi
20 si j'ai été trop vite, Monsieur le Sténographe, ça
21 se peut, ça ne m'arrive pas trop souvent, mais...

22 Alors voilà. Évidemment, dans la... la
23 réponse que le Distributeur a donnée à la question
24 de la Régie qui a entraîné les questions
25 particulières de maître Fortin, le Distributeur

1 disait qu'il allait soumettre les contrats pour
2 approbation et c'est évident qu'il va le faire.
3 Pourquoi? Parce qu'on ne signe pas un contrat de
4 long terme avec des engagements financiers de
5 l'importance de ce qui est envisagé ici sans...
6 sans avoir une approbation réglementaire qui nous
7 permet de sécuriser l'approbation ou
8 l'incorporation de ces coûts-là dans le coût de
9 service.

10 (15 h 05)

11 Comment on va le faire, en vertu de quelle
12 disposition. Bien, la question, elle est très
13 bonne. Et elle n'est pas résolue. Je n'ai pas de
14 réponse parfaite à ça. Je vous laisse le soin de...
15 En fait, je nous laisse le soin d'y réfléchir
16 puisqu'on n'a pas encore fait de requête en
17 approbation. Mais, t'sais, « foods for thought »
18 comme disent les Serbo-Croates. On pourrait penser
19 à 74.2, alinéa 2, bien que, évidemment, 74.2
20 intimement lié à 74.1, donc, on pourrait se
21 demander s'il n'est pas limité à 74.1. Mais il y a
22 un argument de texte qui peut découler de ça.

23 Mais on pourrait également s'inspirer de 62
24 à l'alinéa 1 qui a introduit cette capacité de
25 conclure des contrats. Et si on introduit la

1 capacité de conclure des contrats, bien,
2 implicitement, on inclut la capacité du
3 Distributeur de les incorporer dans son coût de
4 service.

5 Et on pourrait vous faire une demande sous
6 49, comme on fait en efficacité énergétique. En
7 efficacité énergétique, on a des coûts qui se
8 retrouvent dans un compte de frais reportés qui ne
9 sont pas... qui peuvent être considérés comme des
10 coûts sous 73 puisqu'ils sont amortis, mais qui
11 peuvent être considérés comme des coûts sous 49. Et
12 ce que le Distributeur fait, c'est qu'il présente
13 ses programmes, il présente ses coûts et il n'y a
14 pas d'approbation comme telle de programmes, mais
15 il y a des coûts qui sont présentés avec la preuve
16 des programmes, qui fait en sorte qu'on demande à
17 la Régie, on ne se dirige pas tête baissée dans ce
18 type d'exercice-là sans en discuter et sans une
19 approbation du régulateur puisque ce sont des
20 dépenses qui vont durer longtemps.

21 Donc, on voit que ce n'est pas simple, que
22 ce n'est pas décidé dans toutes ses facettes, mais
23 que ce n'en est pas moins très important d'avoir
24 l'ensemble du paysage sur ces questions-là. Alors,
25 voilà, ça conclut sur cette question-là. Et

1 j'espère que... Vous avez tenu le coup, Monsieur
2 Pilotto?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Oui, oui. J'ai même suivi.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Bien, là, vous m'en voyez ravi. Alors coûts évités
7 en réseaux autonomes, je... Écoutez, je vais vous
8 laisser prendre connaissance. Mais évidemment, les
9 coûts évités, il ne faut pas oublier leurs
10 objectifs, je suis à la page 18 : évaluer la
11 rentabilité des interventions en efficacité
12 énergétique puis une balise pour les projets qui
13 sont susceptibles d'être analysés. C'est un ordre
14 de grandeur. C'est une indication de prix. Lorsque
15 le Distributeur fera une analyse détaillée,
16 évidemment, il ne se bornera pas à se fier
17 uniquement aux coûts évités. Puis je vous dirais
18 qu'on souhaite tous que... En fait, il n'y a pas
19 d'automatisme avec ça. On souhaite tous que s'il y
20 a des propositions, elles seront en bas du coût
21 évité, puisqu'on les veut les plus concurrentielles
22 possibles. Donc, je vous laisse en prendre
23 connaissance.

24 Je suis à la page 19. L'intervention de la
25 Première Nation de Whapmagoostui qui illustre quand

1 même la difficulté à laquelle devra faire le
2 Distributeur dans ses projets pour les acceptations
3 de communautés. Je suis à 92. Évidemment, dans le
4 mémoire de PNW, donc la Première Nation de
5 Whapmagoostui, il y a évidemment une conclusion
6 s'imposer au Distributeur d'émettre un appel de
7 propositions. Je vous soumets que, juridiquement,
8 c'est une conclusion qui est impossible. La Régie
9 ne peut pas obliger le Distributeur à procéder à un
10 appel d'offres.

11 Évidemment, on ne peut pas passer sous
12 silence le fait que l'intervention de la Première
13 Nation ici, de PNW, est une intervention de
14 quelqu'un, d'un promoteur, de quelqu'un qui fait la
15 promotion d'un projet particulier et donc qui a des
16 intérêts commerciaux à faire valoir. Il faut
17 toujours faire... Il faut toujours prendre ça en
18 considération lorsqu'on fait l'analyse de la preuve
19 qui est faite par ce type d'intervenant. Parce que,
20 évidemment, l'intérêt d'un promoteur n'est pas
21 toujours l'intérêt de l'ensemble, n'est pas
22 toujours en ligne avec l'intérêt global, l'intérêt
23 public tel qu'on l'entend dans sa globalité.

24 En ce qui concerne la... Bien, 95, je vous
25 soumets, argument supplémentaire sur le fait que,

1 en ce qui concerne la détermination du moment de
2 l'appel d'offres, bien, c'est une décision qui
3 appartient au Distributeur. Et en plus des éléments
4 juridiques qui m'apparaissent évidents, il y a
5 évidemment toute une question de nature
6 opérationnelle qui fait en sorte que seul le
7 Distributeur est à même de choisir le moment le
8 plus approprié.

9 (15 h 10)

10 Il y a certains éléments de droits
11 autochtones, et quand je dis « droits
12 autochtones », qui fait référence aux
13 revendications territoriales, on a un court
14 argumentaire qui... bien, aux paragraphes 101 et
15 suivants, que je survole. Évidemment, au paragraphe
16 101, il faut être en mesure d'apprécier le
17 caractère sérieux de la revendication. De quel type
18 de revendication s'agit-il? Est-ce qu'on est
19 capable de nous préciser de quel type de droit
20 autochtone qui est en jeu? Est-ce qu'il s'agit
21 de... est-ce qu'il s'agit de droits de chasse, de
22 droits de pêche, de droits de piégeage, et caetera?
23 Or, en l'instance, on s'entend qu'on nous a fait la
24 démonstration d'un intérêt de nature strictement
25 commerciale. Donc, il y a, et si j'ai à conclure,

1 il n'y a ici aucun enjeu relatif aux obligations
2 d'accommodement et de consultation. Et le cas
3 échéant, s'il y en avait, évidemment, ce n'est pas
4 le Distributeur à qui incombe ce rôle-là, c'est,
5 évidemment, à la Couronne.

6 On a soulevé des enjeux de qualité de
7 service, lesquels ont obtenu une réponse que
8 j'espère, vous a été satisfaisante. Le Distributeur
9 réitère qu'il n'y a pas, compte tenu des
10 circonstances et des réseaux autonomes et de leur
11 configuration, il n'y a pas, en tant que tel, de
12 problème de qualité de service. Que les normes sont
13 les mêmes, mais que ces normes doivent être... en
14 fait, il n'y a pas de normes spécifiques pour les
15 réseaux autonomes, donc le Distributeur applique
16 les normes qui s'appliquent aussi aux réseaux
17 intégrés et les adapte au contexte des réseaux
18 intégrés... réseaux autonomes, oui. Donc, je suis
19 rendu à la fin, là, donc...

20 Par ailleurs, on a également la preuve...
21 en fait, les témoignages et la preuve du
22 Distributeur a également répondu à la prétention
23 que nous considérons fausse de Stratégies
24 énergétiques à l'effet que le Distributeur exigeait
25 des appels de propositions, que les

1 soumissionnaires pallient à un quelconque problème
2 de qualité. Les appels de propositions s'assurent
3 de maintenir le même niveau de qualité de service
4 que ce qui est présentement offert aux clients. Et
5 il s'agit d'exigences qui sont les mêmes pour tous.

6 Et on termine avec la question du balisage
7 sur laquelle on revient. On a l'air têtue, mais je
8 crois que monsieur Lagrange vous a fait un
9 témoignage qui était assez convaincant sur les
10 raisons pour lesquelles le Distributeur justifiait
11 sa position à l'égard de procéder à un balisage
12 pour les questions des coûts en réseau autonome.
13 Alors, Monsieur le Président, ça termine
14 l'argumentation principale du Distributeur. Je vous
15 remercie de m'avoir écouté attentivement pendant
16 tout ce temps, j'ai dépassé un petit peu ma limite,
17 mais c'était pour les bonnes raisons, je crois.
18 Alors, à moins qu'il y ait des questions...

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est ce que je vais vérifier tout de suite. Simon?

21 Me SIMON TURMEL, régisseur :

22 Alors merci, Maître Fraser. Sur l'article 74.2, il
23 y a une partie de mon appétit qui a été comblée et
24 disons que le dessert était manquant. Mes collègues
25 rient parce qu'ils savent que j'aime le dessert.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Ah, O.K. Moi je n'ai plus faim rendu au dessert.

3 Me SIMON TURMEL, régisseur :

4 Oui. Vous avez répondu « oui » sur l'application

5 d'approvisionnement... le contrat, ça, ça va. Vous

6 cherchez l'article applicable. Mais pour l'autre

7 contrat... pardon, pour l'autre règlement,

8 règlement sur la teneur et périodicité du plan

9 d'approvisionnement, vous avez le document pas loin

10 de vous, je pense?

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Hum hum.

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Je voulais qu'on fasse... parce que l'autre fois,

15 je vous avais attiré l'attention sur le règlement.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Oui.

18 Me SIMON TURMEL, régisseur :

19 À l'article 1, on dit que le plan

20 d'approvisionnement, que tout titulaire d'un droit

21 exclusif de distribution, et caetera, doit

22 soumettre à la Régie les renseignements suivants.

23 Un, le contexte économique, démographique,

24 énergétique dans lequel le titulaire évolue. Ça

25 vous l'avez fait.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Ça c'est fait.

3 Me SIMON TURMEL, régisseur :

4 On le retrouve, on l'a.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Oui.

7 Me SIMON TURMEL, régisseur :

8 Les données sur la demande exclusive

9 d'approvisionnement c'est fait aussi pour le réseau

10 autonome, je parle, les réseaux autonomes.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Hum hum.

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Les prévisions... à 2 a), les prévisions sont

15 présentes également. 2 a), b)... 2 b), pardon,

16 « Les caractéristiques des contrats existants,

17 incluant les contrats de puissance, interruptibles,

18 et caetera, y compris les besoins découlant de

19 l'application de critères associés à la sécurité

20 des approvisionnements ». Là, dans ce cas-ci, il

21 n'y a pas de contrat pour la presque totalité des

22 réseaux autonomes?

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Il y a Menihek.

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :
2 Sauf Menihek.
3 (15 h 20)
4 Me ÉRIC FRASER :
5 Oui, il y a la centrale de Menihek pour le réseau
6 de Schefferville, les caractéristiques des
7 approvisionnements additionnels requis, ça, c'est
8 prévu à c).
9 Me ÉRIC FRASER :
10 Oui.
11 Me SIMON TURMEL, régisseur :
12 Et les objectifs ainsi que la stratégie qu'il
13 prévoit mettre en oeuvre qui est prévu à 3. Et, là,
14 à 3, on dit « les différents produits, outils ou
15 mesures envisagés ». Sous 3 b) « les risques
16 découlant des sources d'approvisionnement, les
17 mesures qu'il entend prendre pour atténuer l'impact
18 de ces sources ». Est-ce que tout ça, là, est-ce
19 que ça s'applique selon vous? Parce qu'on a répondu
20 à un, deux contextes économiques, on a répondu les
21 données sur dix ans. Puis, là, on arrive... Parce
22 que je comprends votre théorie qu'on remplace une
23 centrale par des fins d'économie et des gaz à effet
24 de serre. Mais si un jour il fallait accroître
25 l'approvisionnement, ce qui arrive dans certains

1 réseaux d'après ce que j'ai compris, il est
2 possible que ce soit par d'autre chose. Donc, est-
3 ce que vous n'avez pas à soumettre à la Régie les
4 produits, outils ou mesures envisagés, les risques
5 découlant des choix des sources
6 d'approvisionnement, les mesures que le
7 Distributeur entend prendre pour atténuer l'impact
8 de ces risques? Je ne suis peut-être pas clair,
9 mais j'essaie...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Oui, je vous suis.

12 Me SIMON TURMEL, régisseur :

13 Ce n'est pas très simple, effectivement, comme
14 sujet. Mais je me posais la question.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Juste un petit instant si vous permettez. Je
17 voulais juste vérifier ma compréhension de ma
18 réponse. Écoutez, moi, je vois a priori une
19 difficulté d'application directe à la situation
20 présente, parce que les objectifs que le titulaire
21 vise ainsi que la stratégie qu'il prévoit mettre en
22 oeuvre au cours des trois prochaines années dans le
23 cas des distributeurs d'électricité, concernant les
24 approvisionnements additionnels requis.

25 Donc, évidemment, nous, on n'est pas dans

1 un contexte d'approvisionnement additionnels
2 requis. On est dans un contexte de réduction de
3 coûts. Je crois qu'il y a peut-être une centrale où
4 il y a nécessité d'ajout d'un groupe. Je vous
5 dirais que si on était dans un contexte
6 d'approvisionnement additionnels requis, le
7 produit qui serait identifié, bien, le choix... le
8 Distributeur devrait faire un choix, devrait faire
9 un choix entre un nouveau groupe, une nouvelle
10 centrale ou un contrat d'approvisionnement. Donc,
11 on identifierait le produit. On identifierait le
12 risque qui découle de ce produit-là.

13 Et puis je pense que c'est relativement
14 simple. Si on va avec du renouvelable, par exemple,
15 bien, il y a un risque de puissance liée; si on y
16 va avec de l'éolien, donc ça nous prend une
17 centrale en réserve, et caetera. Donc, je crois
18 que, dans un contexte d'approvisionnement
19 additionnels requis, on peut répondre, selon les
20 circonstances des réseaux autonomes, à cette
21 exigence du règlement.

22 Oui, tout à fait, mais d) ne s'applique
23 pas. Évidemment, c'est les capacités de transport.
24 Mais le réseau de transport en réseaux autonomes,
25 c'est le réseau de distribution. Je pense que, ici,

1 on fait référence vraiment au réseau de transport
2 du Transporteur. Donc, il y a... Je crois que les
3 deux règlements s'interprètent très bien, mais il
4 faut vraiment tenir compte du contexte. Puis le
5 contexte, les éléments sont quand même essentiels.

6 Quand le Distributeur fait approuver un
7 plan qui vise à réduire ses coûts, bien, c'est une
8 toute autre dynamique de lorsqu'il vise à répondre
9 à des approvisionnements additionnels requis. Et
10 même lorsqu'il a besoin d'approvisionnements
11 additionnels requis, l'acuité et l'urgence est
12 beaucoup moindre en réseaux autonomes dans la
13 mesure où il a un contrôle sur les ouvrages de
14 production. Alors qu'en réseau de distribution, il
15 doit avoir des contrats en place. Il doit être
16 satisfait du réseau de court terme auquel il a
17 accès.

18 Donc, il y a comme... Lorsque tu n'as pas
19 de contrôle, c'est toujours un peu plus stressant.
20 C'est comme quand on plaide puis qu'on attend la
21 décision. Lorsqu'on n'a pas de contrôle... Mais
22 avec les... Je crois que les deux règlements
23 d'application, tant sur la teneur que sur les
24 approbations de contrat, s'interprètent
25 confortablement.

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 Rappelez-moi donc pour Menihek, la centrale

3 Menihek, quel avait été le processus utilisé? Est-

4 ce qu'il y avait eu une approbation de contrat?

5 Est-ce qu'il y avait eu...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Non, il n'y avait pas eu d'approbation de contrat.

8 Ça faisait partie de mes arguments. Mais je

9 trouvais que j'en avais assez. Je ne suis pas allé

10 là-dessus. Menihek, il y a une particularité

11 importante. C'est qu'on a hérité d'un réseau. On a

12 hérité d'un réseau et on a conclu un contrat

13 d'approvisionnement. Et si mon souvenir est bon,

14 on a fait ça en 73, on a fait ça en vertu de 73.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas en mil neuf cent soixante-treize (1973).

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Non.

19 LE PRÉSIDENT :

20 J'ai compris en soixante-treize (73).

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Je parle en langage d'avocat. Un 73. Il me semble

23 que c'est évident.

24 Me SIMON TURMEL, régisseur :

25 J'ai compris : « Nous avons fait ça en 73. »

1 Me ÉRIC FRASER :
2 Nous avons fait ça en vertu de l'article 73. Et il
3 y avait deux éléments. Donc, il y avait
4 probablement les éléments du contrat qui... C'est
5 un contrat de location, acquisition. Il y a un
6 élément de « lease back » qui nous permettait de le
7 passer à titre d'actif et de le passer en vertu de
8 73. Et il y avait aussi un élément de... 73 nous
9 permet d'étendre notre réseau de distribution. Une
10 question vraiment passionnante.

11 Me SIMON TURMEL, régisseur :

12 À tout événement, je vais aller le voir.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Étendre, modifier ou changer l'utilisation de leur
15 réseau. Donc ici, le Distributeur prenait la charge
16 du réseau du réseau de Schefferville
17 (15 h 25)

18 Donc c'est un 73 aussi en vue d'étendre et de
19 modifier qui emportait l'ensemble, donc on allait
20 chercher le réseau de distribution, on allait
21 chercher le contrat d'approvisionnement, le réseau
22 de transport.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Si je me souviens bien il y avait même une
25 réfection d'une ligne de transport en partie au

1 Labrador, en partie au Québec.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Oui, oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, oui, c'étaient des affaires bien simples.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Des affaires super simples. Il n'y a jamais de

8 problèmes dans ces dossiers-là.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Tout roule.

11 Me SIMON TURMEL, régisseur :

12 J'ai une dernière question puis j'avais un petit

13 étonnement au niveau de la communauté autochtone

14 PNW, la Première nation Whapmagoostui, mais vous

15 êtes... c'était maître Turmel qui était plus là

16 cette journée-là, je pense, parce qu'on a

17 interrogé... on a questionné, pardon, beaucoup la

18 communauté, mais lorsqu'au paragraphe 93 il est

19 indiqué qu'ils ont des intérêts commerciaux, alors

20 qu'ils ont clairement expliqué que le conseil de

21 bande toujours agissent... généralement, les

22 conseils de bande agissent par l'intermédiaire de

23 sociétés parce qu'ils ne peuvent pas agir autrement

24 lorsqu'il est temps de négocier avec l'État.

25 Pardon, pas de négocier, mais de conclure des

1 contrats avec l'État ou des tiers, ils doivent
2 toujours se créer une compagnie à part. Alors ils
3 ont démontré qu'ils avaient quatre-vingt-cinq pour
4 cent (85 %) des parts de la compagnie et ils ont
5 démontré également qu'il y avait une résolution du
6 conseil de bande appuyant le projet.

7 Alors je me posais la question d'une part
8 sur ce que vous avez dit et d'autre part ils ne
9 revendiquaient pas des droits ancestraux comme le
10 marque... l'indique le plan d'approvisionnement
11 mais plutôt, si j'ai bien compris, l'application de
12 la Convention de la Baie-James, vu qu'un projet
13 quel qu'il soit risque de se réaliser ou devra se
14 réaliser sur une terre de catégorie 1 qui est entre
15 guillemets « territoire municipal » du conseil de
16 bande. Alors lorsqu'on a questionné on cherchait à
17 savoir comment un tiers peut venir construire sur
18 une terre de catégorie 1 suite à un appel d'offres.
19 Est-ce que quelqu'un, réalistement, va pouvoir
20 construire sur une telle terre, alors que c'est
21 de... je vais dire de juridiction autochtone ou
22 plutôt du conseil de bande. C'est pour ça que je
23 suis un petit peu étonné de voir que le plan
24 reflétait à peu près ce que vous aviez mis dans
25 votre preuve, mais qu'il y avait eu une belle...

1 une belle présentation. Je dis une « belle », il y
2 a eu une présentation en cours d'audience qui
3 semblait venir confronter vos propos en
4 plaidoiries. Mais là, je vois maître Turmel qui est
5 prêt à...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Oui, oui, attendez-moi une petite seconde.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Oui.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Maître Hébert me disait : on n'a par ailleurs pas
12 dit que ce serait pas un défi que de... mais il y a
13 deux choses. Quand on parle d'intérêt commercial
14 c'est... il y a quand même... c'est quand même un
15 promoteur, c'est à titre de promoteur qu'il y a eu
16 une intervention au dossier, puis évidemment
17 l'intérêt à ce moment-là n'est pas simplement
18 l'intérêt public au sens large, mais il y a aussi
19 un intérêt de voir son projet. Et à ce sens-là il y
20 a un intérêt commercial intrinsèque, bien que ce
21 soit un intérêt commercial qui... qui est porté par
22 une partie de la communauté, si je comprends bien.
23 Donc je pense que le... je pense que le paragraphe
24 tient toujours et le reste vise quand même à
25 répondre au mémoire de... de PNW qui invoquait

1 l'obligation de consultation, là, lequel a été
2 abordé, là, dans le plan.
3 Me SIMON TURMEL, régisseur :
4 O.K. Merci.
5 Me ÉRIC FRASER :
6 Mais j'en conviens, il y avait aussi une question
7 de la Convention de l'énergie, de la Convention de
8 la Baie-James, je crois auquel on fait référence
9 d'ailleurs dans le plan. Mais on demeure quand même
10 convainc... la question sur l'attention qu'on doit
11 porter lorsqu'une partie est promoteur d'un projet
12 demeure, là, malgré l'identité des parties qui...
13 qui sont actionnaires ou qui participent, là, à la
14 compagnie qui réalisera le projet.
15 Me SIMON TURMEL, régisseur :
16 Merci, je n'ai pas d'autres questions.
17 Me LOUISE ROZON :
18 Je pense que j'ai juste une question et ça touche
19 les réseaux autonomes.
20 Me ÉRIC FRASER :
21 Ah.
22 Me LOUISE ROZON :
23 C'est plate, hein! Mais j'aimerais revenir, bon,
24 aux paragraphes 70, 71, 72, là, en ce qui a trait à
25 l'application de l'article 74.1 et la définition de

1 « réseau de distribution » qui est à l'article 2.
2 Juste pour mieux saisir votre argumentation en lien
3 avec la définition de « réseau de distribution »
4 qui inclut, dans le cas des réseaux autonomes de
5 distribution d'électricité, l'ensemble des
6 ouvrages, etc., qui servent à produire, transporter
7 et distribuer.
8 Me ÉRIC FRASER :
9 Hum, hum.
10 Me LOUISE ROZON :
11 Je crois en plus... je crois que vous avez...
12 Me ÉRIC FRASER :
13 Oui.
14 Me LOUISE ROZON :
15 ... fait part du contexte particulier, là, du
16 réseau autonome, où le Distributeur est à la fois
17 Producteur, Transporteur...
18 Me ÉRIC FRASER :
19 Oui.
20 Me LOUISE ROZON :
21 ... et tout, mais...
22 Me ÉRIC FRASER :
23 J'aurais pu le plaider autrement, j'aurais pu...
24 peut-être que ça va répondre à votre question.
25 J'aurais pu aller directement à 74.1

1 (15 h 30)
2 J'aurais pu laisser faire la définition de réseaux
3 autonomes. Donc, 74.1 nous dit « requis pour
4 satisfaire les besoins québécois qui excèdent à
5 l'électricité patrimoniale ». Et lorsqu'on va
6 ensuite de ça à 52.1 et 52.2, on voit que
7 l'électricité pour les réseaux autonomes n'est pas
8 de l'électricité qui excède l'électricité
9 patrimoniale, c'est de l'électricité qui est hors
10 patrimoniale. Notamment lorsqu'on va à 52.2, le
11 volume de l'électricité patrimoniale, bien, il
12 exclut les volumes pour approvisionner les réseaux
13 autonomes. Donc, on ne peut pas l'excéder, il est
14 exclu.

15 Et, là, on arrive à la décision, 74.1. Et
16 j'aurais pu terminer en vous disant, bien, cette
17 interprétation très grammaticale, elle est tout à
18 fait cohérente avec la définition de réseau de
19 distribution puisqu'il va de soi que l'électricité
20 qui est en réseaux autonomes est exclue ou ne
21 participe pas à l'électricité patrimoniale et ne
22 peut pas l'excéder puisque, en réseaux autonomes,
23 les coûts de production sont des coûts de
24 distribution.

25 Donc, j'aurais pu terminer avec cet

1 argument-là qui, dans le fond, vient confirmer la
2 lecture de 74.1, donc excéder l'électricité
3 patrimoniale. 52.1, qu'est-ce qu'un coût de
4 fourniture? C'est le patrimonial plus le
5 postpatrimonial. Et qu'est-ce que le patrimonial?
6 C'est tout mais ce n'est pas les... ce n'est pas
7 les réseaux autonomes. Ce n'est pas l'énergie
8 d'urgence, et caetera. Donc, on n'excède pas le
9 patrimonial. On est hors patrimonial.

10 Et la procédure ne s'applique pas lorsqu'on
11 est hors patrimonial, comme la Régie l'a confirmé
12 dans la D-2002-290. D'autant plus qu'il y a
13 l'argument de texte sur le fait qu'il a été précisé
14 pour les blocs. Alors voilà! Dans cet ordre-là...
15 En fait, on peut en faire abstraction, mais ensuite
16 de ça, se confirmer, bien oui, ça ne peut pas être
17 partie du patrimonial puisque c'est un coût de
18 distribution juridiquement selon la loi, puisque ça
19 fait partie de la définition du réseau de
20 distribution et que la loi dit qu'il y a trois
21 composantes de coût : coût pour l'exploitation de
22 ton réseau de distribution; coût de transport; coût
23 d'approvisionnement. Or, l'exploitation de mon
24 réseau de distribution, lorsque ça inclut les
25 réseaux autonomes, ça inclut les ouvrages de

1 production. C'est un petit peu compliqué, mais
2 c'est tout attaché.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Et le lien que vous avez fait avec les programmes
5 en efficacité énergétique, dans le fond, ce qu'on
6 comprend bien, l'approbation éventuelle ou l'accord
7 éventuel de la Régie en ce qui a trait aux contrats
8 qui seraient issus de ces appels de propositions,
9 c'est dans le but de sécuriser les coûts afin
10 qu'ils soient reconnus éventuellement...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Exact.

13 Me LOUISE ROZON :

14 ... dans le cadre de votre revenu requis?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Exact.

17 Me LOUISE ROZON :

18 Comme vous le faites pour les programmes
19 d'efficacité énergétique dans... c'est
20 l'approbation...

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Tout à fait.

23 Me LOUISE ROZON :

24 ... qui sont éventuellement prévus?

25

1 Me ÉRIC FRASER :
2 C'est en plein ça.
3 Me LOUISE ROZON :
4 Et non pas nécessairement une approbation d'un
5 contrat en vertu...
6 Me ÉRIC FRASER :
7 Non, exactement.
8 Me LOUISE ROZON :
9 ... d'une disposition spécifique dans la loi?
10 Me ÉRIC FRASER :
11 Tout à fait.
12 Me LOUISE ROZON :
13 Outre 49.
14 Me ÉRIC FRASER :
15 À l'origine, il y a eu un débat. Je n'ai pas la
16 décision avec moi. Mais lorsqu'on a introduit le
17 PGEÉ, il y a eu un débat sur la source législative
18 pour... et j'étais un grand partisan d'y aller par
19 73, parce que ça élimine le risque d'un coût. Donc,
20 on fait approuver les investissements. On examine
21 tout. Et la Régie en a décidé sous 49, mais
22 admettant que les deux exercices pouvaient être
23 faits. Mais l'idée est la suivante, c'est qu'on ne
24 va pas s'engager dans un contrat qui va durer vingt
25 (20) ans sans s'assurer que c'est une stratégie qui

1 agrée aux régulateurs puisque c'est des coûts qui
2 vont être accumulés pendant vingt (20) ans. Donc,
3 il faut trouver la façon de le présenter, le forum.

4 Me LOUISE ROZON :

5 Hum, hum. D'accord. Je n'ai pas d'autres questions.
6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Moi, j'ai un dernier commentaire ou question. Vous
9 avez mentionné, à juste titre, que, pour l'instant,
10 dans les réseaux autonomes, il n'y a qu'un seul
11 contrat d'approvisionnement, celui de Menihék?

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Mais on s'entend que... Bien, enfin, vous allez me
16 le dire. Au terme de l'exercice que vous amorcez,
17 que vous annoncez, il se peut, puisque vous allez à
18 la recherche à travers la procédure d'appel de
19 propositions, vous allez à la recherche de nouveaux
20 moyens de production, de nouveaux moyens
21 d'approvisionnement, il risque, si vous avez du
22 succès, il risque d'y en avoir d'autres contrats
23 d'approvisionnement?

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Tout à fait.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et d'où le questionnement de la Régie, parce qu'il
3 va bien falloir d'une façon ou d'une autre
4 reconnaître ces coûts-là ultimement, en 49
5 assurément. Donc, de la même façon que... Bien,
6 dans le cas de Menihek, c'était clair, c'était en
7 vertu d'un 73. Là, on verra.

8 (15 h 35)

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Oui mais ça peut être 74.2 aussi, alinéa 2. Il y a
11 un argument de texte là aussi, il y a comme une...
12 Mais assurément, le Distributeur va présenter une
13 demande d'approbation. Peut-être que quelqu'un fera
14 une requête pour la faire rajouter sur la base du
15 fait que vous n'avez pas d'autorisation à le faire,
16 mais j'en doute. Et si c'est le cas, bien on va la
17 défendre. Il ne faut pas oublier que... évidemment,
18 on est un petit peu dans l'hypothétique, mais il y
19 a l'article 31.5.

20 LE PRÉSIDENT :

21 L'article qui contient tout.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Qui contient tout ce qui a un lien avec la
24 substance de la loi. Donc évidemment, 31.5,
25 lorsqu'on est dans un processus d'inclusion de coût

1 d'un coût de service, on est dans... on est dans
2 notre business réglementaire, là, on s'entend? Donc
3 évidemment, on pourrait penser à une requête sous
4 74.2, alinéa 2, on pourrait penser à une requête
5 sous 31.5, 49, 62. Mais là, je nous laisse le temps
6 de réfléchir à la situation, à la...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Pour ma part, j'en ai assez.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Je vous comprends.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bon. On va arrêter ça là. Merci, Maître Fraser.

13 Effectivement, ça a été un peu plus long que prévu.

14 Je vois maître Neuman qui se lève. J'aimerais aussi

15 voir maître Falardeau, qui a si gentiment accepté

16 de rester avec nous et à qui j'aimerais offrir

17 l'occasion de s'adresser à nous s'il le souhaite,

18 même malgré l'heure tardive. Mais d'abord, maître

19 Neuman.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Alors, bonjour Monsieur le Président, madame,

22 monsieur les régisseurs, Dominique Neuman pour la

23 SÉ-AQLPA. C'est simplement sur une question

24 d'intendance puisque, comme j'ai communiqué avec

25 des membres du personnel de la Régie, je ne pourrai

1 pas être là demain, je serai en déplacement pendant
2 la quasi totalité de la journée. Donc, je serai de
3 retour vendredi puis je veux vous parler notamment
4 de toutes ces belles choses, articles 31, 49, 72,
5 73, 74.1 et .2 puis d'autres aussi.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Est-ce que vous m'annoncez trois heures de
8 plaidoirie?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Je ne sais pas, mais la plaidoirie se divisera de
11 la manière suivante. C'est que j'aurai une
12 plaidoirie commune sur des questions juridiques,
13 commune à Premières Nations Whapmagoostui et
14 Stratégies énergétiques l'AQLPA. Puis ensuite, les
15 plaidoiries spécifiques sur des questions plus
16 factuelles aux deux groupes d'intervenants. Ce que
17 je voudrais voir avec vous...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Mais essayez d'être synthétique quand même.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Je serai synthétique. De toute façon, ça sera
22 écrit. Justement, comme ça sera écrit, j'aimerais
23 pouvoir l'imprimer et si on commence à neuf heures
24 (9 h 00), il y a un risque que je n'aie pas le
25 temps d'imprimer puisque le centre de copies ouvre

1 à huit heures (8 h 00), je n'aurai aucun moyen
2 d'imprimer quoi que ce soit jeudi. Est-ce que neuf
3 heures trente (9 h 30) ça serait possible de
4 commencer à neuf heures trente (9 h 30) vendredi?
5 LE PRÉSIDENT :
6 Ça, c'est une requête facile à accepter.
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
8 D'accord. Bien voilà.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Alors oui, bien, effectivement, donc vous plaiderez
11 vendredi matin.
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :
13 À neuf heures trente (9 h 30).
14 LE PRÉSIDENT :
15 À neuf heures trente (9 h 30).
16 Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 O.K.
18 LE PRÉSIDENT :
19 En espérant qu'on ne perde... enfin, qu'on ne soit
20 pas tellement en retard à la fin de la journée de
21 demain qu'on soit obligé d'en reporter d'autres au
22 vendredi, mais enfin.
23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
24 O.K. Merci bien.
25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Dans tous les cas, et si jamais on manque de temps
3 demain puis on doit reporter certains de vos
4 collègues, bien on commence... enfin, on arrivera.
5 Me DOMINIQUE NEUMAN :
6 Donc c'est ça. Si les autres veulent commencer à
7 neuf heures (9 h 00), ça va, mais que je puisse
8 vous apporter mes copies papier à neuf heures
9 trente (9 h 30).
10 LE PRÉSIDENT :
11 Oui. Très bien.
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :
13 Merci.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Merci. Maître Falardeau?
16 Me DENIS FALARDEAU :
17 C'est à votre guise, Monsieur le Président, je peux
18 soit vous remettre ma plaidoirie par écrit, vous la
19 présenter. Ça se résume à trois pages et demie,
20 donc j'en ai environ pour quinze (15), vingt (20)
21 minutes maximum.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Bien, étant donné que je vous ai demandé... je sais
24 que je demande un peu à tout le monde de rester un
25 peu plus tard, mais comme je vous ai demandé de

1 rester toute la journée, plaidez donc.

2 Me DENIS FALARDEAU :

3 Je reviens.

4 (15 h 40)

5 PLAIDOIRIE PAR Me DENIS FALARDEAU :

6 Nous y allons, Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Allez-y!

9 Me DENIS FALARDEAU :

10 Je pense que même ça risque d'aller plus vite que
11 la quinzaine de minutes. Pour ce qui est du premier
12 sujet concernant le critère de conception du réseau
13 de transport, deux idées. Premièrement, le critère
14 est trop sévère; et, deuxièmement, si on
15 l'applique, ça va coûter cher. Allons-y!

16 Selon le Distributeur, on parle d'un
17 critère de quatre mille mégawatts (4000 MW). Ce
18 critère-là, et là je vais directement au paragraphe
19 5. Pour nous, c'est un critère qui est trop sévère,
20 et même plus sévère que le critère employé au NPCC.
21 Allons-y avec le paragraphe 5. Cette évaluation
22 plus sévère s'explique par la différence des
23 critères utilisés dans le NPCC et par le
24 Distributeur.

25 Du côté du NPCC, on considère uniquement le

1 facteur climatique (là, on parle de température
2 extrême) comme référence alors que le Distributeur,
3 lui, ajoute un aléa de deux écarts types sur les
4 besoins. Et, là, on fait référence à notre preuve à
5 page 4.

6 On peut souligner que les données des
7 documents fournis par le Distributeur permettent de
8 déterminer une augmentation des besoins autour
9 d'une valeur de trois mille mégawatts (3000 MW).
10 Et, là, on fait référence au document B-0006 à sa
11 page 14. On parle aussi du document B-0029 à sa
12 page 27. On fait référence aussi à notre preuve,
13 c'est-à-dire B-0011 à sa page 4. Et on parle aussi
14 de la présentation de monsieur Paquin (aux notes
15 sténo du vingt-six (26) mai à la page 74 et
16 suivantes). Tout ça avec aussi une probabilité
17 d'occurrence d'une valeur supérieure à deux pour
18 cent (2 %).

19 Toujours en ce qui concerne les quatre
20 mille mégawatts (4000 MW) supplémentaires, le
21 Distributeur présente une série de moyens
22 permettant de combler cette demande. Et, là, cette
23 liste-là est au document B-0031, c'est-à-dire les
24 réponses de notre DDR à sa page 6.

25 Parmi les moyens pour répondre à la

1 demande, il y a entre autres le contrat de Rio
2 Tinto Alcan. Et selon l'ACEF de Québec, le contrat
3 de Rio Tinto représente une valeur de mille deux
4 cent trente-cinq mégawatts (1235 MW). Et, là, on
5 fait référence à notre preuve au dossier, B-0011 à
6 sa page 7. Il y a un tableau avec toute une série
7 de calculs d'évaluation. Cet apport de mille deux
8 cent trente-cinq mégawatts (1235 MW) demande un
9 renforcement du réseau et par conséquent des coûts
10 supplémentaires. L'ACEF de Québec évalue les coûts
11 supplémentaires à environ cent millions de dollars
12 (100 M\$). Et, ça, c'est entre autres en référence
13 au témoignage de notre analyste aux notes sténo du
14 vingt-six (26) mai aux pages 76 et suivantes.

15 D'après l'évaluation de l'ACEF de Québec,
16 un critère de conception avec un scénario
17 d'augmentation des besoins de trois mille mégawatts
18 (3000 MW) assorti d'une probabilité de dépassement
19 deux pour cent (2 %) serait acceptable et éviterait
20 des investissements pour le renforcement du réseau
21 de transport. Dans le fond, le trois mille
22 mégawatts (3000 MW) en question, là, si on enlève
23 le contrat de Rio Tinto, on arrive avec grosso modo
24 un trois mille mégawatts (3000 MW).

25 Et, selon nous, ça suffit à la demande ou

1 aux besoins de prévoyance. Et en même temps, le
2 réseau a été conçu pour subir justement, pour être
3 capable de supporter cette augmentation-là de trois
4 mille mégawatts (3000 MW). Selon les évaluations de
5 notre analyste, si on va plus haut, c'est-à-dire
6 qu'on inclut le contrat de Rio Tinto, bien, là, on
7 va être obligé d'augmenter la capacité. Et j'y vais
8 de façon vraiment un petit peu caricaturale. La
9 production est en haut de la carte et les besoins
10 sont en bas. Donc, forcément, il va falloir
11 renforcer le réseau pour permettre justement cet
12 apport supplémentaire là de mille mégawatts
13 (1000 MW) supplémentaires qui, selon nous, est non
14 seulement non nécessaire mais aussi coûterait plus
15 cher. Et justement cet argent-là, on pourrait soit
16 l'économiser ou l'investir ailleurs.

17 Ce qui nous amène justement aux conclusions
18 recherchées, c'est-à-dire fixer le critère de
19 conception du réseau de transport à une
20 augmentation des besoins correspondant à deux
21 écarts types de l'aléa climatique seulement.

22 (15 h 45)

23 Autrement dit, on met de côté la référence
24 au NPCC, on y va avec ce que le... déjà, dans la
25 preuve du Distributeur, c'est utilisé, selon nous,

1 c'est suffisant. Et là, on fait référence, entre
2 autres, à notre preuve à la page 4 et au document
3 B-6, à la page 14. Et on vous demande aussi de
4 fixer le critère de conception du réseau selon une
5 augmentation des besoins de trois mille mégawatts
6 (3000 MW).

7 Subsidiairement. Ça c'est un mot que les
8 avocats n'aiment pas trop, trop utiliser parce que
9 parfois, ça veut dire que, bon, bien peut-être que
10 vous n'allez pas accepter notre raisonnement, mais
11 je suis bon joueur, allons-y avec une proposition
12 subsidiaire.

13 Advenant le cas que vous acceptiez le
14 critère des quatre mille mégawatts (4000 MW), on
15 vous demanderait d'ordonner, d'indiquer au
16 Distributeur... d'indiquer, premièrement, si le
17 Distributeur a déjà observé des besoins réels à la
18 pointe de quatre mille mégawatts (4000 MW)
19 supérieurs aux besoins de pointe prévus, tout ça
20 lors de la présentation de l'état d'avancement du
21 plan d'approvisionnement. Ça, ça se fait une fois
22 par année. Aussi, et s'il y a lieu, donner le
23 nombre de fois et la date où ça s'est produit,
24 justement, cette pointe atteignant les quatre mille
25 mégawatts (4000 MW), les circonstances qui ont

1 causé cet écart et si de telles circonstances
2 peuvent se reproduire et occasionner le même effet.

3 Allons-y maintenant concernant la
4 contribution des marchés de court terme. Idée
5 principale, nous sommes d'avis que la référence, la
6 valeur proposée par le Distributeur serait à mettre
7 de côté et deuxièmement, il faudrait continuer
8 notre démarche pour trouver des scénarios pour
9 hausser, pour bonifier l'apport que le marché de
10 court terme pourrait contribuer.

11 Allons-y. Lors du dernier plan
12 d'approvisionnement, le Distributeur évaluait à
13 mille cinq cents mégawatts (1500 MW) le potentiel
14 d'alimentation en puissance des marchés de court
15 terme. Et là, on fait référence au dossier R-3864-
16 2013, plus précisément au document 1... à HQD-1,
17 Document 1, à sa page 29. La Régie a accepté
18 l'estimation du Distributeur, mais en lui demandant
19 d'élaborer des stratégies lui permettant
20 d'augmenter la contribution des marchés de court
21 terme et de présenter le résultat de ses recherches
22 lors du présent dossier. Et là, on est toujours à
23 la page 29 du même dossier qui était cité
24 précédemment.

25 La démonstration de l'évaluation du

1 Distributeur au présent dossier sur le potentiel de
2 contribution des marchés de court terme dénote,
3 selon lui, une nette tendance à la baisse avec
4 seulement un apport de mille cents mégawatts
5 (1100 MW). Et là, on fait référence notamment au
6 document B-6 à sa page 23 et au document B-31, page
7 15, c'est-à-dire réponse à notre demande de
8 renseignements.

9 Selon l'ACEF de Québec, l'exemple de
10 l'appel d'offres 2015-1, pour justifier la
11 réduction de la contribution des marchés de court
12 terme, n'est pas valable puisqu'il n'existe qu'un
13 fournisseur... puisqu'il exige qu'un fournisseur
14 s'engage jusqu'à quatre ans à l'avance, ce qui
15 n'est pas un engagement, selon nous, un engagement
16 de court terme. Et là, on fait référence aux notes
17 sténos du vingt-cinq (25) mai aux pages 189 et 192.

18 L'ACEF de Québec est d'avis que le
19 Distributeur sous-estime ou néglige de considérer
20 le potentiel de contribution en puissance des
21 marchés de court terme, notamment en concernant...
22 ce qui concerne la zone de réglage du Québec. Et
23 là, on fait référence aux réponses à notre DDR, à
24 la page 15 et suivantes. Commentaires : Concernant
25 le potentiel du marché ontarien, l'ACEF de Québec

1 ne comprend pas, et le Distributeur n'a pas
2 expliqué, pourquoi le Distributeur ne pourrait pas
3 conclure une entente semblable à celle que le
4 Producteur a conclue.

5 L'ACEF de Québec a évalué à cinq mille huit
6 cent soixante-sept mégawatts (5867 MW) la capacité
7 des marchés de court terme, additionnée d'une
8 contribution du Producteur et des contrats d'achat
9 de Rio Tinto. Et là, on fait référence à notre
10 preuve, au document B-11, à sa page 12, mais plus
11 précisément au tableau que vous avez à la page 13
12 où vous avez de listées toutes les sources
13 d'approvisionnement avec le total, là, de cinq
14 mille huit cent soixante-sept (5867).

15 Cette sous-estimation du potentiel des
16 marchés de court terme a incité, selon nous, le
17 Distributeur à adopter des stratégies plus
18 conservatrices, notamment par la conclusion d'un
19 contrat de long terme de cinq cents mégawatts
20 (500 MW) avec le Producteur. Et là, on fait
21 référence au document B-6, à son tableau 7, page
22 19.

23 Une simulation effectuée par l'ACEF de
24 Québec avec la valeur de contribution en puissance
25 de deux mille mégawatts (2000 MW) recommandée par

1 la FCEI nous amène à questionner la nécessité de
2 l'apport de ce contrat à long terme de cinq cents
3 mégawatts (500 MW). Et là, on fait référence à la
4 pièce 19... à l'ACEF-19, au tableau du bas.

5 (15 h 50)

6 Et je voudrais simplement vous rappeler,
7 dans le fameux tableau du bas, avec la simulation
8 de deux mille mégawatts (2000 MW) d'utilisé en
9 termes de ressource des marchés externes, on arrive
10 immanquablement à toutes les années avec un
11 surplus. Et ce surplus-là, non seulement vient
12 combler la demande, mais rend justement non
13 nécessaire le contrat de cinq cents mégawatts
14 (500 MW). On peut le constater en examinant le
15 tableau du bas à la pièce 19.

16 En effet, nous pouvons constater que cette
17 simulation de contribution de deux mille mégawatts
18 (2000 MW) élimine complètement la nécessité d'un
19 tel contrat à long terme. Nous sommes d'avis que le
20 Distributeur n'a pas évalué toutes les stratégies
21 possibles pour augmenter le potentiel des marchés
22 de court terme.

23 Et voilà, nous en sommes rendus aux
24 conclusions. Pour ces motifs nous recommandons
25 respectueusement à la Régie, premièrement, de

1 rejeter la valeur de mille cent mégawatts (1100 MW)
2 proposée par le Distributeur en termes de
3 contribution des marchés de court terme; et
4 d'ordonner au Distributeur de poursuivre ses
5 recherches afin d'augmenter la valeur du potentiel
6 de contribution des marchés de court terme.

7 Et voilà, Monsieur le Président!

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci beaucoup, Maître Falardeau. Des questions?

10 Me LOUISE ROZON :

11 En fait, peut-être juste une petite correction,
12 Maître Falardeau. À quelques occasions, vous parlez
13 de « notre preuve ». Puis, là, vous mettez la pièce
14 B-11.

15 Me DENIS FALARDEAU :

16 Oui.

17 Me LOUISE ROZON :

18 Ça doit être C-ACEFQ-11, j'imagine. Les pièces B,
19 c'est les pièces du Distributeur.

20 Me DENIS FALARDEAU :

21 Vous avez raison.

22 Me LOUISE ROZON :

23 J'ai raison, hein?

24 Me DENIS FALARDEAU :

25 Oui, oui. C'est probablement un rictus de doigts

1 sur la dactylo.

2 Me LOUISE ROZON :

3 O.K. C'est bon.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous n'avez pas tapé ça à la dactylo?

6 Me DENIS FALARDEAU :

7 Non, non, non, à l'ordinateur. Là, je trahis mon
8 âge.

9 Me LOUISE ROZON :

10 Au paragraphe 21, quand vous dites, bon, qu'on
11 constate « que cette simulation de contribution de
12 deux mille mégawatts (2000 MW) élimine complètement
13 la nécessité d'un tel contrat à long terme », bien,
14 vous ne nous demandez rien par rapport à ce
15 contrat-là? Au moment où il a été approuvé, on
16 faisait... on était sur la base des meilleures
17 prévisions à ce moment-là mais...

18 Me DENIS FALARDEAU :

19 Bien, je pense que c'est un état de fait. De
20 mémoire, si je me souviens, ce que le Distributeur
21 a présenté dans sa présentation, la justification
22 de la conclusion de ce contrat-là, c'est, comme on
23 mentionne, c'était vraiment une attitude
24 conservatrice.

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 Conservatrice.

3 Me DENIS FALARDEAU :

4 Je comprends très bien, c'est normal, il faut
5 prévoir les demandes de moyen terme, ainsi de
6 suite, et je comprends aussi que, entre l'assurance
7 à long terme d'un cinq cents mégawatts (500 MW) et
8 de courir, si vous me permettez l'expression, à
9 quarante-huit (48) heures d'avis pour trouver une
10 contribution pour combler le besoin, bon, c'est
11 peut-être compréhensible d'y aller de cette façon-
12 là, mais lorsqu'on regarde... Je comprends que...
13 Et ça a été un -comment dire- une des réponses du
14 Distributeur à certaines remarques des intervenants
15 quand on parlait du passé.

16 Bon. Le Distributeur disait, bon, nous
17 sommes dans une situation de planification, il ne
18 faut pas regarder le passé. Mais malgré tout,
19 lorsqu'on regarde un peu la tendance du marché, je
20 ne pense pas que cette tendance-là va se modifier
21 pour l'avenir. Et dans ce sens-là, y aller
22 peut-être un petit peu plus de façon, comment dire,
23 volontaire du côté du marché de court terme. Ça
24 permettrait des économies. Parce que même si on
25 parle du Producteur, le coût du marché parfois est

1 plus bas que même le prix du Producteur. Et, là, on
2 a engagé quand même à moyen terme.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Maître Falardeau, merci beaucoup pour votre
5 plaidoirie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je n'aurai pas de questions, mais je vous remercie
8 de votre patience et de votre présence tout au long
9 de la journée.

10 Me DENIS FALARDEAU :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Vous pouvez retourner dans vos terres maintenant.
14 Merci à tout le monde. Comme maître Neuman n'est
15 pas là demain, bien, on va commencer à neuf heures
16 (9 h). Demain, en principe, nous sommes rendus au
17 RNCREQ, selon le calendrier. C'est ce qui était
18 prévu. RNCREQ et, vous, après. C'est bon. Merci
19 beaucoup. À demain.

20 AJOURNEMENT

21

22

1 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN
2 LAROSE sténographes officiels, certifions sous
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus sont
4 et contiennent la transcription exacte et fidèle de
5 la preuve en cette cause, le tout conformément à la
6 Loi;

7

8 Et nous avons signé :

9

10

11

12

CLAUDE MORIN

13

Sténographe officiel

14

15

16

17

18

JEAN LAROSE

19

Sténographe officiel